

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Avril-Mai 2025

N°2 -



SOMMAIRE

PV du 11 décembre 2024	5 à 8, 10, 11, 13, 14, 16 à 23
PV du 29 janvier 2025	32 à 37, 41 à 43
PV du 26 février 2025	45 à 54
Casino:	9, 24, 25, 44
Gastro:	26 à 31
Clin d'œil:	15
Artisans:	38 à 40

amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de fruits

ST-LÉGIER LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30 MARDI-VENDREDI : 9h00 - 18h30 SAMEDI : 9h00 - 18h00	AIGLE LUNDI : 9h00 - 12h30 13h30 - 18h30 MARDI-JEUDI : 9h00 - 18h30 VENDREDI : 9h00 - 19h00 SAMEDI : 9h00 - 17h00
--	--

MAGASIN DE ST-LÉGIER

Chemin de la Veyre d'en Haut B2
1806 St-Légier | +41 21 926 86 04

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle
+41 21 466 18 48

LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch

L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX

021 925 70 70 021 965 44 44

LATINO
RESTAURANT & BAR
RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Tél: 021 964 13 20

**JEWELLERY
PALACE**
voir page 56

30^e
ANNIVERSAIRE

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA
MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche

www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch

SoluTubes®
SA
Assainissement de conduites

Eco technology sans bisphénol

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, **sans entretien ultérieur.**
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, **expérimentée** et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



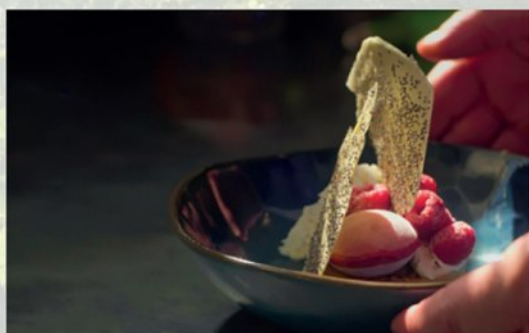
Le Clos des Sources

Hôtel*** & Spa

 Alsace



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m² et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar
2 rue de Rodern
F-68590 Thannenkirch
France

Le Clos des Sources
Hôtel*** Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources
 leclosdessources_officiel
www.leclosdessources.com
+33 (0)3.89.73.10.01

Loin du monde, proche de l'essentiel



GRUNDFOS
 RÉPARATEURS
 AGRÉÉS



Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes
vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
 Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera

Mobilière Suisse
 Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
 1860 Aigle

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 500 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,
 Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 16 juin 2025 (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
 par e-mail pour le N° 3: **30 mai**

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1

Une entreprise
 familiale
 proche de
 vous



Gérance
 Rénovation
 Courtage
 Administration PPE
 Expertise



Av. Claude Nobs 14
 CP - 1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

*Premium Cigars
 & Accessories*

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH



DEPOSITAIRE AGREE



S.T. Dupont

DEPUIS 30 ANS VOUS RECEVEZ CE JOURNAL GRATUITEMENT

Aujourd'hui la publicité ne couvre plus les frais de production et d'envois. Aussi, nous avons besoin de votre soutien financier même modeste. Merci
IBAN: CH12 0900 0000 1710 6360 1
Mention: soutien



Xavier Paysage Sàrl
Création et entretien

077 417 19 53
info@xavierpaysage.ch

- Contrat annuel d'entretien
- Fauche et débroussaillage
- Plantation
- Elagage et abattage
- Taille de haies et arbustes
- Aménagement de jardin
- Dallage
- Terrassement
- Aménagement pour balcon

Route de Glion 97, 1823 Glion

Route de l'Industrie 15, 1860 Aigle



SC SECURITE
www.scsecurite.com

Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

PUBLICITÉ



MoinImmobilier Sàrl



**MATCHES DE CHAMPIONNAT 2° LIGUE DU FC RAPID MONTREUX,
SAISON 2024-2025**

SA 15 mars 2025 - 18h FC Rapid-Montreux - Lutry - Stade Eugène parlier Chailly Montreux

SA 20 03 2025 20h - Bosna Yverdon - FC Rapid Montreux - Terrain les Iles Yverdon-les-Bains

SA 05.04.2025 18h - FC Rapid-Montreux - FC Aigle I - Stade Eugène Parlier, Montreux

MA 08.04. 2025 20h - FC St Legier 1 - FC Rapid Montreux - Terrain Praz Dagoud B St Legier

DI 13.04.2025 - FC Crissier 1 - FC Rapid Montreux - Centre sportif de la Roayre terrain A Crissier

SA 26.04.2025 18h - FC Rapid-Montreux - FC Echallens - Stade Eugène Parlier, Montreux

SA 03 05 2025 17h - FC Dardania Lausanne - FC Rapid Montreux - Centre sportif de Chavanne

SA 10 05 2025 18h - FC Rapid Montreux - Racing Club Lausanne - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 17 05 2025 18h - FC Montreux Sport-FC Rapid Montreux - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 25 05 2025 16h - FC Rapid Montreux - Vevey sport 2 - Stade Eugène Parlier Montreux

SA 31 05 2025 19h - FC Renens - FC Rapid Montreux - Zone sportive du Censuy Renens

08 06 2025 18h - FC Rapid Montreux - Lausanne Nord Academy - Stade Eugène Parlier Montreux

benjmoine@hotmail.com

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 11 décembre 2024 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Présences: 94 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées: Mmes Ruth Bär, Claudine Borloz, MM. Alain Delseth, Josselin Lecoultre, Benoît Ruchet.

2 arrivées tardives

Absence non excusée: M. Mathias Ekah.

J'adresse aussi mes salutations au représentant des médias et aux membres du public, qui nous font l'honneur de leur présence.

Et je me permets également de saluer la présence de ma femme Natalia, qui est venue ce soir un petit moment pour voir un peu pourquoi son mari passe autant de temps à l'extérieur pour se consacrer à ce fameux «Conseil communal», qui semble si important...

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, «aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.»

Il est de tradition de ne pas déposer d'objets lors de la dernière séance du mois de décembre. J'ai néanmoins accepté de rajouter trois objets, l'un pour son caractère symbolique, moins de 3 mois après le vote sur la fusion Montreux-Veytaux, les deux autres pour leur caractère relativement urgent et... parce que je suis gentil...

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit en rajoutant les points suivants:

9. Motions et postulats
- 9.1 Postulat intergroupes «Pour une révision complète de toute forme de convention ou de collaboration entre les communes de Montreux et de Veytaux»
- 10 Interpellations
- 10.7 Interpellation de M. Nicolas Büchler: «Changement d'horaires du 15 décembre 24 – qu'en est-il de la situation pour les écoliers de Glion et Caux?»
- 10.8 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: «concernant démarrage des travaux de rénovation du centre sportif de la Maladaire en 2025»

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. **La parole n'est pas demandée.**

L'ordre du jour modifié est accepté à main levée.

0 PRÉAMBULE

M. le Président transmet les informations suivantes:

SAVE THE DATE: Course à ski du Conseil communal Dimanche 2 mars 2025 aux Rochers-de-Naye

A l'issue de la séance de ce jour, l'apéritif et le cocktail dînatoire sont prévus à 21 h 00 Le repas a été réalisé par des sociétés montreu-siennes créées en 2024

Le Tuk tuk (cuisine thaï authentique)

All' Angolo (Italien: Pinse)

Desserts:

Le Croustillant à Chernetx

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024, y a-t-il des demandes de modifications?

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la page 26, en ce qui concerne le postulat de M. Romain Pilloud, le résultat du vote n'est pas correct, ce n'est pas 7 oui et 2 non, mais si je me souviens bien, 37 oui et 35 non.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Posternak, je crois qu'il n'y a aucune erreur dans le Procès-verbal.

M. le Président

Mme la Secrétaire m'indique qu'il s'agit des votes de la commission, le résultat du vote du Conseil se trouve en dessous. Il n'y a donc pas d'erreur dans le procès-verbal. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 85 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

2 ASSERMENTATION

2.1 De M. Frédéric Croset, en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30, afin de valider l'élection de M.

Frédéric Croset, en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu.

J'invite M. Frédéric Croset à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever. Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

Lecture du serment.

M. Frédéric Croset est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 NOMINATION

Néant

4 CORRESPONDANCE

Néant

5 COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux. (Séance de commission le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 00, à la salle VIP du centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Premier en liste (DA): M. Quentin Talon

Membres: Mmes Anne Duperret, Stefania La Spada, Catherine Morel-Roberti, Marie-Solène Pham, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand, MM. Vincent Haldi, José Jorge, Simon Lepêtre

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Néant

7 RAPPORT DES COMMISSIONS

7.1 Sur le préavis No 17/2024 relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères:

- d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

7.2 Sur le préavis No 20/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.- TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules. (Rapp. M. Matthieu Burkhardt).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 11 octobre 2023, à la demande de la Municipalité, le Conseil communal de Montreux a voté la création de deux nouveaux postes de délégués à la durabilité et à la mobilité.

Lors de la discussion de ce préavis 17/2023, nous avons questionné la création de ces nouveaux postes permanents, dont nous n'avons pas été en mesure d'identifier les réalisations concrètes espérées et nous invi-

tions la Municipalité à privilégier une approche par mandats externes pour répondre à ces missions précises, techniques et ponctuelles.

Aujourd'hui, les délégués à la durabilité et à la mobilité sont entrés en fonction. La commune dispose de leurs compétences et connaissances spécifiques en interne et pourtant elle demande par le présent préavis une enveloppe complémentaire d'environ 100'000 CHF pour financer un mandat externe, pour une stratégie de décarbonation du parc de véhicules.

La justification de cette demande se trouve au paragraphe 3.2.3 du rapport que je cite: «le mandat a pour objectif d'accompagner les collaborateurs communaux qui ne disposent pas nécessairement des connaissances spécialisées requises dans ce domaine d'activité». En résumé, le mandat externe accompagnera les délégués communaux qui, à leur tour, accompagneront la Municipalité dans le choix des véhicules.

Cette multiplication des conseillers est-elle utile, raisonnable, durable? Permettez-moi d'en douter.

La décarbonation de la mobilité, qu'elle soit voulue ou subie, est en cours. Le Canton de Vaud, par la taxe sur les véhicules automobiles et les remorques, incite financièrement à s'orienter vers des véhicules légers à faibles émissions. Suivre cette orientation structurelle du canton devrait à mon sens constituer un critère de choix simple, efficace et partagé.

Ces réserves étant exprimées, je m'abstendrai de soutenir le présent préavis et vous invite à faire de même.

Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues du Conseil,

Je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour discuter du préavis No 20/2024, qui concerne non seulement le renouvellement de trois nouveaux véhicules et l'installation de quatre bornes électriques, mais également le vote d'un budget destiné à mandater une société externe pour établir une stratégie de décarbonation de notre flotte communale. Mon intervention est structurée en six points. Les voici:

A. Héritage, Engagement et Esprit d'Innovation de Montreux dans la Protection de l'Environnement et la Durabilité

Montreux Libre soutient pleinement la continuation de la transition de notre commune, reconnue comme pionnière au niveau suisse, vers une gestion plus durable et énergétiquement responsable. Je rappelle que la Commune de Montreux a intégré le processus "Cité de l'énergie" dès 1997 et a été labellisée pour la première fois en 1999. Bien avant notre temps déjà, l'esprit innovateur a dynamisé Montreux: inauguré en 1888, le tramway Vevey-Montreux-Chillon fut le premier en Suisse et le deuxième en Europe à fonctionner à l'électricité. Montreux Libre a toujours été à l'avant-garde dans ce Conseil, proposant et appuyant des infrastructures et projets qui allient durabilité, acceptabilité sociale et viabilité économique. Nous maintenons cet esprit et cet engagement au sein de ce conseil.

B. Concernant la Stratégie de Décarbonation

Montreux Libre exprime, par contre, des réserves quant au mandat proposé à une société externe pour élaborer une stratégie de décarbonation de la flotte communale, qui, à notre sens, porte un titre un peu trop ambitieux.... Cette stratégie consiste basiquement à remplacer, étape par étape, les véhicules à moteur carburant par des véhicules à moteur électrique, voire à hydrogène et étudier l'impact écologique de ces changements. Notre commune a récemment renforcé ses ressources internes en recrutant des experts hautement qualifiés en mobilité et en durabilité, en plus de notre délégué à l'énergie, en place depuis de nombreuses années. Ces compétences internes couvrent largement les sept tâches essentielles du cahier des charges pour cette stratégie de remplacement de véhicules communaux, qui a été partagé avec la Commission.

Voici les sept tâches de cette stratégie:

1. État des lieux et contexte – comprendre l'environnement réglementaire et les conditions actuelles.
2. Situation initiale de Montreux – analyse des véhicules actuels et des infrastructures.
3. Description de la méthodologie de l'audit – définir les méthodes d'analyse et d'évaluation utilisées.
4. Impact environnemental du parc dès 2025 – anticiper les effets des changements proposés.

Prochain numéro 2025 - 16 juin en page sur papier

MONTREUX INFO-VILLE

en 2025 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 24 février

distribution tous ménages

No 3 – 16 juin

distribution tous ménages

No 5 – 21 novembre

distribution tous ménages

No 2 – 22 avril

en page sur internet

No 4 – 22 septembre

en page sur internet

5. Stratégie de renouvellement des véhicules et de l'infrastructure de recharge – planifier les remplacements et les mises à jour nécessaires.
6. Résultats escomptés de la stratégie de renouvellement – prévoir les bénéfices environnementaux et économiques.
7. Planification du renouvellement du parc pour 2037 – établir un calendrier de mise en œuvre. (*Question à la Municipalité : Parlons-nous vraiment de 2037?*)

J'insiste: tous ces éléments doivent être à la portée des compétences de nos services communaux, notamment avec les experts récemment engagés. Mandater une société externe pour faire un état des lieux et étudier la situation initiale de Montreux signifierait que nous n'avons pas ces compétences en interne. Or, les compétences de planification doivent obligatoirement exister dans nos services communaux. Si nous pensons ne pas disposer de ces compétences en interne, notre Conseil doit se poser de sérieuses questions.

C. Capacités Internes et Économies de Coûts

En exploitant ces compétences internes, nous pourrions éviter des dépenses superflues de CHF 74'500 allouées pour l'audit et la planification externes. En tant que gardiens des finances publiques, notre responsabilité est de gérer prudemment les ressources de notre commune, surtout après l'investissement significatif dans l'élargissement de notre personnel.

D. Avantages de l'Internalisation

L'internalisation de ce projet offrirait non seulement une réduction des coûts, mais augmenterait également notre flexibilité et notre réactivité face aux besoins émergents, sans les contraintes d'un prestataire externe. Cela renforcerait les capacités de notre administration municipale, valorisant l'autonomie et l'expertise de nos délégués à l'énergie, la mobilité et la durabilité, ainsi que de leurs adjoints. Je me permets de noter que les 3 délégués font partie de trois services différents, c'est enfin un projet sur lequel nous pouvons démontrer les capacités transversales de nos services qui sont au cœur de la durabilité. La durabilité est une tâche transversale, prouvons que nous en sommes capables avec ces ressources.

E. Proposition Concrète d'un Amendement

Je propose d'amender les points 3.2.1 et 3.2.2 des conclusions préavis pour retirer du budget le montant de CHF 74'500.00 pour le mandat externe et confier cette mission à nos experts internes, en qui nous avons pleinement confiance pour leur compétence et leur dévouement.

Le texte des conclusions avec l'amendement proposé est le suivant

Conclusions

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de

CHF 1'026'500.00 **952'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules, comme décrits dans le préavis ;**

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 **952'000.00 TTC au maximum ;**

F. Appel à l'Action et Conclusion

Je regrette que la discussion sur le budget 2025 n'ait lieu qu'après cette discussion: le budget 2025 est peu plaisant et nous interviendrons également à ce sujet ce soir.

Je sollicite le soutien du Conseil pour cet amendement, aligné sur nos principes de durabilité et de gestion financière responsable. Les contribuables de Montreux attendent de nous une gestion des fonds à la fois prudente et judicieuse. C'est à nous d'agir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président indique que la discussion générale continue, une fois close, il ouvrira la discussion sur l'amendement.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le mandat visant à créer une stratégie de renouvellement pour les véhicules communaux est à saluer. Le cahier des charges inclut un état de la situation en termes de gaz à effet de serre, des recommandations sur les types de véhicules à privilégier ainsi que leur fréquence de renouvellement. Enfin, la commune ambitionne de définir ses besoins en matière de mobilité sur une base rationnelle.

Le préavis inclut aussi le remplacement de 3 véhicules et l'installation de bornes de recharge électriques. Si le remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques permet effectivement de réduire l'empreinte carbone, il est incorrect de parler de «décarbonation». Les termes «décarbonation», ou «zéro émission», donnent le message trompeur que les véhicules électriques ne produisent pas de CO₂. C'est bien sûr faux, un véhicule électrique génère environ 50% du CO₂ par rapport à un véhicule thermique. Le poids des véhicules est directement proportionnel à l'énergie qu'il nécessite pour le faire fonctionner. Or tous les véhicules de remplacement proposés dans ce préavis sont systématiquement plus lourds que les anciens. Ceci va à l'envers du bon sens, seule une électrification et un allègement du parc de véhicules va vraiment permettre de réduire l'impact environnemental, et aussi de mieux ménager nos routes ainsi que les finances communales.

Enfin, partagé entre un mandat de stratégie de renouvellement qui est positif, contrebalancé par 5 véhicules de remplacement qui ne vont pas dans le sens souhaité, je vais voter neutre sur ce préavis, tel que proposé par la Municipalité et refuser l'amendement proposé.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

Le groupe socialiste accueille avec plaisir les conclusions du rapport préavis tel que présenté par la Municipalité et refusera l'amendement déposé par le groupe Montreux Libre.

Il s'agit effectivement, sur le montant des études qui nous est présenté, d'un montant somme tout raisonnable et modeste, il a été cité de CHF 74'500.-.

Nous jugeons qu'il est nécessaire de connaître l'état complet de notre parc, de nos besoins et des éventuelles évolutions.

Mme Lauber Fürst l'a cité tout à l'heure, nous avons certes des compétences en interne, compétences que le Conseil, par le bout des doigts, a bien voulu donner à la Municipalité, mais quand je vois l'état de notre commune et les enjeux qui se présentent à nous. Je pense, que pour les délégués à la durabilité et à la mobilité qui viennent d'être engagés, il y a d'autres priorités qui doivent être mises en avant que celles de faire l'état des lieux d'un parc de véhicule.

Je félicite la Municipalité de vouloir donner cette tâche à l'externe pour pouvoir avancer. M. Yerly l'a cité également, il a beaucoup été question, au cours de ces dernières années, du renouvellement fréquent, très fréquent, trop fréquent peut être, pour certaines et certains d'entre vous, de nos véhicules. Cet état des lieux nous permettra également de le justifier, voire de modifier l'état de renouvellement de nos véhicules, c'est pourquoi je vous invite à refuser l'amendement déposé par Montreux-Libre.

Quant à la prise de parole de nos collègues du PLR, il s'agit de ne pas tout confondre, M. Lepître si vous êtes opposé à l'étude qui nous est présentée, vous auriez pu effectuer le travail (mais je sais que les amendements, c'est compliqué) qui a été fait par Mme Lauber Fürst, c'est-à-dire d'amender les conclusions du préavis en demandant d'exclure l'étude et de voter le préavis. Nos équipes d'entretien ont besoin de matériel, de matériel performant pour pouvoir assurer le service public que nous devons garantir au sein de notre commune.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra l'amendement. Avec les experts qui ont été engagés, nous nous demandons encore ce qu'il larguer comme argent en étude. Je pense que nous

en serons bientôt à plusieurs millions d'études dans cette commune, qui, dès qu'il y a quelque chose à faire, lance une étude. Je me demande comment vous recrutez les gens, s'ils ne correspondent pas à ce qui est attendu de leur part.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

M. Büchler, je vous précise que nous sommes en parfaite connaissance de nos possibilités d'outils au sein de ce Conseil, l'amendement était prêt dans nos rangs, mais de bonne collaboration avec Montreux Libre, nous avons compris qu'il n'était pas nécessaire de le déposer.

M. le Président la parole n'est plus demandée pour la discussion générale, j'ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme expliqué lors de la séance de commission, l'électrification de la flotte de véhicules implique de prendre les bonnes décisions sur le type de véhicules et les différentes technologies en fonction des utilisations et de l'infrastructure de recharge. Or nous n'avons pas ce genre de compétences à l'interne des services, aucune compétence en matière électrique, malgré ce qui est sous-entendu par les personnes qui déposent cet amendement. Au niveau du délégué aux mobilités, il n'a pas de compétences en matière de véhicules électriques. C'est la même chose pour le délégué à la durabilité, ce ne sont pas des compétences spécifiques dans ce domaine-là.

Dès lors des experts en la matière sont nécessaires pour nous conseiller et établir une vision à court, moyen et long terme. Par ailleurs, les véhicules seront les deuxièmes plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à Montreux, après les bâtiments.

Une planification est donc nécessaire, pour atteindre les objectifs énergétiques de 2040. La stratégie nous permettra d'avoir un objectif réaliste de réduction des émissions au travers de notre parc de véhicules, tout en assurant son fonctionnement et bien entendu le maintien du service public. Je vous remercie et je vous invite au nom de la Municipalité à refuser l'amendement.

M. le Président avant de passer au vote, pour les deux nouveaux arrivés, il n'y a plus de places avec le système de vote, je vous invite à vous installer au deuxième rang. Lors des votes, les votes se feront avec le vote électronique et les deux personnes sans système de vote, voteront à main levée. Nous allons additionner ces votes au résultat obtenu par vote électronique. Cela me semble être la solution la plus simple et si vous souhaitez prendre la parole, merci de lever la main.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Si nous lançons les votes et qu'il y a 12 secondes de vide, comment saurons-nous s'ils votent oui, non ou abstention en levant la main?

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous pourrions peut-être faire voter à bulletin secret les deux personnes qui ne peuvent pas voter électroniquement et nous rajouterons leurs votes avant de donner le résultat. Sinon nous ne saurons pas ce qu'ils ont voté s'ils lèvent juste la main.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président mesdames messieurs,

Je me suis tourné vers ma collègue, nous arriverons à vous dire notre vote, si c'est OUI, nous lèverons la main, si c'est non nous baisserons la main et pour l'abstention nous croiserons les bras.

M. le Président, la proposition de M. Cardinaux me convient, si des conseillers ne sont pas d'accord avec cette manière de faire qu'il prenne la parole.

Personne ne prend la parole, la proposition de M. Cardinaux est validée.

Vote de l'amendement de Mme Lauber Fürst

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~1'026'500.00~~ **952'000.00** TTC au maximum ;

VOTE l'amendement est accepté par 47 OUI, 39 NON, 5 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal

relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'026'500.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, ainsi qu'un mandat d'une stratégie de décarbonation de la flotte communale de véhicules

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF **952'000.00** TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, une balayeuse et une remorque, l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de quatre bornes électriques pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF **952'000.00** TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 83 OUI, 3 NON, 5 ABSTENTIONS.

7.3 Sur le préavis No 21/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale. (Rapp. Mme Kyong Won Schäfer).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'invite chaleureusement tout le Conseil à voter ce préavis. Pour ceux qui n'ont pas encore compris le potentiel de cette carte, ce sera un moyen très simple et pas si onéreux que cela, de montrer simplement que nous sommes montreusiens et de regrouper, avec un simple QR code, des prestations pour lesquelles nous aurons des rabais montreusiens. Par la suite, cela pourrait être étendu à d'autres fonctions, mais il faut commencer par quelque chose, c'est la base, et je vous rappelle que dans le fil de mon postulat «Montreux Pass, gagnant – gagnant», ce Conseil avait accepté le postulat.



+ DE
1'500.-
DE CADEAUX
À SE PARTAGER

MÉGA LOTO



MERCREDI 16 AVRIL À 19H

Boissons et snacking
sur place

RÉSERVÉ
MEMBRES
CLUB



★ ★ ★ ★ ★
**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

Cette carte est une première partie de réponse à mon postulat et, pour rappel, le programme de législature du PLR parlait lui aussi d'une carte habitant Riviera qui allait dans le même sens. Nous y sommes, c'est le début et j'espère que vous accepterez ce préavis et que nous aurons cette carte très rapidement pour pouvoir dire «je suis Montreusien, j'ai le droit à un rabais spécial chez moi». Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Kyong Won Schäfer (DA)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 100'000.- pour la création d'une carte habitant digitale et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 21/2024 de la Municipalité du 13 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum pour la création d'une carte habitant digitale

Vu rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à concrétiser la création d'une carte habitant digitalisée;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. De porter aux budgets 2026 et suivants, par le compte 620.3158, le montant de la maintenance annuelle de CHF 7'500.-;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

7.4 Sur le préavis No 25/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs

Je prends la parole au nom de Montreux Libre, pour exprimer notre soutien total à ce préavis. Nous tenons à féliciter les services communaux pour l'excellent travail accompli dans la planification de la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman.

Nous soulignons l'importance cruciale d'une maintenance proactive, pour assurer le fonctionnement continu de ces installations: ceci est essentiel pour la sécurité de notre communauté!

Je vous remercie de votre attention

M. Pablo Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2024 de la Municipalité du 27 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales attendues;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.140 «Paravalanche Verraux-Jaman»;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Arrivée d'une conseillère

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, puis je corriger mon vote, je me suis trompé de bouton?

M. le Président

Nous ne pouvons pas corriger le vote, mais nous avons noté officiellement que le préavis a été accepté à l'unanimité.

7.5 Sur le préavis No 27/2024 relatif au budget ordinaire pour 2025. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Laurence Sierro (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une correction à faire sur mon rapport en p. 8, une coquille s'est glissée trois paragraphes avant la fin, la phrase «un poste de 0.6 EPT a été créé au service de l'urbanisme et des travaux à la suite du déménagement» il faut comprendre «à la suite de la décision du déménagement du service de l'urbanisme à l'ancien hôpital».

M. le Président

Je vous propose de procéder comme suit, en conformité avec l'art 150 du règlement: Premièrement, j'ouvrirai la discussion générale du budget et du rapport de la commission des finances.

Ensuite, nous passerons en revue chacun des 8 chapitres principaux des comptes. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir seront discutés et votés directement lors de la revue des chapitres y relatifs.

Pour terminer, avant de passer au vote final des conclusions du préavis, la discussion sera ouverte pour une dernière prise de parole pour les groupes qui le souhaitent.

Y'a-t-il des oppositions à cette manière de procéder? J'ouvre la discussion générale sur le budget 2024.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe DA acceptera le budget proposé par la Municipalité, notre groupe juge en effet les charges raisonnables au vu des recettes escomptées. Nous espérons qu'à l'avenir les produits pourront être augmentés, comme, par exemple avec un taux d'imposition plus élevé, car c'est aujourd'hui la cotisation la plus sociale que nous connaissons. Tout cela

afin de pouvoir investir plus grandement dans les prestations aux habitantes et habitants les plus précaires de la commune.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Les années passent et, comme toujours, de nombreuses heures, peut-être pas assez, ont été consacrées à réfléchir aux entrées et dépenses du ménage communal. Notre Commune est forte d'une renommée mondiale sur laquelle il faut veiller. Ceci a un prix, mais qui ne doit pas se faire au détriment de nos citoyens.

Cette année, pour la première fois, depuis très longtemps, il nous a été présenté un budget avec une marge d'autofinancement négative. Cela soulève une question fondamentale : comment accepter un tel budget? Notre responsabilité, en tant que conseillère et conseiller, est de veiller à un budget équilibré et pérenne.

Que ferons-nous si des imprévus majeurs ou des dépenses exceptionnelles surgissent? Même si notre commune bénéficie toujours de revenus liés aux impôts sur les successions, il faudra peut-être oublier un jour cette manne, car elle n'existe pas dans la plupart des communes!

Le groupe UDC constate, avec regret, que ce budget ne prévoit pas d'économies substantielles, comme nous pouvions l'espérer. Les augmentations de salaires, qui dépassent de loin les standards du secteur privé, donnent toujours lieu à des discussions. Souvent il est trop peu expliqué que la commune demeure particulièrement généreuse dans la participation aux déductions sociales. Par exemple, le 2e pilier, où les employés bénéficient toujours d'un plan de prévoyance en primauté de prestations. Notre Canton est d'ailleurs l'avant-dernier à maintenir ce système.

D'autre part, nous attendons avec impatience la présentation des études en cours concernant le personnel communal. Ce dossier crucial concerne directement l'utilisation de l'argent des contribuables et doit être traité avec la plus grande rigueur.

L'année 2025 risque d'être bien particulière, que nous réserve-t-elle ? Dans un contexte géopolitique instable, la conjoncture économique n'évoluera peut-être pas favorablement ! Les recettes fiscales annoncées ne risquent-elles pas d'être surévaluées?

Les seules rentrées potentielles en hausse pourraient provenir des transactions immobilières, stimulées par la baisse des taux hypothécaires...

Le groupe UDC aurait préféré voir une marge d'autofinancement positive, ce qui rendrait plus aisé le ménage commun annuel de la Commune.

Avant de conclure, je tiens à remercier tous les participants et les membres de la COFIN, pour la qualité des échanges et l'écoute lors des séances de commission.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le groupe des Vert-e-s acceptera le budget qui nous a été présenté.

Alors oui, il y'a des points sur lesquels nous devons être extrêmement vigilants: le budget proposé présente un déficit de CHF 4,1 mio et la marge d'autofinancement est négative à hauteur de CHF 970'000. Cela étant dit, le déficit projeté pour 2025 est moindre que ce qui a été présenté par la Municipalité dans ses budgets 2021 à 2024. De plus, même si une marge d'autofinancement négative est une situation qui nécessitera toute notre attention, il faut apprécier cet élément dans la globalité de la situation financière de la commune. Ce qui est important c'est de mesurer la capacité de la commune à financer les investissements en cours.

Étant donné qu'avec une marge d'autofinancement négative, il faudra avoir recours à l'emprunt pour le financement de tous les investissements, se pose alors la question de la capacité de la commune à emprunter. Notre commune, aussi bien en absolu qu'en comparaison cantonale, présente de très bons indicateurs financiers (comme par exemple pour la quotité de la charge financière et les taux d'endettement), qui la positionnent avantageusement pour faire face au service de la dette, surtout dans un contexte de baisse des taux.

Sur la base de ces indicateurs, et tant que la situation d'une marge d'autofinancement négative ne devient pas chronique, il n'existe pas de raison de s'en inquiéter, en tout cas dans le cadre de ce budget.

De plus, je tiens à rappeler que le budget que nous validons ce soir est avant tout un plafond de dépenses, soit une autorisation maximale de dépenses, octroyée à la Municipalité. Si nous mettons en perspective les exercices comptables passés avec les budgets associés précédemment votés, force est de constater que la Municipalité a globalement utilisé cette autorisation de dépenses raisonnablement et consciencieusement. Par exemple, alors que les budgets approuvés en 2021, 2022 et 2023 étaient déficitaires, les comptes de ces mêmes années furent bénéficiaires.

Encore plus important, le budget présenté permettra de maintenir la qualité des prestations à la population. La commune doit pouvoir continuer à investir dans l'avenir, pour ses résidentes et résidents. Attirer des ménages fiscaux élevés nécessite une amélioration des services offerts (éducation, culture, sport,

administration). Si la commune est perçue comme sous-équipée ou incapable de maintenir un haut niveau de services, cela nuira à son image, à son attractivité globale, et à sa capacité à inciter de nouveaux ménages, à potentiel fiscal intéressant, à venir s'installer sur notre territoire et ainsi donner de meilleures perspectives de rentrées fiscales.

Toutefois, nous ne voulons pas non plus tomber dans un excès de confiance qui pourrait s'apparenter à de la naïveté. Nous acceptons donc ce soir le budget tel que présenté, mais nous resterons très attentifs aux résultats de l'exercice 2024, sur la base du budget 2024 que nous avons voté il y a une année.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est très inquiet et préoccupé par la situation financière de notre commune.

Le budget 2025 prévoit une marge d'autofinancement négative de CHF 1 million.

Cela signifie que nous devons emprunter, pour payer une partie des salaires de nos employés communaux et que nous ne pouvons assumer ni la dette actuelle de près de CHF 100 millions, ni le financement des investissements de l'ordre de CHF 300 millions prévus ces 10 prochaines années.

La marge d'autofinancement négative résulte de la progression de nos charges.

(le graphique suivant est projeté à l'écran)



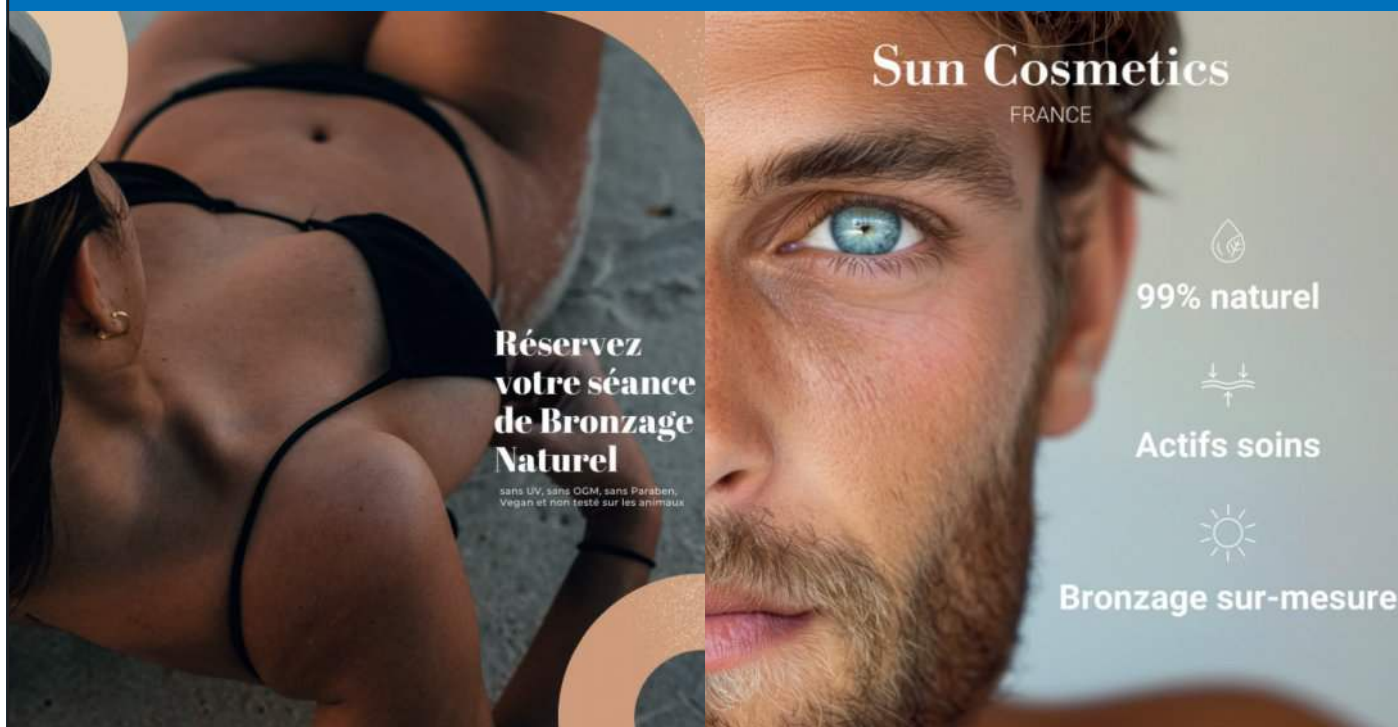
Ce tableau vous présente l'évolution des charges de fonctionnement sous la responsabilité de la Municipalité avec une base 100 en 2018.

Nous pouvons constater une bonne maîtrise des charges jusqu'en 2022. Dès les comptes 2023, elles évoluent de manière inquiétante.

En comparaison avec les comptes 2022, le budget 2025 prévoit une augmentation, sur 3 ans:

- de près de 25% pour les biens, services et marchandises, et

— IDEAL LINE —



Sun Cosmetics
FRANCE

**Réservez
votre séance
de Bronzage
Naturel**
sans UV, sans OGM, sans Paraben,
Vegan et non testé sur les animaux

99% naturel

Actifs soins

Bronzage sur-mesure

Av. des Planches 20, 1820 Montreux - Tél. 021 532 22 22
www.idealinemontreux.ch

DURÉE LIMITÉE !

VOTRE OFFRE
EXCLUSIVE
À MONTREUX

Vous rêvez d'une monture originale
pour fêter le retour du printemps, d'une
lunette colorée pour pratiquer votre
sport favori ou enjoliver vos journées
au boulot ? C'est le moment idéal !

OPTIC 2000

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 29 29

services@optic2000montreux.ch

Accès en voiture : Parking de la Coop

Accès à pieds : Ligne 206 - La Paix

Optic 2000

-25%
MONTURE
+ VERRES*

* Valable jusqu'au 30 juin 2025, selon conditions en magasin.

**PRENEZ RDV
EN LIGNE !**

SCANNEZ LE
QR CODE !



- d'environ 15% pour «Autorité et personnels» et «aides et subventions»

Alors que l'inflation progresse dans le même temps d'environ 3%.

L'évolution de ces trois postes, qui représentent un total de dépenses d'environ CHF 100 millions, implique une augmentation de nos charges d'environ 15 millions depuis 2022 qu'il faudra financer. Cela représente environ 15 points d'impôt.

L'évolution des recettes de fonctionnement ne suit malheureusement pas la même courbe. Pour rappel, les recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune ont baissé en 2023.

La Municipalité explique cette tendance par la seule présence de AirBnB qui mobilise des appartements sur Montreux au détriment de contribuables. Sans minimiser cette question, nous estimons que les principales raisons sont à trouver dans les délais nécessaires aux développements d'un PaCom (bientôt 5 ans depuis la décision du TF) et des parcelles Held et de l'ancien hôpital (15 ans depuis la confirmation du transfert des soins à Rennaz).

Cette tendance stagnante, voire négative des revenus, est également propre à Montreux. La situation au niveau du Canton est bien meilleure.

Pour terminer cet inquiétant tableau, notre commune bénéficie, depuis de nombreuses années, d'importantes recettes en provenance de l'impôt sur les donations et successions. Ce sera encore le cas en 2024.

Selon l'information du Canton, qui a connaissance de la fortune de nos citoyens, cette source de recettes devrait diminuer sensiblement dans les prochaines années.

S'il fallait un élément complémentaire pour nous en convaincre, l'impôt sur les successions représente pour notre commune jusqu'à plus de 30% des impôts sur le revenu et la fortune alors que ce ratio est de 3% au niveau du Canton.

En séance de Cofin, j'ai déposé deux amendements qui demandent en substance une maîtrise de nos dépenses. Ces derniers sont considérés comme irrecevables au niveau de la forme.

Le groupe PLR en prend bonne note et n'a ainsi d'autres choix que de refuser ce budget qui présente une nouvelle fois une progression démesurée de nos dépenses par rapport à celle de nos recettes.

Je vous remercie pour votre attention.

Arrivée d'un conseiller.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans ce plénum, dans ce Conseil, les années se suivent et se ressemblent. Le budget de la commune est bien tenu, avec prudence, des amendements irrecevables sont déposés en commission et il existe une volonté déclarée d'une partie de ce plénum de réduire le salaire réel des employés communaux en leur refusant l'indexation. Décidément, chers collègues, je pourrais garder ce début d'intervention pour chaque année au rythme où nous allons.

J'aurais pu ajouter aussi, qu'au lieu de travailler et de déposer des amendements en plénum, certains se bornent à refuser tout simplement le budget, je ne pense pas que ce soit responsable, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans les discussions.

Pour mémoire, le budget n'est pas une situation de la commune à un moment T, c'est une prédiction, voire un pari sur l'avenir, prudent, incluant systématiquement des efforts pour contenir les coûts ces dernières années.

La Municipalité n'a jamais mis en danger, ces dernières années, les prestations offertes à la population. En réalité c'est l'inverse, depuis le budget de l'année passée beaucoup de choses se sont passées, je ne vais pas les lister, mais je peux en citer une ou deux: la subvention pour les transports publics a augmenté, les travaux du 2m2c se poursuivent toujours au rythme prévu, la commune a engagé des délégués durabilité et mobilité. Les comptes 2023 ont été largement plus positifs que le budget. Certes pour 2025 la marge d'autofinancement est négative, mais rappelons deux faits: le refus de ce Conseil communal du préavis sur la taxe forfaitaire déchet ou encore l'acceptation de la nouvelle révision partielle des statuts de l'association de commune Sécurité Riviera, qui ont des conséquences négatives sur ce budget 2025: sans ces deux éléments, la marge d'autofinancement serait meilleure.

Comme rappelé en commission, depuis 2011, il a été en grande partie possible d'atteindre l'équilibre financier en vidant massivement les fonds de réserves de la commune, sous une majorité de droite à la Municipalité comme au Conseil communal.

L'examen prudent de la Municipalité actuelle est donc nécessaire pour éviter de refaire les mêmes erreurs. Enfin, vous venez d'entendre l'inquiétude de certains commissaires sur l'avenir financier de notre commune, c'est légitime d'être inquiets et je pense que c'est en étant inquiets et ambitieux que nous pouvons travailler sur un budget et des investissements, mais cette inquiétude doit se baser sur des faits et non sur des extrapolations abusives.

Que M. Gay produise une annexe sur l'évolution des charges est intéressant, mais le serait probablement davantage si le graphique ne se bornait pas à comparer des pommes et des poires.

Les comptes sont comparé au budget, en choisissant une période entre 2018 – 2025,

sans remonter plus loin. Ce n'est pas sérieux pour justifier d'une forme d'alarmisme, rappelons que le COVID et les crises de ces dernières années ont entraîné de grosses fluctuations, qui ne sont en rien représentatives d'une période dite «normale» d'évolution des charges et des recettes.

Intégrer l'inflation comme une variable au milieu des biens services et marchandise ou des subventions n'a aucun sens. Le groupe socialiste vous invite, à l'unanimité, à soutenir le budget, respectivement à refuser d'éventuels amendements qui viseraient à réduire le salaire réel du personnel communal.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

Montreux Libre remercie les services de la Municipalité pour le travail effectué et pour la qualité des documents présentés et des réponses apportées lors des séances de la Cofin. Montreux Libre sera très partagé quant au vote du budget 2025.

Le budget 2025 de notre commune, tel qu'il est présenté, soulève de nombreuses préoccupations. La marge d'autofinancement est négative et la Municipalité indique, dans son communiqué de presse, que la Commune poursuit ses efforts destinés à maîtriser les coûts, notamment en limitant les investissements au strict nécessaire.

Lors des séances de la Cofin, Monsieur le Syndic a répété que Montreux n'est pas une commune riche. Or, la Municipalité dépense comme si notre commune l'était, sans prendre en compte la réalité de nos finances et la situation économique. Que se passera-t-il lorsque nos recettes extraordinaires, telles que les impôts sur les successions et donations se tariront? Aucune mesure n'aura été prise à temps pour réduire les charges d'exploitation, qui ellescroissent constamment.

La formule «La maison brûle et la Municipalité regarde ailleurs» convient parfaitement à la politique budgétaire de notre Commune.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas faire long car M. Pilloud a dit tout ce que je voulais dire.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me suis longtemps interrogé pour savoir ce qui se cache derrière une question que je considère comme fondamentale et qui, selon moi, divise les partis de droite et de gauche, du moins selon les nombreuses discussions que j'ai l'occasion d'avoir avec mes meilleurs amis de sensibilités socialistes.

«On ne gère pas une commune comme on dirige une entreprise.» Cela m'a toujours interpellé car je n'ai jamais compris pourquoi.

Ceux qui me connaissent un peu savent que je suis un entrepreneur dans la vie mais aussi et surtout un entrepreneur dans l'âme.

Dans le cadre professionnel mes journées sont faites de choix, d'arbitrages et de prises de décisions, dans le but d'optimiser les revenus de mon activité tout en diminuant, autant que faire se peut, les charges.

Ceci dans le respect profond de mes collaborateurs et de leurs conditions de travail. Jusque-là je n'arrive toujours pas à comprendre pour quelles raisons on ne peut pas gérer une commune comme on dirige une entreprise. Il me semble que mon objectif quotidien est pourtant louable.

Mais en approfondissant un peu la réflexion je me rends bien compte qu'il y a un point de discorde. À la fin de l'année on tire le bilan de l'entreprise avec l'objectif de réaliser un bénéfice, pourquoi pas de distribuer des dividendes.

Ah oui là je comprends que cet objectif n'est pas partagé entre le monde de l'entrepreneuriat et la politique publique, bien sûr!

Mais si je vous proposais de transformer les mots bénéfice, profit et dividendes par: service public, aide et subvention, ne verriez-vous pas apparaître une possibilité de réconciliation sur ce point?

J'en suis maintenant convaincu. Non seulement nous pouvons, mais nous devons gérer notre commune comme nous dirigerions une entreprise.

Tout en ayant le courage de faire des choix, des arbitrages et des prises de décision, reprenons la maîtrise de nos charges, agissons stratégiquement pour augmenter nos revenus, continuons à garantir à nos employés communaux de bonnes conditions de travail, mais sans pour autant leur octroyer des avantages qui ne seraient même pas imaginables dans le secteur privé. Et surtout, ayons la sagesse de suivre un principe basique qui veut qu'on ne peut dépenser que l'argent que nous avons su gagner.

Si nous en sommes capables, de la même manière qu'une entreprise réaliserait son bénéfice, nous garantirons à notre commune un service public de qualité, des aides et des subventions sur le long terme.

Au sein du groupe PLR, c'est là qu'est notre inquiétude, le long terme. Nous sommes à un point de bascule. Soyons capables de dire stop à cette fuite en avant et à l'augmentation déraisonnée de nos charges.

En tant qu'élu responsable et conscient des réalités, je ne peux pas me résoudre à voter en faveur du budget qui nous est présenté ce

soir. Et l'ensemble du groupe PLR en fera de même.

Oui mais alors que faisons-nous, me direz-vous. Et vous aurez raison!

Notre groupe propose une mise en action dans le sens des valeurs dont je vous ai fait part. Ceci a déjà commencé par le dépôt d'amendements en commission qui, certes, n'aurait pas changé du tout au tout le budget 2025, mais qui démontraient pourtant une prise de conscience et une capacité à agir. Ensuite par le développement d'autres objets qui seront présentés en 2025 et je que vous invite à soutenir le moment venu.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est toujours intéressant quand nous avons le droit de la part de la droite de l'hémicycle à des cours, tant de finance que d'économie ou de gestion d'entreprise. Je crois cependant qu'il faut relativiser, nous avons des gestionnaires de chacun des côtés de la table, que ce soit auprès de la Municipalité ou dans les rangs de ce plénum et nous avons des gestionnaires de gauche ou de droite.

Il y a une tradition ou une théorie qui circule beaucoup à droite, c'est qu'il n'y a pas de gestion de gauche ou de gestion de droite, mais qu'une bonne ou une mauvaise gestion.

C'est à mon sens un peu simpliste, Mesdames et Messieurs, il y a une gestion qui est faite pour l'autre, pour le service public, pour la qualité des prestations qui sont distribuées et dévolues à notre population et il y a des gestions qui sont dévolues à réaliser des bénéfices, distribuer des dividendes, respectivement à se faire vivre d'abord soit, ensuite les siens et après les copains.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sur l'année 2024, je crois que toutes et tous nous devons le concéder, la gauche, dans son ensemble, que ce soit par sa représentation majoritaire à la Municipalité ou par certaines et certains de ces membres au sein du plénum, ont essayé de trouver des solutions.

Nous avons par exemple proposé l'introduction d'une taxe déchet, respectivement la suppression d'une subvention liée à la taxe déchet, elle était demandée par la droite, cette suppression et a été sabotée par la droite. C'est CHF 2,3 millions d'entrées supplémentaires qui auraient pu être inscrits au budget 2025. Mesdames et Messieurs les conseillers PLR vous l'avez demandé, puis vous l'avez saboté.

Ensuite, cela venait du plénum, en l'occurrence de ma voix, nous avons demandé à ne pas donner un blanc-seing à l'ASR en accep-

tant la modification des statuts le mois passé, modification des statuts qui était discutable si nous pouvons dire, pour un montant de CHF 400 mille. Cela fait 2,7 millions sur deux décisions que vous n'avez voulu ni épargner, ni taxer davantage.

Cela fait CHF 2,7 millions, le budget serait certes resté déficitaire, mais de manière plus faible et la marge d'autofinancement elle, éclaterait du côté positif.

Ne pas accepter le budget Mesdames et Messieurs, c'est irresponsable, il y a un moment donné où je crois qu'il faut arrêter de faire des clivages sur la gauche et sur la droite, travaillons en COFIN, travaillons et venez en COFIN avec des amendements qui sont recevables, cela fait 3 ans d'affilée que nous vous disons que la manière de déposer les amendements que vous auriez souhaité n'est pas faisable, alors oui cela nous aurait pris du temps ce soir si vous aviez amendé ligne par ligne ce que vous souhaitiez faire, mais c'est possible, cela demande juste du travail.

A un moment donné, dire que nous n'avons pas le temps et l'énergie de faire le travail et que nous sommes des bons gestionnaires et nous refusons un budget déficitaire, ce n'est pas responsable.

Je vous invite à accepter le budget tel que présenté par la Municipalité.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est un choix difficile, je souhaite partager mon parcours de réflexion, j'apprécie beaucoup et je respecte le travail de notre Municipalité, je sais qu'il s'agit d'un travail énorme de faire ce budget. J'estime que le budget est quand même bien tenu vu les circonstances. De l'autre côté, j'observe que nous, j'inclus notre Conseil, nous rajoutons de plus en plus de demandes, nous avons une liste de vœux et quelquefois j'ai l'impression que cette commune est utilisée comme un self-service dans lequel nous oublions qu'il y a une caisse à laquelle il faut payer à la sortie et cette caisse c'est le contribuable.

Quelquefois nous avons tellement envie d'être bien, brillants, compétents, partout et plaire à tout le monde, nous venons par la porte de derrière en souhaitant des impôts déguisés, nous souhaitons augmenter les taxes, telle que la taxe poubelle par exemple, c'était un impôt déguisé.

Pour moi le choix est difficile ce soir, je suis conseillère communale depuis 2011, je me souviens, au début de ma carrière dans ce Conseil, que nous avions encore une très belle trésorerie et j'ai à chaque fois levé la main quand il fallait dépenser. Aujourd'hui la trésorerie n'est plus là et, à chaque fois, je réfléchis, si je lève la main, est-ce que nous dépenserons

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...



Prix et renseignements: 079 210 59 49 E-mail: infoville@bluewin.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch

 **vaudoise** 125
Assurances

Clin d'



L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe
à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



GRiviera
Baches Sarl



Sellerie auto,
moto, bateaux,
Stores toiles,
NOUVEAU:
Shop Nautic,
accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40
info@gr-sellerie-bache.ch

A l'occasion de notre nouveau enseigne RIVIERA BEAUTE

Sur présentation de la présente publicité,

Nous vous offrons un soin découverte de votre choix sur notre liste dédiée

Profitez de découvrir de nouveaux soins

Anti-cellulite, Anti-âge, Remodelage, Perte de poids, Soin visage

Prenez RDV au 021 532 22 22

Nous nous réjouissons de vous voir !

Riviera Beauté

Av des Planches 20 A, Montreux

Parkings publics disponibles aux alentours

www.rivierabeaute.ch

info@rivierabeaute.ch



de nouveau CHF 75'400.- pour une étude, alors que nous avons des gens très bien payés qui peuvent la faire, moi je dis non.

Ce sont des décisions que nous devons prendre au sein de ce Conseil si nous voulons un équilibre financier dans cette commune, nous devons être raisonnables, pour les défis qui nous attendent. Je vais m'abstenir pour ce budget, car j'estime qu'il est bien, mais qu'il y a un travail que nous devons faire toutes et tous.

M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes dans des discussions de gauche et de droite sur l'économie, il y a une différence fondamentale entre la société privée et notre commune, c'est que, dans notre commune, les revenus sont plus ou moins fixes, ce sont nos impôts. Nous pouvons faire en sorte d'augmenter les revenus et tant mieux ! Ceci dit, notre point de vue, de ce côté de l'hémicycle, comme dit ce soir, c'est que nous ne dépensons pas ce que nous n'avons pas. Nous recevons et dépensons ce que nous avons.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite quitter cet échange un peu binaire « gauche-droite » et me pencher sur les inquiétudes de nombreux citoyens qui n'arrivent pas à boucler leur budget personnel et familial. Notre commune doit faire preuve d'exemplarité dans la maîtrise des dépenses, pas seulement pour la beauté de l'art, pas seulement pour ressembler à des entreprises, mais surtout par respect par rapport à ces contribuables qui doivent compter aussi serré chaque mois. Nous ne devons pas concourir à terme à l'inflation et augmenter leurs dépenses avec des augmentations d'impôts. Il n'y a pas que des ultras riches qui paient des impôts, c'est le pire comportement imaginable alors que les assurances augmentent, les loyers atteignent des sommets, notamment dans notre région.

Au vu de l'augmentation trop rapide, à nos yeux, de nombreux postes de dépense, nous renonçons à amender massivement ce budget, nous préférons ne pas accepter cette version et demander à la Municipalité, en toute connaissance de cause, de revenir

au plus vite avec une version corrigée et plus raisonnable des dépenses.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites que je ne souhaite pas répéter. En ce qui concerne la Municipalité, puisque la question a déjà été abordée, nous vous recommandons d'accepter ce budget qui a été longuement travaillé. J'ai eu l'occasion de le dire dans la commission, nous avons beaucoup impliqué les chefs de service en ajoutant une étape

supplémentaire dans les versions successives de budget que nous présentons V1, V2, V3, V4. Il y avait une étape supplémentaire, tout un travail effectué par les chefs de service, en rendant attentifs au fait qu'à Montreux si la situation est assez favorable, c'est dû à des revenus exceptionnels, grâce à l'impôt sur les donations et successions.

Une partie de ce plénum souhaite faire comme si nous n'avions pas ces revenus exceptionnels. C'est cela le débat. La Municipalité, contrairement à ce qui a été dit ne regarde pas ailleurs. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, nous sommes conscients que, si cette source de revenu se

montreux.multisite.ch

ECOLE DE MUSIQUE MULTISITE
MONTREUX

DECouvrez
NOTRE OFFRE
DE COURs

montreux@multisite.ch

école musicale
MONTREUX

école de musique
multisite

Association des
Ecoles de
Musique SCMV

femina
FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

tarit, nous serons en difficulté, mais pour le moment elle existe encore.

Comptes après comptes, nous voyons dans les chiffres que nous faisons des bénéfices et que la marge d'autofinancement est positive.

Tout ce que vous avez dit pour justifier un refus de budget, ce serait juste si vous étiez en train de lire les comptes. Mais si vous allez lire les derniers comptes que nous vous avons présentés, ils étaient positifs.

Vous pouvez inviter la population, la fonction publique, ce Conseil à plus d'austérité, puisque, effectivement comme l'a dit une

conseillère, c'est vous qui acceptez les dépenses préavis après préavis. Mais il faut aussi être conséquent le reste de l'année.

Voilà pourquoi nous pensons que ce n'est pas le moment d'inviter tout le monde à une politique d'austérité, puisque l'argent est encore là. Comment voulez-vous expliquer à la population qu'il faut couper un peu partout, alors qu'au moment des comptes, nous faisons de larges bénéfices ? C'est cela qui est en jeu, après vous ferez un choix, pas seulement de budget, mais du message que vous faite passer à la population. C'est cela qui est en jeu dans la discussion de ce soir.

Si nous vous présentions des comptes déficitaires,

je comprendrais ces discours de refus ou d'inquiétude, mais nous vous présentons le budget.

L'inquiétude, la Municipalité en a aussi conscience. Cela vient du fait qu'effectivement, peut-être un jour, l'impôt sur les successions, les donations qui, à Montreux, certaines années, se montent à 30% de nos revenus, alors qu'ailleurs c'est en général 3% en moyenne, pourrait disparaître. Cet impôt, nous pouvons imaginer qu'un jour cela s'arrêtera, mais en attendant il est toujours là et vous ne pouvez pas faire comme s'il n'existait pas.

Voilà pourquoi la Municipalité, tout en ayant conscience de cette fragilité, vous invite à accepter ce budget qui a été travaillé, compté au plus juste en fonction de la situation telle qu'elle est et non telle qu'elle est fantasmée.

La parole n'est plus demandée pour la discussion générale, la discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1 – Administration générale pages 21 à 34

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2 - Finances, pages 34 à 38

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments, pages 39 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 - Travaux, pages 53 à 66

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 - Instruction publique et cultes, pages 67 à 72

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 - Police : pages 73 à 75

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 76 à 81 La discussion est ouverte.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,



Le Corps de Musique de Montreux Clarens

Harmonie municipale

Le Corps de Musique Montreux Clarens est à la recherche de musiciens et musiciennes pour enrichir son ensemble. Si vous jouez d'un instrument à vent ou de percussion et que vous souhaitez partager votre passion pour la musique, nous serions ravis de vous accueillir parmi nous !

Répétitions les mardis et jeudis de 20h00 à 22h00 dans une ambiance chaleureuse et conviviale au sous-sol du Collège Montreux-Est, rue de la Gare 33, 1820 Montreux.

Contactez-nous dès maintenant par courriel à sciampi@bluewin.ch ou par téléphone au 079 175 35 21. N'hésitez pas à visiter notre site web www.harmoniementreux.ch pour en savoir plus sur nos activités.

Rejoignez-nous pour vivre ensemble des moments musicaux inoubliables et faire vibrer Montreux Clarens au rythme de vos talents !

🎵 🎶 **Au plaisir de faire de la musique avec vous !** 🎵 🎶

Je souhaite déposer un amendement pour la ligne budgétaire 700.3655.04 - Prestations complémentaires communales.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Considérant:

- que ma simple question écrite déposée le 25 septembre 2024 a mis en évidence plusieurs problématiques concernant la légalité et la gestion de cette aide, notamment l'absence d'approbation formelle du règlement de 1973 et le manque de transparence sur les modalités de calcul;
- que la réponse municipale à ma simple question a confirmé qu'un préavis de révision était nécessaire et sera présenté en 2025, mais n'a pas apporté de garanties immédiates quant à la légalité et à l'encadrement actuel de cette aide;
- que mon intervention du 13 novembre 2024 a souligné une augmentation incontrôlée des charges de cette ligne budgétaire, ainsi qu'une confusion créée par le changement de dénomination de cette aide et un manque de clarté quant à son application;
- que les charges pour cette ligne budgétaire se montaient à 230'790 francs en 2021, et qu'elles augmentent brusquement de 21 % en seulement deux ans pour atteindre 280'000 francs en 2025 sans aucune explication ni remarque de la municipalité;

Le groupe UDC propose l'amendement suivant: ramener le montant prévu pour la ligne budgétaire 700.3655.04 dans le projet de budget 2025 à 231'790 francs, soit le montant réel des charges constatées en 2021.

Je me tiens volontiers à disposition pour plus d'éclaircissements à qui le demandera. Je précise que cet amendement concerne le futur et que ces aides pour 2024 ont déjà été distribuées et que le Noël de l'amitié auquel notre président a participé a aussi été pris sur ce fonds, donc cet amendement est pour le futur.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dois dire à titre personnel que je suis particulièrement choqué de l'amendement déposé par notre collègue M. Luder ce soir. Je pense que ce n'est pas dû à de la méchanceté, mais à de la mauvaise compréhension de la situation et de ce que représentent les prestations complémentaires communales sur notre territoire. Effectivement ce sont CHF 280'000.- qui sont mis au budget, effectivement c'est un budget qui augmente d'année en année. S'il augmente d'année en année, M. Luder, c'est simplement parce que le nombre de nos concitoyennes et concitoyens en situation AVS, au bénéfice des

prestations complémentaires cantonales augmente parce que notre population, particulièrement notre population âgée se précarise. M. Luder, ce sont vraiment des personnes qui sont dans des situations de quasi-précarité qui ont le droit aux prestations complémentaires communales, ce sont des gens que j'ai pu voir en bénéficiant dans mon entourage. Plusieurs personnes, ici, la connaissent, typiquement ma grand-maman, qui avait travaillé toute sa vie ici, qui était veuve depuis 25 ans, qui avait une retraite misérable et qui bénéficiait de ces prestations complémentaires communales, c'est sauf erreur un montant de CHF 40.- par mois, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela peut faire. Quand on est, M. Luder, en EMS - et j'espère que nous vivrons toutes et tous assez longtemps pour y finir - quand on est en EMS et que les prestations complémentaires cantonales financent notre séjour en EMS, il nous laisse de l'argent de poche qui se monte à CHF 175.- par mois. Typiquement, avec les prestations complémentaires communales c'est CHF 40.- de plus et je crois que c'est quelque chose que notre commune peut et doit faire. Personnellement je suis très fier que cette ligne budgétaire existe et je vous invite avec véhémence à refuser l'amendement déposé.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions sur le chapitre avant de passer à l'amendement de M. Luder, ce n'est pas le cas, il ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Büchler, une partie de vos propos semblent erronés. M'occupant de deux curatelles de personnes résidant en EMS, je connais le montant de l'argent de poche dont vous parlez, il est de CHF 275 par mois. De plus, si vous aviez pris la peine de lire la documentation lacunaire de cette aide, vous sauriez que le règlement précise que les personnes qui sont en EMS n'y ont pas droit. Vous avez donc déjà faux sur ce premier point. Ensuite, je ne parle pas de supprimer cette aide, mais bien de la revoir, et d'ailleurs la Municipalité, après 50 ans d'obscurité, a soudainement retrouvé la vue et se dit qu'un préavis est nécessaire, parce que rien n'est clair dans la manière de gérer cette aide. J'ai demandé, il y a deux semaines, le règlement d'application sous LInfo, je ne l'ai toujours pas reçu. C'est un document qui doit être classé et qui doit être retrouvé en quelques secondes. À chaque fois que je demande quelque chose se rapportant à cette aide, les documents sont lacunaires, n'existent pas ou tardent à me parvenir. Ce que je veux, ce n'est pas qu'elle soit supprimée, mais que nous sachions vraiment comment elle est calculée. De plus, cette aide est déduite des prestations cantonales si je me réfère au règlement de 1973 que la Municipalité dit appliquer actuellement, alors qu'il y a une version de 1967 qui, elle, avait été votée par le Conseil.

Donc c'est encore plus confus, le but n'est pas de supprimer ou de ne pas apporter d'aide, mais je n'ai pas envie non plus que la commune se substitue à l'État si c'est lui qui est censé donner la même somme de prestations complémentaires, étant donné que l'une et l'autre s'annulent mutuellement.

Je ne comprends pas le montage de cette aide, c'est pour cela que je demande uniquement de rapporter à la somme demandée en 2021. Je pense que ce n'est pas trop demander, je ne demande pas la suppression, je demande une révision et qu'elle arrive vite et que nous comprenions enfin comment cela fonctionne.

M. le Président

Avant de passer la parole à Mme Pellet, j'attire votre attention, M. Walther m'a indiqué un article du règlement que j'ai parcouru et qui s'applique dans ce cas-là, c'est «l'Art. 153 Modification d'un poste du budget

La Municipalité et la commission des finances doivent se prononcer sur tout amendement au budget portant sur la suppression d'un poste, la création d'un poste nouveau ou la variation de plus de 10% d'un poste existant.»

Cela veut dire que cette discussion aurait pu avoir lieu en COFIN, mais elle n'a semble-t-il pas eu lieu, si nous appliquons le règlement votre amendement n'est pas valable.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse aux éléments apportés par M. Luder, je voudrais signaler qu'il n'y a rien qui oblige à avoir un règlement à ce sujet, nous pouvons avoir des prescriptions municipales, des éléments qui ont été votés par la Municipalité, cela fait partie de ses compétences, mais nous ne sommes pas du tout obligés d'avoir un règlement.

Cela dit, effectivement il y a eu probablement des tentatives de règlement, puisque, en 1963 déjà, il y a eu des éléments qui allaient dans ce sens et que nous retrouvons dans les archives, ainsi que ce règlement de 71-72 qui n'a jamais été validé par le Conseil communal. Par conséquent, en ayant demandé un avis juridique, je constate que formellement l'avis juridique dit que ce texte datant probablement de 71-72 n'a jamais été adopté ni par la Municipalité, ni par le Conseil communal de l'époque, l'avis juridique déduit formellement que ce document n'est pas en vigueur. Cependant nous constatons aussi que ce document comme tel est appliqué par les services communaux depuis plus de 50 ans, chaque année les montants correspondants sont inscrits au budget SFJ, la ligne budgétaire signalée «700.3655.04 - Prestations complémentaires communales»

est votée par le Conseil. Les membres du Conseil ne peuvent donc pas, dès lors, ignorer l'existence de cette aide qu'ils ont indirectement approuvée à longueur d'années. Par ailleurs et surtout, on relève qu'une telle application, répétée et constante, d'un même texte pendant un laps de temps aussi long, peut être considéré comme une pratique constante ayant la valeur d'une règle de droit au sens de la jurisprudence. Le versement d'une telle aide, favorable aux administrés, ne contredit d'ailleurs, aucun autre règlement communal ou texte de droit supérieur ; en ce sens par rapport à ce que dit M. Luder, il n'y a pas superposition ni de remplacement d'une aide communale qui devrait être prise en charge par le Canton. Autrement dit, bien que non voté, ce texte, au sens de l'avis juridique, est devenu applicable via la pratique constante et non contestée par le Conseil, ni par quiconque.

Il en découle donc que nous devons continuer à appliquer cette aide jusqu'à sa révision éventuelle s'il y a une demande d'établissement d'un règlement. La procédure actuelle qui est appliquée est dans les conditions d'octroi, mais pas dans un règlement: il faut être au bénéfice d'une décision favorable d'octroi des prestations complémentaires cantonales, nous devons être domiciliés sur le territoire communal depuis 5 ans au moins pour les Suisses, domiciliés depuis 10 ans au moins pour les étrangers ; pour les résidents d'EMS, cela a été dit, ils sont exclus. Actuellement nous avons près de 500 bénéficiaires qui reçoivent cette aide de CHF 40.- par mois pour une personne et de CHF 60.- pour un couple. Cette aide a explosé ces dernières années, probablement aussi par rapport à ce qu'a dit M. Mark, la situation devient de plus en plus délicate, il ne s'agit donc pas de la couper, mais au contraire de la prendre en considération.

Plutôt que de vous attaquer aux plus faibles et modestes de notre commune M. Luder, vous auriez été mieux inspiré, puisque vous avez constaté une carence réglementaire, de procéder par voie de motion renvoyée directement en Municipalité, comme l'a fait M. le conseiller Morier-Genoud à propos des déplacements des écoliers.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci pour tous ces éléments de réponse, Mme Pellet. Je n'ai pas déposé de motion, vu que dans votre réponse municipale à mon interpellation, vous avez confirmé que, dans le courant 2025, la Municipalité devrait présenter un préavis qui mettra au clair ce règlement lacunaire. Je n'allais tout de même pas enfoncer une porte ouverte, parce que l'on me l'aurait fait remarquer! Voilà pourquoi je n'ai rien entrepris.

M. le Président demande s'il y a encore des prises de parole sur l'amendement?

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pourquoi discuter de cet amendement puisqu'il est irrecevable?

M. le Président

Je vous donne mon intention qui est claire, nous allons voter sur l'amendement, les gens ont entendu les arguments sur le fonds et sur la forme, nous allons passer au vote et si le résultat est positif, il y a encore une voie qui permet de contester ce vote.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai une dernière remarque à formuler, même si l'issue de ce vote est déjà fixée. Si je lis l'article 153, il est effectivement précisé que la Municipalité et la COFIN doivent se prononcer. Par contre, il n'est pas marqué qu'ils doivent se prononcer pendant une séance. La COFIN est présente et peut prendre la parole maintenant, et la Municipalité également.

Il n'est pas dit qu'ils doivent siéger pour prendre la décision, parce qu'un amendement peut être déposé aussi pendant la discussion du budget, et ça c'est le préfet qui me l'a confirmé.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je propose à M. Luder de retirer son amendement et de déposer une motion au mois de janvier. Je pense que c'est le plus simple et le plus clair, je pense que tout le monde avait raison ce soir, mais il faut travailler pour rédiger ce règlement.

M. le Président

Je vous remercie pour votre proposition, je vais arrêter les discussions et nous allons passer au vote de l'amendement.

Amendement de M. Luder

Ramener le montant prévu pour la ligne budgétaire 700.3655.04 dans le projet de budget 2025 à 231'790 francs, soit le montant réel des charges constatées en 2021.

VOTE l'amendement est refusé par 67 NON, 8 OUI, 17 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Chapitre 8 - Services industriels, pages à 82 à 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

Nous avons passé en revue tous les chapitres, j'ouvre une dernière fois la discussion avant de passer au vote des conclusions.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC refusera à l'unanimité le budget 2025.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 27/2024 de la Municipalité du 11 octobre 2024 au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2025,



Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2025.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 33 NON, 9 ABSTENTIONS.

7.6 Sur le préavis No 28/2024 relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Fonds culturel Riviera (FCR) a pour coutume de demander à la commune qui préside annuellement la commission intercommunale de gestion du Fonds de régler les frais de réception par l'intermédiaire du président du Conseil communal de la commune présidente, et ce, sur le budget du Conseil communal. Une telle pratique est anormale et soulève plusieurs problèmes liés à la répartition des charges, à la transparence budgétaire et à l'équité entre les communes partenaires. Voici les arguments justifiant le refus de ces pratiques:

Premièrement, les frais de réception liés aux activités internes du FCR ne relèvent pas des dépenses ordinaires du Conseil communal. Il n'existe aucune ligne budgétaire spécifique dans ce cadre, ce qui pose un problème de transparence et de conformité à la gestion des finances communales.

Ensuite, conformément à la convention de 2003 du FCR, les charges de fonctionnement, y compris les frais annexes comme les réceptions, devraient être couvertes par les contributions des communes au fonds, calculées sur une base par habitant. Cette approche garantit une répartition équitable des coûts entre les partenaires et évite de surcharger la commune assurant la présidence annuelle. En reportant ces frais sur le budget communal, on crée une double imposition indirecte pour les habitants de cette commune.

L'année passée, lors de ma présidence du Conseil communal, il se trouve que c'est Montreux qui était la commune présidente. Vous devinez la suite, j'ai refusé de régler les factures relatives aux réceptions du FCR par la ligne budgétaire du Conseil communal. Je me suis approché de M. Morier-Genoud, qui présidait la commission cette année-là, afin de lui suggérer de porter l'affaire auprès de la commission et de proposer qu'elle change ses pratiques.

L'idée était que le FCR provisionne ces frais sur son poste "Charges de fonctionnement",

par exemple, 3'750 fr. par année, soit environ 0.1 % du budget total des subventions intercommunales, ce qui représente une charge marginale qui n'impacte pas significativement les soutiens culturels.

Ce budget commun permettrait aux petites communes, moins dotées financièrement, d'assumer leur rôle de présidence sans compromettre la qualité des prestations offertes.

Force est de constater que ma proposition n'a même pas été transmise vu qu'elle n'apparaît pas dans ce rapport et c'est pour ces raisons que je refuserai systématiquement le budget du FCR tant que cette coutume désuète persistera.

Je ne vous invite pas à en faire de même, mais plutôt à soutenir mon argumentaire et de demander à nos représentants montreu-siens de porter l'affaire auprès des personnes compétentes afin de l'étudier sérieusement.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite faire un commentaire, il s'agit plus de politesse que de budget, vous avez dit vous-même qu'il s'agissait de 0,1%, nous parlons de sommes très faibles et j'oserai à peine proposer cela, d'autant plus qu'il faudra que le Fonds culturel Riviera l'accepte. Personnellement, je ne vais pas rapporter votre idée au Fonds culturel Riviera, sauf si le Conseil décide que je dois transmettre cette proposition. Il ne s'agit pas d'ergoter sur des montants aussi faibles, voici l'explication de pourquoi je n'ai pas transmis votre demande au Fonds culturel Riviera.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas épiloguer là-dessus, je m'attendais à ce genre de remarque que je ne comprends pas du tout. Il s'agit une fois de plus de la manière dont nous gérons l'argent que nous demandons aux contribuables, et c'est incroyable d'entendre un membre du parti socialiste refuser une mesure qui permettrait aux petites communes d'avoir des réceptions du même niveau que les grandes, c'est ubuesque ! Je ne vois pas ce qu'il y a dans ma proposition qui est contraire à une bonne gestion et à une transparence totale de l'utilisation de ce que nous demandons à chaque habitant de la Riviera. Je rappelle que ce Fonds est doté de plus de CHF 3 millions et que chaque habitant, qu'il le veuille ou non, participe à hauteur de CHF 47.- cette année. C'est un peu fort de me dire que vu que cela représente une petite somme, nous pouvons le laisser comme cela. C'est une question de gestion, de manière de gérer l'argent public.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers:

- d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 6 NON, 4 ABSTENTIONS.

7.7 Sur le préavis No 29/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly. (Rapp. M. Olivier Blanc).

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une correction à apporter, j'ai indiqué à la page 2 que la période d'amortissement était de 40 ans, s'agissant d'une conduite c'est 60 ans, transmis par la Municipalité a posteriori.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe à l'amendement.

Amendement de M. Olivier Blanc

Un commissaire fait remarquer qu'il manque dans les conclusions un point définissant le mode de financement et il dépose un amendement proposant d'insérer, à titre de nouveau point 3, le texte suivant, qui reprend une formule habituelle:

Point 3 des conclusions (nouveau)

«de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;»

La Municipalité se rallie à cet amendement, que la commission accepte à l'unanimité.

Le point 3 devient ainsi devient le point 4. 10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc
VOTE l'amendement est accepté par 91 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Blanc (VER)

En conclusion, la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2024 de la Municipalité du 11 octobre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 225'000.- TTC pour la participation financière de la Commune de Montreux au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE) à la route de la Saussaz à Chailly

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité de Montreux à participer financièrement au remplacement d'une conduite d'eau potable du Service Intercommunal de Gestion (SIGE), à la route de la Saussaz à Chailly;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 225'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions attendues dans les comptes de recettes du préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 93 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Néant

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

9.1 Postulat intergroupe « Pour une révision complète de toute forme de convention ou de collaboration entre les communes de Montreux et de Veytaux »

Signataires: Nicolas Büchler (PS), Samuel Roch (PLR), Tal Luder (UDC), Anna Krenger (DA), Florian Manzini (VER), Vincent Haldi (ML), M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les signataires du présent postulat ont pris acte du refus de la population de Veytaux de la convention de fusion soumise au vote le 22 septembre 2024 entre les communes de Montreux et de Veytaux. Dans ce contexte, nous remercions la Municipalité pour les réponses apportées à l'interpellation de Monsieur Samuel Roch et à la simple ques-

tion de Monsieur Tal Luder au sujet des conventions de collaboration actuellement en vigueur entre les deux communes.

Ces réponses nous laissent cependant à penser que nous devons réagir. Nous constatons en effet que plusieurs conventions sont établies, mais qu'il existe également d'autres formes de collaboration qui ne font pas l'objet d'une convention écrite. Reste aussi un sentiment latent que nous avons potentiellement accepté durant plusieurs années des contrats moins favorables à Montreux, en vue d'une future fusion.

Ainsi, et par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité de dresser un bilan complet des conventions, contrats de prestations ainsi que toute autre forme de collaboration en vigueur, tant d'un point de vue organisationnel et logistique que financier. En tant qu'élus communaux Montreusiens, nous devons nous assurer que les contribuables de chacune des communes paient le juste prix des prestations fournies sur leur territoire. Le but du présent postulat n'est ni plus ni moins que celui-ci.

Enfin, et puisqu'il y a des signataires issus des différents groupes politiques présents au sein de notre plénum, nous demandons le renvoi direct du postulat à la Municipalité pour rapport. Merci pour votre attention.

M. le Président

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à la Municipalité, nous allons passer au vote du renvoi direct en Municipalité de ce postulat.

Le postulat est renvoyé en Municipalité par 88 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Tanya Bonjour, intitulée «Malaises aux VMCV: où en est-on?».

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer je tiens à remercier M. le Municipal Chiaradia et le conseil d'administration des VMCV pour ces réponses. Plusieurs points positifs sont à relever, notamment les conditions de travail meilleures que celles prévues dans la CCT, ou encore des espaces de discussion réguliers entre la direction et les employés. Cependant, certains éléments rapportés restent plus problématiques, avec par exemple la question de l'absentéisme, qui, bien qu'ayant été réduit récemment, reste élevé à près de 10 %. Ces éléments de réponse nous montrent qu'une volonté de proposer des conditions attractives aux employés est bien présente, en particulier dans un métier aussi difficile que celui

de chauffeur de bus et que la prise en poste de la nouvelle directrice semble aller dans ce sens. Néanmoins, ayant à cœur le bien-être des employés au service de notre commune, nous resterons attentifs à la situation de nos chauffeurs dans les années à venir, espérant qu'un réel changement soit bien en cours et permette, petit à petit, aux VMCV de sortir de manière durable de nombreuses années difficiles pour leurs employés.

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Matthieu Burkhart, intitulée «Pour le développement de l'offre Taxibus sur le territoire communal».

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui me satisfont en l'état.

10.3 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Ehinger, intitulée «Quid de l'utilisation du site de l'hôpital par l'EVAM».

M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui me conviennent en l'état.

10.4 Réponse à l'interpellation de M. Pablo Menzi, intitulée «Chemin du Bocherex - un passage piéton dangereux à Territet».

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La réponse de la Municipalité soulève des points intéressants mais des ajustements essentiels restent à considérer. Éclairage: l'absence d'éclairage, justifiée par la protection de la faune, ne peut ignorer la sécurité des usagers. Installer des lampes discrètes à hauteur des genoux offrirait un compromis respectueux de l'environnement tout en facilitant l'accès au parking public et cela à un coût modéré, grâce à des solutions simples et peu onéreuses. Entretien de la végétation: la gestion actuelle ne tient pas en compte des périodes de forte croissance au printemps et en été, rendant le passage difficile. Une coordination renforcée avec les propriétaires privés et un suivi régulier sont nécessaires pour maintenir l'accessibilité. Fréquentation: qualifier ce chemin de secondaire limite son potentiel. Un entretien amélioré pourrait en effet en faire un véritable atout pour la mobilité douce et répondre aux attentes des habitants et des visiteurs.

En conclusion, avec des mesures ciblées et concrètes, ce chemin pourrait devenir un modèle d'accessibilité et de durabilité.

10.5 Réponse à l'interpellation de M. Christian FÜRST, intitulée «Consommation d'eau potable des divers services de la Commune de Montreux et modification du tarif par le SIGE».

M. Christian FÜRST (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord un grand merci à la Municipalité pour la réponse apportée à mon interpellation relative à la consommation d'eau potable des services de la Commune de Montreux et à la modification des tarifs par le SIGE.

Je suis satisfait de voir que la Municipalité a reconnu l'importance de cette question en lançant une analyse approfondie de notre consommation d'eau, en mettant un accent particulier sur nos fontaines.

Cette initiative est essentielle pour nous permettre d'anticiper les défis futurs liés à la gestion de l'eau potable, particulièrement en prévision des importantes modifications tarifaires annoncées pour 2026.

Pouvons-nous, s'il vous plaît, recevoir des informations détaillées et actualisées en temps opportun?

Finalement, je continue à encourager vivement la Municipalité à explorer toutes les possibilités pour optimiser notre consommation d'eau potable avec des solutions alternatives, telles que l'utilisation de l'eau du lac pour l'irrigation des espaces verts ou pour l'entretien des voies publiques.

10.6 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Roland Rimaz, intitulée «À pied, cheminer à Montreux, c'est comment?».

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, je fais part de ma grande déception. A la question d'un délai pour apporter des corrections la réponse est: *«elles ne sont pas envisageables à court terme»*. Dans le rapport au préavis 17/2021 une réponse de la Municipalité allait aussi dans le même sens, *«la Municipalité explique que le moyen terme exprimé peut difficilement être défini»*. Si ce n'est pas à court terme alors que faut-il lire entre les lignes? Ce sera à moyen terme, à long terme ou aux calendes grecques? Les piétons qui réagissent auprès de votre autorité régulièrement méritent mieux! Vous manifestez votre volonté de résoudre les points noirs mais les réalisations tardent à venir! Les routes cantonales en traversée de localité sont de la responsabilité communale avec validation du canton. Je comprends que ces problématiques sont complexes du point de

vue légale, réglementaire et peut-être financier. Complexe au point d'induire des blocages qui maintiennent les piétons dans leur vulnérabilité, sans protection. Ceci est tout simplement inacceptable.

10.7 Interpellation de M. Nicolas BÜCHLER «Changement d'horaires du 15 décembre 24 – qu'en est-il de la situation pour les écoliers de Glion et Caux?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

M. Nicolas BÜCHLER (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts en qualité de président de l'Association des intérêts de Glion.

Le 15 décembre prochain, comme chaque année, les horaires des trains changeront.

Ces changements d'horaires font chaque année l'objet d'une période de consultation, que nous avons malheureusement ratée.

Cela étant, plusieurs habitants de Glion et de Caux se retrouveront dès le 15 décembre prochain devant des situations moins confortables qu'aujourd'hui. Que ce soit pour partir travailler le matin en direction de Lausanne ou de Sion, ou pour rentrer le soir depuis ces deux destinations.

Si nous serons plus attentifs, lors de la prochaine phase de consultation, quant à nos trajets pendulaires, nous sommes cependant plus inquiets quant aux horaires de train liés aux horaires des débuts de l'école obligatoire.

En effet, les trains partant depuis Glion seront désormais à 7h09, avec une arrivée au collège de Montreux-Est à 7h22. Le début des cours est quant à lui prévu à 7h48.

Par ailleurs, la fin des cours du matin est prévue à 12h05, et le train « spécial écoliers » de 12h14 a été supprimé. Dès lors, bon nombre d'écoliers ne pourront plus rentrer par leurs propres moyens pour le repas de midi...

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

- La Municipalité a-t-elle participé à la période de consultation?
- La Municipalité a-t-elle fait part de certaines craintes auprès du MOB?
- La Municipalité est-elle intervenue auprès de la direction des écoles pour avancer, ou reculer, le début des matinées au collège de Montreux-Est?
- La Municipalité prévoit-elle d'intervenir auprès du MOB pour remettre un train «écoliers» en fonction dès le changement d'horaire du 15 décembre prochain?
- Le cas échéant, qu'est-ce que la Municipalité prévoit de faire pour améliorer

la situation, respectivement l'accueil des écoliers sur le site de Montreux-Est?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et le Conseil pour son attention.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond de la façon suivante à l'interpellation de M. Büchler:

- *La Municipalité a-t-elle participé à la période de consultation?*

Non.

- *La Municipalité a-t-elle fait part de certaines craintes auprès du MOB?*

N'ayant pas été sollicitée, la Municipalité n'a pas exprimé d'avis. Le bureau communal des écoles, qui a la compétence en matière de transports scolaires, n'a pas non plus été renseigné par le MOB. En revanche, l'établissement scolaire de Montreux-Est a été consulté et prévenu d'une part, d'une modification d'horaire du funiculaire et, d'autre part, de la suppression d'un train dans le nouvel horaire, pour des raisons de service. Pour ce qui est du funiculaire des changements ont été apportés à la demande de la direction de Montreux-Est.

- *La Municipalité est-elle intervenue auprès de la direction des écoles pour avancer, ou reculer, le début des matinées au collège de Montreux-Est?*

La Municipalité n'a été avertie par l'établissement scolaire du problème de changement d'horaire pour les enfants de Glion et de Caux que dans la journée du 9 décembre.

Les horaires scolaires sont complexes et n'impliquent pas que la prise en compte d'un seul paramètre. Ils sont fixés pour l'année scolaire entière et, tel un mikado géant, il n'est guère possible de bouger les heures sans conséquences sur tout le système.

- *La Municipalité prévoit-elle d'intervenir auprès du MOB pour remettre un train «écoliers» en fonction dès le changement d'horaire du 15 décembre prochain?*

La Municipalité prendra langue avec le MOB, mais il ne faut pas rêver, la réintroduction éventuelle d'un train supprimé ne pourra sans doute pas se faire dans les délais suggérés par M. l'interpellateur. Par ailleurs l'introduction d'une course supplémentaire, sans compter les aspects de procédure, doit pouvoir s'insérer dans les sillons d'exploitation ferroviaire disponibles.

- *Le cas échéant, qu'est-ce que la Municipalité prévoit de faire pour améliorer la situation, respectivement l'accueil des écoliers sur le site de Montreux-Est?*

Dès qu'elle a été mise au courant de la situation, lundi dernier, la Municipalité a organisé matin et soir un accueil particulier surveillé au centre de loisirs «le Point», qui jouxte le col-

lège, ainsi que l'extension de l'accueil des 7 et 8 P. Pour le repas de midi, l'accueil libre du Point ainsi que la cantine scolaire surveillée seront à disposition et, comme tous les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux à midi, les élèves concernés seront au bénéfice de la subvention communale en vigueur. Ces dispositions entreront en force le 15 décembre prochain. La Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de M. Büchler.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et particulièrement pour les mesures déjà entreprises.

10.8 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: «Interpellation concernant démarrage des travaux de rénovation du centre sportif de la Maladaire en 2025 »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues du Conseil,

Les amateurs de la piscine de la Maladaire ainsi que du Centre Fitness VO2max me sollicitent régulièrement pour savoir quand les travaux de rénovation de notre centre sportif vont démarrer.

À ce titre, je m'adresse à notre Municipalité pour obtenir des éclaircissements sur les points suivants:

1. À quelle date la Municipalité prévoit-elle de soumettre le préavis concernant cette rénovation au Conseil communal?
2. Quel est le calendrier prévisionnel pour le début des travaux?
3. Quelle sera la durée estimée de la fermeture du centre sportif en 2025?

Je vous remercie à l'avance pour vos réponses et me réjouis de voir notre bel centre sportif de la Maladaire rajeuni et remis en état en 2025.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à vos questions:

1. À quelle date la Municipalité prévoit-elle de soumettre le préavis concernant cette rénovation au Conseil communal?

Vous faites mention du préavis d'exécution pour l'assainissement de 5 bâtiments, qui fait suite au crédit d'étude que vous avez voté: ce préavis devrait être déposé à la première séance de l'année prochaine.

2. Quel est le calendrier prévisionnel pour le début des travaux?

Il dépendra de l'acceptation du préavis et il y a une autre incertitude aujourd'hui sur le délai de livraison des vitrages. Le calendrier intentionnel est de pouvoir effectuer les travaux cet été.

2. Quelle sera la durée estimée de la fermeture du centre sportif en 2025?

Comme nous avons l'occasion d'informer les différents partenaires et utilisateurs institutionnels, la durée des travaux avoisine à peu près les 6 mois; par contre, l'objectif est de ne pouvoir fermer la piscine que trois mois, à savoir, sous réserve des aléas que j'évoquais précédemment, pour les mois d'été, de vacances en priorité.

J'espère avoir répondu aux questions de Mme l'interpellatrice.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML) est satisfaite des réponses et remercie M. Walther.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

11.1 Réponse à la simple question de M. Jean-Bernard Kammer concernant l'agenda du journal communal «Vivre à Montreux».

11.2 Réponse à la simple question de M. Roland Rimaz, intitulée «Suite à la fermeture de Vetropack à St Prex: quelles influences financières et carbone pour notre commune? faut-il toujours trier le verre par couleurs?».

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que le marché de Noël (Riviera Noël) bat son plein et je vous redemande, comme ce week-end il y aura beaucoup de monde, de venir visiter en transports publics, merci beaucoup.

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Le 2 mars 2022 notre Conseil procédait à une minute de silence en regard des événements tragiques en Ukraine. Nous disions notamment «Même si les mots, les déclarations et les protestations ne peuvent pas mettre fin à la guerre, le Conseil communal de Montreux

peut marquer son attachement à la paix et à la réconciliation entre les peuples».

Lors du dernier Conseil communal, j'avais souhaité que ce Conseil puisse procéder à une démarche similaire à l'égard de la situation au Proche-Orient. Le contexte de notre Conseil ne l'a pas permis, je le regrette. Je souhaitais rappeler que, aujourd'hui et depuis de trop nombreux mois, des conflits sans précédent font rage au Proche-Orient. Que le droit international humanitaire est bafoué. Que des dizaines de milliers de personnes, enfants, vieillards, femmes et hommes de tous âges viennent grossir le terrible bilan des victimes civiles en Israël, en Palestine et au Liban. Je souhaitais que notre Conseil communal exprime l'espoir d'un cessez-le-feu rapide et s'incline devant tant de victimes innocentes.

Les conséquences des conflits horribles, tragiques, meurtriers du Proche-Orient sont bien présentes chez nous aussi: dans les prises de positions de nos représentants au niveau national. Dans la presse qui informe de manière régulière, dans des émissions TV d'analyse qui sont accessibles à notre intérêt. Dans nos échanges aussi, en tant qu'individus, lorsque nous abordons cette situation avec notre entourage.

Les démarches pour la paix ont de la peine à s'exprimer. Il faut se souvenir que d'autres militants pour la paix agissent dans des contextes très difficiles. Par exemple: Rami est israélien, Bassam est palestinien. Et, ils ont chacun perdu une fille dans le conflit sans fin qui déchire leurs peuples. Amis, frères de deuil, ils sont devenus des combattants pour la paix. Ils sont les piliers de l'association le Cercle des Parents, qui réunit des endeuillés palestiniens et israéliens. Autre exemple: Les Guerrières de la Paix, mouvement féministe français qui parle de douleur commune et souhaite agir pour la paix, au milieu de ce combat historique. Une délégation de ce mouvement s'était rendue dans la région en 2023 pour participer à une marche organisée par des femmes palestiniennes et israéliennes de Women of the Sun et de Women Wage Peace.

Je n'avais ni l'intention, ni le pouvoir de cliver le Conseil! Non, si clivage il y a, c'est bien la conséquence des conflits eux-mêmes qui résonnent dans nos esprits d'une manière ou d'une autre, même lorsqu'il s'agit de s'incliner devant toutes les victimes civiles en Israël, en Palestine et au Liban et d'exprimer le souhait d'un cessez-le-feu. C'est très regrettable mais c'est ainsi aujourd'hui. Mon vœu, que l'avenir puisse permettre d'évoluer dans une autre dimension porteuse de paix et de lumière. Je reste dans l'espoir que le fait d'observer une minute de silence dans ce Conseil, action symbolique s'il en est, puisse à l'avenir s'exprimer sans déclencher des passions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 20 h 32, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.
Les membres du Conseil communal de



Fouquet's

DIMANCHE 11 MAI
MIDI ET SOIR

Menu fête des Mères

Croustillant de kadaïf au chèvre
Compotée de pommes et d'oignons au miel

...

Velouté d'asperges vertes,
oeuf poché, croûtons

...

Pavé de veau aux morilles
Gratin dauphinois, légumes fanes

...

Saint-Honoré aux fruits rouges

65.-

CHF 5.-
DE CADEAU
OFFERT

★ ★ ★ ★ ★
**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux

HORS BOISSONS. CARTE DE SAISON ÉGALEMENT DISPONIBLE.
RÉSERVATION CONSEILLÉE AU 021 962 83 83

CHAMPIONS' BAR

BY LOTERIE ROMANDE

EN MAI

DU LUNDI AU MERCREDI
DE 18H30 À 19H30

HAPPY HOUR

50%

SUR LE 2^{ÈME} VERRE : BIÈRES, VINS, CHAMPAGNES ET SOFTS.

LES MERCREDI SOIRS

À VOLONTÉ

21.-

Beignets de perche,
frites & sauce tartare

LES JEUDIS SOIRS

TOUTES LES PIZZAS

16.-

À CONSOMMER SUR PLACE.

★ ★ ★ ★ ★
**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

18+ | ESPACE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. PHOTO NON CONTRACTUELLE.

JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ SOS JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

**RIALTO**

Chez Ricardo Dias
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

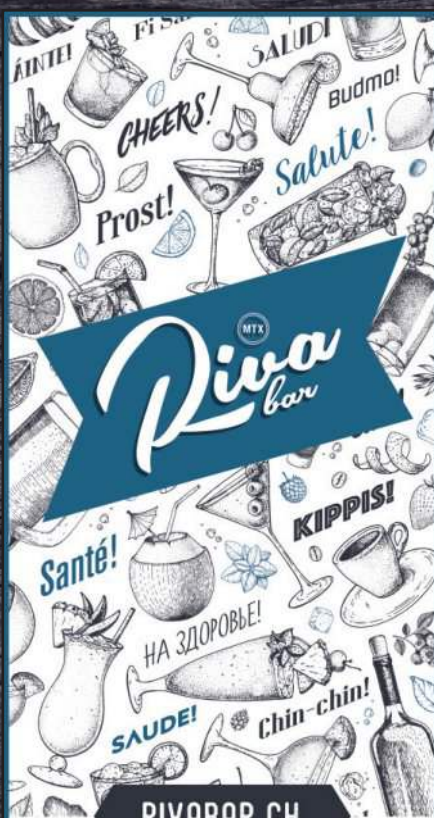
Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 34.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Tous les soirs
Dimanche à midi



LUNDI - JEUDI 15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H
DIMANCHE 15H - 01H

Caveau des vigneronns



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
TOUS LES JOURS NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70
deltadeschamps@gmail.com
caveau-des-vignerons.ch

**CAFÉ-
RESTAURANT
DU PORT**

Terrasse ombragée avec
magnifique vue sur le lac

Poissons du lac, carte de saison,
Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey

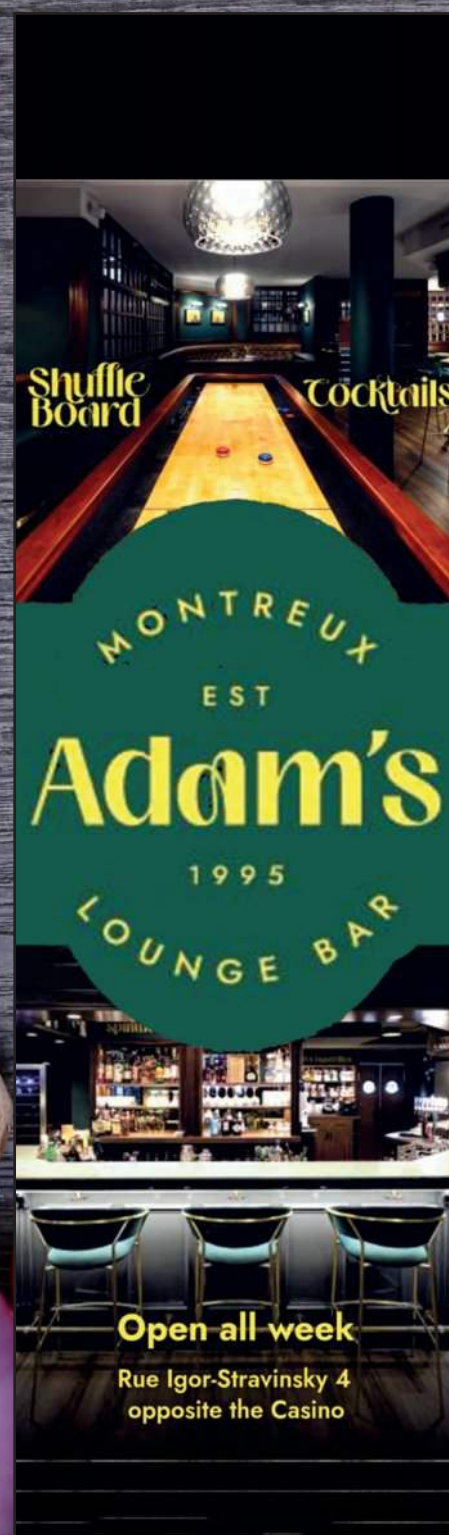
Tél. 021 921 20 50

www.cafeduport.ch



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours
Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laitieriedegruyere1@gmail.com





Notre Gamay St-Vincent 2023
à été récompensé par une médaille d'or au
Concours International du Gamay à Lyon



GRAND HOTEL
SUISSE MAJESTIC
MONTREUX

Restaurant

45 Grill & Health

Ouvert tous les jours, cuisine
non-stop de 12h00 à 22h00

Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Grand Hôtel Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45 · 1820 Montreux

Reservations & renseignements à :
Tél.: +41 21 966 33 33



RESTAURANT PIZZERIA
Specialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89

1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR
À BOIS**
(AUSSI À L'EMPORTER)



Amarrage de bateau
Parking gratuit
Ouvert 7/7
Cuisine en continu

158 rue du lac - 74500 Neuvecelle
Tel: +33 4-50-75-02-92
restaurant@hostelleriedulac.com
www.hostelleriedulac.com



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

**MON
DRINK**

YOUR DRINK | YOUR EMOTIONS

UNE COLLECTION EXCEPTIONNELLE DE +8200

SPIRITUEUX | VINS & EFFERVESCENTS | COCKTAIL BITTERS | PURÉES & SIROPS | DISTILATS SANS ALCOOL

POUR UN SERVICE ET APPEL D'OFFRE SUR MESURE DE VOS BESOINS:

+41 79 388 83 76

INFO@MONDRINK.CH

WWW.PRO.MONDRINK.CH

VAUD | VALAIS | FRIBOURG | GENÈVE | NEUCHÂTEL & ...

RESTAURANT

HÔTEL★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



*La
Rouvenaz*



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

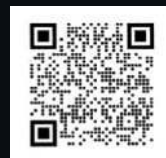
info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON VIANDES D'EXCEPTION



RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

ASSIETTE DU JOUR - FONDUES - RACLETTE



Viances à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)



TABLE DES CHEVALIERS 50 PERSONNES
SUR LA MÊME TABLE, MARIAGES,
REPAS D'ENTREPRISE, EVJ / EVG

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch



Spécialités suisses
Cuisine non-stop du lundi au samedi

Rue industrielle 30bis
1820 Montreux
Tél. +41 21 963 25 79
reservation@caveau-des-vignerons.ch



Hôtel ★ Restaurant
Salle de réunion ★ Jeu de Quilles

www.hdc.ch hello@hdc.ch +41 21 964 21 51



Nouvel espace
Jeu de Quilles



Victoria Glion

www.victoria-glion.ch

021 962 82 82



Entre lac et montagnes

**RESTAURATEURS
HÔTELIERS**

*Profitez de faire connaître
votre belle terrasse
dans le numéro de juin.*

Renseignements:
079 210 59 49



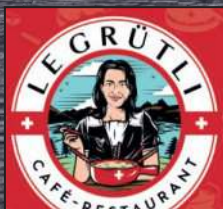


RESTAURANT
PIZZERIA GOURMET
RÉSERVER EN LIGNE
LAFONTAINEMONTREUX.CH
OUVERT 7/7
LA FONTAINE
RUE DU CTRE 5, 1820
MONTREUX
+41 21 558 51 51



Boulangerie • Tea Room
Service Traiteur
« Pains cuits au feu de bois »
Pâtisseries • Chocolats

Vevey • Av. Général-Guisan 41
Vevey • Rue du Simplon 9
La Tour-de-Peilz • Av. de la Gare 6
www.panino-dessert.ch
Tél. 0848 000 070



Un goût de la Suisse



Ouvert
Lundi - Vendredi
11h30 - 14h30 • 18h - 22h30
Samedi et dimanche fermé
Réservations:
079 239 14 45 / 021 963 42 65



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

NOUVEAU: DÈS LE 1^{ER} AVRIL 2025



RESTAURANT TERRASSE DU PORT

SOCIÉTÉ NAUTIQUE MONTREUX CLARENS

C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons l'ouverture de notre nouveau restaurant Terrasse du Port au cœur du port du Basset à Clarens.

Venez savourer des plats faits maison, préparés avec passion à partir de produits frais et locaux, ou simplement boire un verre en profitant du cadre magnifique au bord du lac.

Nous avons hâte de vous accueillir!

A bientôt sur notre terrasse!



Jenny et Melvin

7 jours sur 7, de 8h à 23h - Rue du Lac 143a, 1815 Clarens
Suivez-nous sur: Instagram: restaurant_terrasse_du_port
Réservations: contact@terrasse-du-port.ch, tél. fixe: 021 964 15 95, tél. mobile: 079 967 15 96, www.terrasse-du-port.ch



OUVERT
7J/7J

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE

POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



LE MARCHÉ

du mercredi au vendredi - 9:00 à 18:30

Samedi - 8:00 à 17:00

024 481 60 70

LE RESTO-BAR

le mercredi - 9:00 à 18:30

du jeudi au samedi - 9:00 à 23:00

dimanche - 10:00 à 16:00

024 481 85 75



www.traiteurplanchamp.ch

Les Halles Planchamp
Chemin des Cibleries 5, 1896 Vouvry

Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 29 janvier 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 82 conseillères et conseillers sur 99 sont présents.

Absences excusées: Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Geneviève Frass, Stefania La Spada, Ida Rodman, Anne Saito; MM. Jonathan Al Jundi, François Cardinaux, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultré, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Alisan Metic, Domenico Silleri.

Absence non excusée: M. Alain Delseth

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Merci pour votre présence à cette première séance de l'année 2025. Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le titre du postulat de M. Talon au point 7.1 Sur la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon «Rappelons-nous du 9 novembre 1932» renommé «un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse». (Rapp. M. Benoît Ruchet).

9 Postulats, motions et propositions
9.1 Postulat interpartis: «Pour un soutien aux collaborateurs du Service de l'Urbanisme »

10 Interpellation
10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst «Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag»

10.3 Interpellation de M. Dominik Hunziker «Signalisation des chantiers à Montreux: ne tombez pas dans le panneau!»

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote: **L'ordre du jour est accepté à la majorité moins une abstention.**

0 PRÉAMBULE

M. le Président

Concernant la course de ski du Conseil communal, je vous transmets des informations supplémentaires:

Elle se déroulera le dimanche 2 mars 2025 aux Rochers-de-Naye, en milieu de journée.

15 dossards sont réservés pour les Conseillers communaux, j'espère que vous serez plus nombreux. Je participerai en faisant la course à ski, ce serait sympa de vous voir et s'il faut plus de dossards, ce ne sera pas un problème si les concurrents se sont inscrits avant le 23 février.

Pour l'inscription, il faudra transmettre:

- Nom
- Prénom
- Année de naissance
- Ski ou Snowboard

Inscription à l'adresse: presidence@conseil-montreux.ch

Des informations complémentaires suivront, pour vous indiquer s'il y a ou non une partie récréative.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024, y a-t-il des demandes de modifications?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 ASSERMENTATION

Néant.

3 NOMINATION

3.1 D'un membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Anne Duperret.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que

l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Anne Duperret. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Anne Duperret élue membre de la commission permanente «communication et organisation du Conseil communal (CCO)», et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai une correspondance à vous transmettre:

1) Un mail de démission du Conseil communal de M. Roland Rimaz. (lu en séance)

5 COMMUNICATION DU BUREAU

Néant

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à la révision du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

6.2 Relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2024.

6.3 Relative à la dissolution du Groupe logistique et opérationnel du Bureau électoral (GLOBE) et à la réorganisation des opérations de dépouillement lors des votations et élections.

6.4 Relative à l'occupation du site de l'ancien hôpital par l'EVAM.

Il n'y a pas d'autres communications.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS

7.1 Sur la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon «Rappelons-nous du 9 novembre 1932» renommé «Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse». (Rapp. M. Benoît Ruchet).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Quentin Talon (DA) donne lecture de son texte modifié

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite expliquer pourquoi il y a eu une modification de texte. Lors de la commission, nous avons eu des discussions enrichissantes, qui ont permis d'élargir le sujet, ce qui est reflété dans le rapport. De ce que j'ai compris, il semblait cohérent que cela soit réécrit dans le postulat directement, ce que j'ai fait lundi soir.

Postulat: «Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Les années 1930 ont été marquées par la montée du fascisme en Europe, et la Suisse n'a pas été épargnée par cette vague. Plusieurs événements et mouvements témoignent de la présence et de l'influence de ces idées sur le territoire helvétique.

Parmi ces événements, la manifestation anti-fasciste du 9 novembre 1932 à Genève, brutalement réprimée par l'armée suisse, est un symbole fort des tensions de l'époque. Ce jour sombre pour la démocratie suisse illustre la division de la société et la montée des extrêmes.

Mais il est important de rappeler que d'autres faits ont marqué cette décennie, tels que la tenue de congrès fascistes à Montreux, ou encore l'émergence de mouvements d'obédience fasciste dans différentes régions de Suisse. Ces manifestations, ces discours, ces organisations, bien que parfois marginales, témoignent d'un climat politique et social particulier, où les idées fascistes ont trouvé un écho, parfois discret, au sein de la population.

En mémoire des victimes de la répression du 9 novembre 1932, mais aussi de toutes celles et ceux qui ont lutté contre la montée du fascisme en Suisse durant les années 1930, nommer un lieu public – place, rue, ou autre – serait une façon de rappeler que la défense de la liberté d'expression et des droits démocratiques a un prix. Ce lieu pourrait porter un nom évoquant cette période, sans nécessairement faire référence à un événement précis.

Cet événement, comme d'autres, reste relativement méconnu en dehors des cercles historiques et des militants engagés. Nommer un espace public permettrait à la population de se souvenir et de s'interroger sur ce moment clé de l'histoire suisse. Il s'agit d'un geste mémoriel important qui invite au devoir de mémoire, tout en sensibilisant les générations actuelles et futures à l'importance de la résistance contre l'oppression et la violence d'État.

Cette commémoration ne servirait pas seulement à rappeler un moment tragique, mais aussi à honorer les valeurs de paix, de justice sociale et d'opposition au fascisme que les manifestants de 1932, et plus largement les antifascistes des années 1930, défendaient. Cet hommage serait aussi un appel à la vigilance contre toute forme d'extrémisme ou d'injustice sociale dans le présent et le futur.

Les années 1930 ont révélé des failles dans la manière dont l'État peut réagir face aux tensions sociales, mais elles ont aussi provoqué une réflexion sur la démocratie, l'usage de la force, et les droits des citoyens. En nommant un lieu public en lien avec cette période, la société réaffirme son attachement aux valeurs démocratiques et s'engage à apprendre des erreurs du passé.

Nommer un lieu public en mémoire de la lutte contre le fascisme durant les années 1930 serait un hommage puissant aux victimes de cette idéologie et un rappel constant de la fragilité de la démocratie face à l'autoritarisme et à la violence d'État. C'est un geste qui honore la mémoire des citoyens engagés dans la lutte pour la justice et les libertés, tout en

encourageant la société à rester vigilante face aux dérives autoritaires. Ce serait un témoignage concret et durable pour la paix, la solidarité, et le respect des droits humains.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

J'aimerais rappeler que la divergence des opinions de la commission était focalisée sur deux points:

1. Le lien des événements du 9 novembre 1932 avec notre commune et
2. L'appréciation des événements tragiques du 9 novembre 1932.

Par contre, j'ai compris que la commission a reconnu que la Suisse n'a pas été à l'abri d'idées fascistes pendant les années 30 et 40.

Je suis donc très contente que le titre du postulat soit changé en: *«Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse»* et que la discussion puisse maintenant se concentrer sur l'essentiel: rendre hommage aux victimes des courants autoritaires, aux victimes du fascisme et rappeler les valeurs d'une démocratie qui fonctionne.

Pendant ces années sombres, c'est-à-dire pendant les années 30 et 40 jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nos valeurs démocratiques ont été ébranlées, mais fort heureusement, notre pays n'est pas tombé dans le piège de l'autoritarisme.

Il est plus important que jamais de rappeler et d'assumer les erreurs du passé pour ne plus jamais commettre les mêmes erreurs. Prôner le dialogue, le respect et la confrontation non-violente des idées, c'est la base pour une démocratie forte.

Nous pensons que c'est une bonne idée de nommer un lieu qui met en garde contre les atteintes à la démocratie, contre les sympathies pour les idées fascistes. Donnons un signe que nous sommes vigilant.e.s par rapport à toute forme d'extrémisme. Nommons un lieu public qui symbolise notre travail de mémoire!

Le groupe des Vert-e-s vous invite à accepter le postulat tel que modifié par le postulant.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre n'a aucun problème idéologique à regarder en face l'histoire récente de notre pays, sans éluder ses heures les plus sombres.

La majorité d'entre nous considère que la démarche visée par ce postulat reformulé en *«Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse»* sous-entend de mettre en lumière une page de notre histoire, avec soyons honnête, l'arrière-pensée d'en faire un parallèle avec notre époque actuelle, à des fins politisées.

Qui plus est, l'événement à l'origine de cette démarche s'est produit à Genève, le lien avec notre commune est plus que ténu. Si la fusillade du 9 novembre 1932 a eu des répercussions directes sur la commune de Lausanne, ce ne fut pas le cas pour la nôtre.

La politique de Montreux, en matière de nomination de rues, places et autres lieux, s'est principalement focalisée, depuis ses origines, dans une démarche d'hommage aux très nombreuses personnalités qui ont marqué notre commune.

Pour Montreux Libre, il apparaîtrait plus pertinent, pour rappeler l'histoire de notre pays, face aux deux conflits mondiaux, ainsi que les événements les plus tragiques de ces périodes, de faire un lien avec notre commune. Tel que proposé en commission, nommer un lieu, (par exemple à Clarens) à la mémoire de l'historien Jean-François Bergier enterré au cimetière de Clarens et qui fut président de la commission Bergier chargée de faire la lumière sur les relations controversées entre la Suisse et le Troisième Reich.

Une figure comme celle de M. Bergier, dont les travaux permettent de nous rappeler les aspects les plus sombres de notre histoire, dont, entre autres, la montée des mouvements fascistes, mais également le fait que la population suisse n'a pas été que complaisante, ni soumise aux régimes fascistes qui l'encerclaient durant la Deuxième Guerre mondiale, mais que certains citoyens ont su faire preuve de courage et de résistance face aux idéaux totalitaires de cette époque.

Pour ces raisons, le groupe Montreux Libre ne soutiendra pas ce postulat.

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord le groupe socialiste tient à remercier le Président-rapporteur pour son rapport qui fait preuve d'une objectivité et d'une impartialité remarquable.

Le groupe socialiste soutient la prise en considération du présent postulat.

Il s'agit d'offrir à la Municipalité l'opportunité de venir devant notre Conseil avec un projet qui étayera toutes les possibilités de se remémorer cet événement marquant de l'histoire Suisse du XXème siècle dans l'espace public, celui-ci entendu au sens très large du terme.

Tel qu'évoqué en commission, l'éventail des possibilités pourrait être élargi, par exemple, à un hommage à l'historien et Président de la Commission indépendante d'experts Jean-François Bergier, citoyen de Montreux décédé en 2009 qui repose au cimetière de Clarens. Unaniment la commission a considéré les événements du 9 novembre 1932 comme tragiques et relevant d'une page sombre de l'histoire suisse qui s'inscrit dans les processus de montée du fascisme et des dictatures de toutes sortes, ayant pris naissance pendant la première moitié du XXème siècle. De même, la commission a souligné unanimement la chance et le privilège du système politique suisse de démocratie directe dont nous bénéficions tous à l'heure actuelle.

Mais justement, en ces débuts du XXIème siècle, au plan mondial, à l'ère de la désinformation et de la manipulation par des fausses nouvelles, nous vivons des processus de régression démocratique, qui tendent à déposséder les citoyens des grandes décisions politiques supposées très «compliquées» et à les faire prendre par des experts, à atrophier leurs

compétences, à menacer la diversité, à dégrader le civisme en dépolitisant le politique qui s'autodissout dans l'administration, l'expertise technique, la pensée «quantifiante» des sondages et des statistiques.

Ces processus de régression démocratique transforment la politique en miettes, où les citoyens perdent la compréhension de la vie, des souffrances, des détresses, des solitudes, des besoins non quantifiables et deviennent dépossédés des problèmes fondamentaux de la cité.

C'est pour ces raisons que le groupe socialiste soutient la prise en considération du présent postulat en tant que travail de mémoire et contribution au maintien et développement de la citoyenneté, fondement de la vie démocratique et de l'État de droit.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur Le Président, chères et chers collègues,

Notre collègue Quentin Talon structure son postulat, pour l'essentiel, sur la tragédie du 9 novembre 1932 à Genève, qui fut, pour notre pays, une terrible illustration de ce que l'affrontement des extrêmes peut engendrer. Dans la version initiale de son postulat qui a été examinée par notre commission il qualifie, dans un raccourci vertigineux, ce drame de je cite «une répression brutale d'une manifestation antifasciste par l'armée sous ordre des autorités cantonales...». Dans la version adaptée de son postulat il modère heureusement son propos mais parle toujours de violence d'État et d'autoritarisme.

Présenter ces événements sous cette forme pourrait laisser penser qu'il y a eu une volonté délibérée d'usage de la force contre les militants de gauche, ce qui est totalement faux.

En 1977 la RTS a diffusé dans le cadre de son magazine «Temps Présent» un reportage détaillé et documenté des événements du 9 novembre 1932, dans lequel témoignent nombre d'acteurs de cette journée. Vous trouverez ce reportage dans les archives SSR sous le titre «Genève, le temps des passions: les morts du 9 novembre 1932», que je vous invite vivement à regarder.

Permettez-moi de vous en résumer, en quelques lignes, les faits marquants.

Le contexte:

L'Europe est traversée par des courants d'extrémisme de droite et de gauche, Hitler s'affirme en Allemagne, Staline tient l'URSS d'une main de fer, les fascistes s'opposent aux bolchévistes.

A Genève l'Union Nationale, ouvertement fasciste, veut instruire un procès en accusation publique des dirigeants de ce qu'elle considère comme l'extrême gauche et loue une salle à cet effet.

Les activistes de la gauche communiste font appel aux anarchistes pour organiser une contre-manifestation, destinée à perturber et infiltrer la manifestation de l'Union Nationale.

Les erreurs:

Le Conseil d'État voulant privilégier la liberté d'expression se refuse à interdire la réunion de l'Union Nationale, craignant néanmoins des confrontations, et ne disposant que de

150 agents pouvant être engagés, il décide de demander le renfort de l'armée.

Le département militaire fédéral, réticent dans un premier temps, fait finalement appel à ce qu'il a à disposition, en l'occurrence une école de recrues, des jeunes hommes en début de formation, sans expérience, promus soldats pour l'occasion.

Le déroulement des événements:

Pour rejoindre et renforcer des barrages de police, les militaires doivent traverser la foule. Des officiers et sous-officiers sont frappés par quelques groupes d'excités et les soldats sont appelés à se joindre aux manifestants. Les militaires, peu nombreux, doivent se replier et se regroupent adossés contre un bâtiment. Se sentant menacés un ordre de tir, certains tirent d'autres pas, 3 militants de gauche et 10 personnes qui suivaient la manifestation sont mortellement atteintes et 65 blessées.

Les conclusions tirées de cette tragédie :

Très vite à Genève comme dans tout le pays, des responsables de gauche, syndicalistes, hauts dirigeants du parti socialiste appellent au calme et à la raison, pour éviter l'escalade de la violence.

L'un des plus éminents d'entre eux à l'époque, Ernest-Paul Graber, membre du comité directeur du parti socialiste et membre du Conseil national de 1912 à 1943 (qu'il présida en 1930) aura, le 22 novembre 1932, ces mots, je le cite:

«Le pire danger que présentent les communistes, c'est leur appel à la violence, à la manière forte... Nous venons de traverser des journées qui nous montrent où mène cette tactique. Ça commence par des excitations verbales, ça finit par des fusillades... L'appel à la violence, à la descente dans la rue... est la négation de notre programme.»

Fin de citation. Quelle sagesse, Ernest-Paul Graber avait immédiatement pris la mesure de cet immense et dramatique gâchis collectif. Il avait compris que, ce jour-là, tous les protagonistes avaient été dépassés par les événements.

Comme le dit le postulant, ce drame a aussi provoqué une réflexion sur la démocratie, le monde a pris conscience des horreurs perpétrées depuis par les totalitarismes de tous bords et c'est cela le plus important.

Je préfère, pour ma part, regarder vers l'avant plutôt que vers l'arrière, chercher à unifier plutôt qu'à catégoriser et donc réserver la dénomination de nos espaces publics soit pour des figures masculines et féminines positives, humanistes et exemplaires, ou alors pour un mémorial en l'honneur de notre démocratie directe, ces personnes ou idéaux qui sauront inspirer les générations futures.

J'ajoute que l'idée développée par M. Vincent Haldi me paraît bien meilleure qu'un mémorial dédié à une seule des causes catastrophiques de ce début du siècle.

Je vous invite à refuser ce postulat et vous remercie pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite appuyer les propos de mon collègue M. Vincent Haldi, car j'ai eu le bonheur de collaborer avec M. Bergier, il s'agissait de mon premier travail pour le rapport, j'étais adjointe d'un membre de la commission Bergier.

J'ai appris qu'il était montreuais, de Clarens, j'estime que c'est une personnalité qui mérite vraiment d'avoir sa place ici dans la commune.

Pourquoi je refuse ce postulat, j'estime que le titre combattre le fascisme, il faut dans «ce fascisme», voir le fascisme de gauche.

Mon grand-père était antinazi pendant la Deuxième Guerre mondiale, il était antifasciste, il s'est converti au communisme, jusqu'à ce qu'il se rende compte qu'il y avait le fascisme de gauche, il a quitté les deux plein de désillusions. Je ne pense pas que c'est à notre Conseil de rajouter des divisions de ce style et je pense qu'il faut commémorer les personnes qui ont un lien avec Montreux. Valoriser le travail que ces gens ont fait pour la démocratie. C'est pourquoi je refuse ce postulat et je soutiens le fait de nommer une place ou un lieu au nom de M. Bergier.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'entends des propos que je ne peux pas laisser passer. Pour revenir sur la nouvelle proposition de M. Talon, il me semble qu'aujourd'hui, ce qu'il propose, c'est aussi de faire mémoire à une forme de liberté d'expression, qui, à des moments de l'histoire, a été, peu importe le bord politique, malmenée.

Elle peut toujours être malmenée, aujourd'hui, demain, dans un avenir lointain ou proche. C'est bien cela qui est questionné, la violence d'État a existé, ce sont des militaires, des représentants de l'État qui ont tué à l'époque, ce sont, à d'autres occasions de l'histoire de notre pays, des moments qui ont eu lieu, notamment avec la Grève générale de 1918, qui a fait 3 morts et où il y a eu de fortes répressions.

Quand nous nous trouvons dans un hémicycle, comme ici au Conseil communal, nous sommes en partie des représentants de la défense de la démocratie, de tout ce qu'elle est, y compris la liberté d'expression. Les idées, chères et chers collègues, doivent toujours être exprimées dans le respect des uns et des autres et c'est ce qui a été enlevé à ces personnes à l'époque, il y a eu des tentatives des fascistes jusqu'en 1939-45, d'enlever cette liberté d'expression et d'imposer un parti unique. Il y a une mémoire à faire à ce sujet, c'est une mémoire européenne, une mémoire suisse, puisque cela a été dit, la Suisse a bien sûr joué différents rôles dans l'histoire moderne.

Nous avons notamment entendu la référence à M. Bergier qui nous donne quelques éléments.

Je pourrais aller plus loin en essayant de comprendre pourquoi est-ce que certaines personnes dans ce Conseil communal essayent de partir sur d'autres thématiques d'opposition gauche-droite, ce n'est pas une question d'opposition gauche-droite, mais de mémoire collective.

Oui, 1932 n'a pas de lien direct avec Montreux, M. Talon l'a rappelé à juste titre

dans sa nouvelle proposition de texte; par contre il y a des liens très nets, malheureusement, entre la commune de Montreux et le fascisme dans l'histoire, avec ces fameux congrès fascistes. Il me semble que le lien ici est tout trouvé et je ne m'aventurerai pas plus loin dans l'échange, mais je tenais à rappeler ces éléments.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'intervention de notre collègue Forclaz est particulièrement pertinente, car, avec la nouvelle mouture du postulat Talon, le risque n'est pas exclu, à l'avenir, d'une réécriture, volontaire ou non, de l'Histoire, alors que personne ne connaît avec exactitude le contexte socio-politique d'événements qui se sont déroulés il y a près de 100 ans.

Je suis personnellement très attentif à ce que la vérité historique soit toujours respectée et acceptée, étant le petit-fils de Jean-Antoine Bron, l'un des conseillers d'Etat genevois en fonction durant les événements tragiques du 9 novembre 1932.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Anne Duperret (PLR)

Monsieur le Président Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Ces événements du 9 novembre 1932 sont dramatiques et on peut espérer que personne dans ce Conseil ne dira le contraire. Le 9 novembre 1982, soit 50 ans après les faits, un monument est érigé à Genève sur la place de Plainpalais. Ce monument a été déplacé en 2008 sur le parvis de l'Université, à l'emplacement exact de la fusillade.

Ceci étant dit, je ne vois pas le lien qu'il peut y avoir avec Montreux. Malgré la gravité des faits, il ne me semble pas opportun de donner un nom de rue, de place, ou de lieu à un événement qui a eu lieu à Genève il y a 93 ans. C'est pourquoi, la majorité du groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat et je vous invite à faire de même.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant grandi à Genève, j'ai eu des cours d'histoire, il nous avait été dit et je vous lis ce qui est écrit sur Wikipédia: *«Dans un contexte de violences croissantes entre extrême gauche et extrême droite, cet événement s'inscrit plus généralement dans la montée des totalitarismes, de la crise économique et du chômage en Europe.»*

Il y a eu beaucoup de problèmes, aussi bien pour des petits bourgeois que pour des gens de la gauche. C'est pour cela que je trouve dommage ce mot «fascisme», ce n'est pas à la gauche, pas à la droite, c'est une histoire genevoise qui n'a rien à faire à Montreux.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La dénomination des lieux publics est généralement le fruit d'une histoire locale, ancrée dans la géographie, les usages et les mœurs.

Ainsi la place du Marché accueille le marché, la rue du Pont traverse le pont, la route des Monts conduit aux monts. C'est simple, basique, descriptif. Tout le monde le comprend.

Et puis, il arrive que la politique s'en mêle et qu'elle souhaite honorer une idée, une personnalité ou un événement en lui attribuant la dénomination d'un lieu.

Ce faisant, il me semble essentiel que cette nouvelle appellation fasse consensus - ce qui ne semble pas être le cas - et qu'un lien réel et puissant existe entre le lieu et l'objet de l'hommage.

Or le postulat de ce jour nous invite à nommer un lieu public en mémoire de la lutte contre le fascisme des années 1930, sans que ce lieu ne soit précisé et sans que ce lieu n'offre les racines qui légitimeraient cette commémoration.

Si l'objectif est d'honorer la paix, la liberté et la solidarité, sachez que nous disposons à Montreux d'une rue de la Paix et qu'un certain nombre de personnes se regroupent régulièrement au Caux Palace, dans les églises et les associations de la commune, pour faire vivre ces valeurs que nous partageons tous.

Enfin, en l'absence d'un lien fort entre le territoire et l'objet de l'hommage, attribuer une telle dénomination à un espace public consisterait à le politiser de manière artificielle. Cela n'est pas souhaitable, ni pour l'espace public considéré, ni même pour l'objet de l'hommage qui serait désincarné, sans ce lien porteur de sens.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat. Merci pour votre attention.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais reprendre quelques éléments du texte, car à mon avis il n'a pas été bien compris.

«Ce lieu pourrait porter un nom évoquant cette période, sans nécessairement faire référence à un événement précis.» c'est bien pour cela qu'il y a eu une réécriture du présent postulat, c'était pour se débarrasser d'un événement précis, qui était celui du 9 novembre 1932, pour faire consensus. Ce qui pourrait être proposé par la Municipalité c'est de nommer un lieu en hommage à M. Bergier, par exemple, et il pourrait y avoir d'autres idées, mais c'est un nom qui semble faire consensus.

Ce n'est pas du tout à l'encontre du postulat qui demande un lieu qui honore la mémoire de la lutte contre le fascisme, nous pouvons tout à fait évoquer le fait que M. Bergier en fasse partie et puisse répondre totalement au présent postulat. J'espère avoir été plus clair pour celles et ceux qui ont gardé la première version qui demandait un lieu lié spécifiquement au 9 novembre. Ici la demande est beaucoup plus large et pourrait intégrer M. Bergier, qui semble faire consensus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis emprunté pour lire les conclusions du rapport de commission, dans la mesure où le postulat a été modifié et que ces modifications n'ont pas été annoncées en commission. Je propose un vote de la nouvelle version du postulat, sans lecture des conclusions du rapport qui ne sont plus adaptées à cette dernière.

M. le Président

Il est vrai que la modification du texte est substantielle, je ne pense pas que ce Conseil souhaite qu'une commission siège à nouveau pour ce postulat modifié et je propose, à la suite du débat qui vient d'avoir lieu, de passer au vote sur la prise en considération ou non du postulat modifié.

Le Conseil communal de Montreux vote par 39 OUI, 39 NON, 2 ABSTENTIONS.

M. le Président du Conseil tranche en votant NON, le postulat est refusé.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Ma collègue a appuyé, mais cela n'a pas pris le vote, faut-il vérifier le problème technique et revoter?

M. le Président

Les aléas de la technique sont ce qu'ils sont, nous n'allons pas revoter, le postulat par la voix du président n'est pas pris en considération.

7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux (Rapp. M. Quentin Talon)

M. le Président

Le postulat ayant été retiré par Mme La Spada, le point n'ayant plus d'objet, la discussion ne sera pas ouverte sur ce point.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a quand même eu un rapport, il faut ouvrir la discussion.

M. le Président

Nous n'allons pas voter sur ce postulat, il n'y aura pas de discussion. Si vous voulez prendre la parole pour vous exprimer sur ce sujet, je vous invite à le faire sous le point «divers».

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Séance de la commis-

sion le mercredi 5 février 2025, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC): M. José Jorge
Mme Laurence Siéro

MM. Nicolas Büchler, Claude Byrde, Olivier Grand, Tal Luder, Romain Pilloud, Paul Wetzel, Frédéric Willemmin, Fabien Willemmin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPIV). (Séance de la commission le jeudi 27 février 2025 à 19 h 30, à la Tour-de-Peilz, rue des Remparts 3 (Maison Hugonin)).

Premier en liste (PLR): M. Simon Lepêtre
Mmes Lauraine Bally, Christine Menzi
Catherine Morel Roberti, Kyong-Won Schärer, Bibiana Streicher
MM. Matthieu Burkhart, Frédéric Croset, Alain Delseth, Antony Huys, Philippe Morier-Genoud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Madame, Monsieur, Chers collègues, Sur la base du préavis soumis, le groupe Montreux Libre pose les questions suivantes à l'attention de la Municipalité en la priant de donner réponses aux membres de la Commission nommée avant la séance du 27 février 2025.

• **Données de fréquentation de la ligne 207**
Pour la ligne 207, pourriez-vous fournir le tableau des montées et des descentes de voyageurs aux cinq arrêts desservant notre territoire communal pour la période de 2018 à 2024.

• **Étude des liaisons inter-coteaux**
L'étude a-t-elle envisagé de relier les différents coteaux de l'agglomération entre eux sans passer par le littoral, c'est-à-dire sans longer les côtes comme le font actuellement la ligne 201 et les CFF, puis remonter vers les autres coteaux? Par exemple, une ligne située à proximité immédiate de l'autoroute.

• **Amplitude horaire et fréquences prévues en 2026**

Pour les lignes concernées par les modifications prévues en 2026, pourriez-vous fournir les informations suivantes:

- o Amplitude des horaires du lundi au dimanche
- o Fréquences selon les parcours (y compris les terminus intermédiaires)
- o Grille horaire projetée

• **Comparaison des temps de parcours actuels et futurs**

Pour les trajets suivants, pourriez-vous comparer les temps de parcours de l'horaire actuel (2025) avec ceux prévus pour 2026:

• **Types de véhicules prévus sur les nouvelles lignes**

Quels types de véhicules sont prévus pour les futures lignes concernées par ces modifications? Y a-t-il une différence de coût entre les différents types de véhicules utilisés?

- Clé de répartition et coûts des lignes
 - o Quelle est la clé de répartition actuelle et le coût annuel des lignes 207, 208 et 212, ainsi que le coût annuel de la ligne 204?
 - o Quelle sera la future clé de répartition des lignes 204, 208 et 212 après les modifications prévues?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses détaillées à ces questions.

M. le Président

Je vous invite à transmettre vos questions par mail au Président de la commission et au Municipal concerné ou à l'administration générale avant la séance de commission.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai beaucoup de questions techniques, je comprends qu'il faille les transmettre par écrit, mais néanmoins je sais notre Municipal tout à l'écoute.

Nous avons déjà eu une commission sur l'amélioration de la fréquence le soir de la ligne 204, ligne à succès comme vous le savez toutes et tous.

Une des questions à laquelle il est difficile de répondre en commission, puisque les données n'étaient pas disponibles à ce moment-là, c'est : qu'est-ce que cela nous coûterait d'améliorer, de prolonger plus tard, d'améliorer la ligne le soir ou d'augmenter la fréquence? C'est la raison pour laquelle je souhaite poser deux questions.

Pour la ligne 204 le week-end, de manière générale, je ne peux que saluer les améliorations prévues avec ce préavis municipal, je ne le remets pas en question. Je pose une question ouverte, la mobilité de loisir, qui est très présente le week-end, est la mobilité la plus impactante sur notre territoire et pas seulement sur le nôtre, mais sur toute la Suisse, contrairement aux idées reçues.

1. Ma question est: pourquoi la ligne 204 est-elle prévue au rythme de 15 minutes le samedi, mais de 20 minutes le dimanche? Et je souhaite savoir pendant la commission si passer à 15 minutes le dimanche serait envisageable.

2. Pour la ligne 201, le fonctionnement de cette ligne n'est pas questionné: je serais intéressé de connaître les réflexions qui font qu'il n'y a pas de changement effectif majeur sur cette ligne. Je pense en particulier à un changement; non, il ne s'agit pas d'augmenter la fréquence en journée, qui est déjà de 10 minutes, et se couple très bien avec le RER. Ma question concerne plutôt le soir, avec une fréquence à 20 minutes qui arrive très rapidement après la fin des heures de pointe et qui, probablement, coûte dans les choix modaux des gens, ce qui n'est pas forcément toujours très avantageux, puisque notre région a

beaucoup d'événements culturels le soir. Je suis conscient, en ce qui concerne la ligne 201, que cela ne concerne de loin pas que la commune de Montreux, mais aussi de nombreuses autres communes.

Néanmoins, je trouverais intéressant que les commissaires puissent se pencher sur ce point en séance.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un changement de commissaire pour le groupe UDC, Mme Catherine Morel-Roberti prendra la place de Mme Christine Menzi.

M. le Président

Merci pour cette information, la modification sera faite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2- 4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Séance de la commission le mardi 4 février 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste (VER): M. Olivier Blanc
Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst, Bibiana Streicher
MM. Yvan Aubord, Mathias Ekah, Basil Furrer, Dominik Hunziker, José Jorge, Mathieu Quartier
M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sollicite de la Municipalité qu'elle fournisse aux commissaires les informations suivantes pendant la séance de commission:

- 1) Rénovation de la Piscine de la Maladaire: Notre piscine communale est largement appréciée par de nombreux sportifs de notre commune. Le fitness privé, installé au sein de cette piscine, offre 14 sessions d'aquagym et d'aquafit par semaine. De plus, au premier étage, ce fitness privé propose une vingtaine de cours avec accès illimité et une salle de musculation ouverte à tous les abonnés. Cette offre combinée «piscine et fitness» représente une excellente valeur ajoutée pour les utilisateurs, à des prix totalement abordables.

Nos questions:

- a. Quelle est la date prévue pour le début des travaux, quelle en sera la durée, et combien de temps la piscine et le fitness seront-ils fermés?

- b. Les abonnés possédant un abonnement annuel à la piscine ou un abonnement combiné piscine/fitness seront-ils remboursés pour la durée de la fermeture, ou leur abonnement sera-t-il prolongé?
- c. Étant donné que la piscine et le fitness offrent une gamme complète d'activités telles que l'aquagym, l'aquafit, la gymnastique douce et le pilates, cruciales pour la santé physique et psychologique de nos nombreux seniors actifs, la Municipalité pourrait-elle proposer des activités de remplacement spécifiques pour nos seniors et autres bénéficiaires pendant cette période? De plus, serait-il envisageable que les employés du fitness privé puissent continuer à offrir des entraînements alternatifs pendant la fermeture, surtout pour permettre aux seniors de maintenir les liens qu'ils ont créés autour de ces activités sportives et sociales?
- 2) Rénovation de la caserne des pompiers: Ces travaux de rénovation et de désamiantage sont nécessaires, mais la Municipalité peut-elle préciser l'avenir de cette caserne dans le cadre du projet de la future «Maison de la sécurité publique Riviera»? Actuellement, trois sites sont en cours d'évaluation pour l'implantation de la Maison de la sécurité publique. La proposition pour l'emplacement de la Maison de la sécurité publique sera décidée dans les prochains mois. Il est d'ores et déjà décidé que des antennes de proximité pour le SDIS, le service incendie et secours, ainsi que pour nos nombreux pompiers volontaires, seront maintenues.

Notre question:

- La caserne de Montreux, aujourd'hui, est spécialisée dans les missions de secours routier et l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants. La Municipalité pourrait-elle clarifier si cette rénovation de la caserne de Montreux prend également en compte ces futurs développements?

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vert-e-s accueillent ce préavis très favorablement. Nous pensons en effet que notre commune doit apporter sa contribution à la réduction des gaz à effet de serre et en participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce préavis englobe également divers travaux de mise en conformité, tels que la pose de portes coupe-feu, l'installation d'ascenseurs, ou l'aménagement de WC pour les personnes à mobilité réduite. Nous ne contestons bien sûr par l'opportunité et quoi qu'il en soit, ces équipements sont imposés par la réglementation en vigueur.

Cependant, nous souhaiterions connaître le montant des travaux qui ne sont pas imputables à l'assainissement énergétique.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il faudrait contrôler si le point 5 des conclusions est «MCH2 compatible». Parce que, selon les normes MCH2, les études et l'exé-

cution d'immobilisation sont séparées et elles ont des périodes d'amortissements différés. Il faudrait contrôler ce point-là.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML se réjouit de ce programme d'assainissement des bâtiments qui sont aujourd'hui des passoires énergétiques. Ce programme permettra d'économiser 1 million de kilowattheures, ce qui est énorme.

Nous souhaiterions que quelques points soient abordés en commission:

- Que la Municipalité apporte un planning plus détaillé des chantiers;
- Quelle coordination sera effectuée par rapport aux travaux du plan de quartier qui ont lieu maintenant?
- Pour la rue du Temple, comment sera géré le chantier, au vu de l'exiguïté du lieu?
- Un élément n'est pas dans le préavis, mais mérite d'être évoqué: il existe depuis peu des systèmes d'échange pour la récupération de la chaleur de l'eau chaude sanitaire, notamment des douches, ces systèmes permettent des économies d'énergie très importantes. Comme il y a trois bâtiments: la Piscine de la Maladaire, le Chalet des Esserts et la Corsaz, qui auront très probablement toujours à l'avenir une grande consommation d'eau chaude, nous pouvons nous demander si ce ne serait pas l'occasion d'insérer, dans le programme, ce système de récupération d'eau chaude, notamment des douches.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

9.1 Postulat interpartis: «Pour un soutien aux collaborateurs du Service de l'Urbanisme»

Signataires: Vincent Haldi ML, Mathieu Quartier PLR, Nicolas Büchler PS, Tal Luder UDC, Quentin Talon DA, Florian Manzini Les Vert-e-s

M. Vincent Haldi (ML)

Dans son arrêt du 23 septembre dernier, la Cour de droit administratif et public (CDAP) a ancré le principe de double réglementation en matière de réglementations urbanistiques, à savoir que le Règlement des zones réservées, tel que voté par ce Conseil en mars 2022, celui-ci devant être appliqué en complément des réglementations en vigueur, soit le PGA 1972 et plans spéciaux, sans les remplacer.

La lecture faite par notre exécutif de cet arrêt, à savoir prioriser la réglementation du PGA 1972, lorsque celle-ci est plus restrictive que le RZR de 2022, a amené le service de l'urbanisme à geler les procédures en cours, afin de procéder à une nouvelle analyse de près d'une centaine de dossiers, actuellement en traitement en vue de l'octroi d'un permis de construire au sens des art. 103 et 120 LATC, ainsi que des quelque huitante dossiers en cours d'analyse au stade de la demande préalable.

Cette réévaluation a décuplé la charge de travail d'analyse des dossiers pour le service de

l'urbanisme, en particulier pour le personnel traitant de la police des constructions, dans un contexte déjà marqué par un volume de travail conséquent et par les défis liés à la réorganisation interne du service.

Le manque de ressources humaines, ainsi que la nécessité de réorganisation au sein du service de l'urbanisme a, à maintes reprises, été relevé par la Commission de Gestion par le biais de divers vœux acceptés par ce Conseil.

Si la récente arrivée d'un nouveau chef de service, a amélioré la situation en interne, l'entière des postes vacants n'a pas encore été repourvue. Les conséquences de l'application de l'arrêt de la CDAP, semblent avoir provoqué de nombreuses récriminations de certains usagers, à en croire les remontées et plaintes exprimées à nos groupes politiques respectifs.

Cette situation amène les partis politiques signataires du présent postulat à demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de mandater, temporairement, une société externe ou d'engager de nouveaux personnels, pour un appui technique en matière de police des constructions, afin de traiter les très nombreux dossiers en attente, tel que ce fut le cas lors du départ de la précédente cheffe de service. Ceci afin de soulager la direction et les collaborateurs du service de l'urbanisme et qu'ils puissent s'atteler, dans les meilleures conditions, au dossier tant attendu du suivi de l'élaboration du futur Plan d'Affectation communal (PACom) avec le bureau d'urbanisme mandaté, en vue d'un dépôt à l'examen préalable auprès des instances cantonales planifié pour l'automne 2025.

Au vu de l'impératif de la situation et de la demande simple et claire de la démarche, les groupes politiques signataires demandent le renvoi direct en Municipalité de ce postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

De manière générale, la Municipalité reconnaît que le service de l'urbanisme n'arrive pas à traiter l'ensemble des sollicitations aussi rapidement que souhaité. L'arrêt de la CDAP représente une charge additionnelle notable, dans un contexte réglementaire déjà complexe.

Avant d'aborder la conclusion du postulat, la Municipalité désire également commenter le contenu du texte. En effet, la prise en considération immédiate est demandée et le texte du postulat comporte des affirmations erronées ou susceptibles d'être mal comprises.

Tout d'abord, il est écrit: "La lecture faite par notre exécutif de cet arrêt..." Cette formulation laisse sous-entendre qu'il existe plusieurs options de lecture possibles. La suite du texte laisse entendre que la Municipalité aurait choisi de prioriser un plan sur l'autre. Or, l'arrêt de la CDAP est pourtant clair. Les conséquences de cette décision ont notamment été confirmées par l'avocat qui accompagne le service de l'urbanisme.

Comme rappelé dans l'introduction du postulat, il n'y a pas une priorisation d'un plan sur l'autre, mais une double réglementation res-



**PORTES ET
FENÊTRES
STORES**

**SAV
PIÈCES DÉTACHÉES**

WINART

WINARTSUISSE.CH INFO@WINARTSUISSE.CH +4178 325.44.54

Avenue du Casino 35 - 1820 Montreux



**Niko
Immobilier
Sàrl**

ZA La Coche 11
1852 Roche
Tél. 021 965 62 30
Mobile 079 679 07 08

**DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX
A LOUER OU VENDRE
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS**

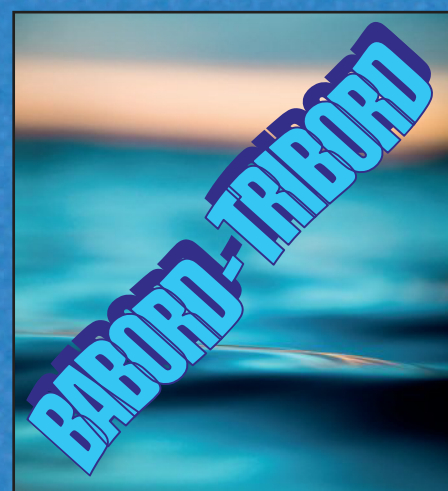
PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux

Nicola Iamartino
Tél. +41 21 963 13 14
www.pneu-montreux.ch

Votre spécialiste automobile
et en pneumatique
au cœur de la Riviera






Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch



Perréaz

Paysagiste
Entretien d'immeuble

www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

L.T. Peinture Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpeinture.ch
www.ltpeinture.ch



GENERALI
Official Partner

Alexandre GOUMAZ
Diplômé fédéral en assurances
Agence de Montreux
Avenue du Casino 50
1820 Montreux
Mobile: 079 212 70 54
Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch



ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

*Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans*

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 - 1844 Villeneuve
021/968.20.68 - info@glappeysa.ch



Votre imprimeur éco-responsable sur la Riviera et dans Chablais

à Renens, Aigle et sur pcl.ch

Joignez-vous à notre démarche durable!



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **35** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58
Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



BEMAX S.A.
Entreprise Générale
de Construction

Grand-Rue 92
C.P. 1526
1820 Montreux 1



Bureau : +41 (0)21 966 55 65
Fax : +41 (0)21 966 55 69
E-mail : info@bemax-sa.ch

Metal Assistance SA
Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30
E-mail: info@metalassistance.com
www.metalassistance.com

SORRENTINO

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage



Buderus
technique de chauffage SA

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

Nettoyage de votre véhicule AU RATON LAVEUR

Nouveau à
Chailly-Montreux
Lavage de votre
voiture.



Dès
50.-

&
On vous prête
une voiture
gratuitement

Intérieur et extérieur
Sur rendez-vous au
021 964 31 91

Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux
*Véhicules spéciaux
et très sales tarif sur devis



AXIHOME[©]

*Votre projet immobilier,
notre passion.*

Rte des Deux-Villages 47 - 1806 Saint-Légier
Tél.: 021 943 49 90 - Mail: info@axihome.ch

ROCH^{SA}

Construction | Rénovation

NOUS RÉALISONS VOS PROJETS
DE CONSTRUCTION ET
RÉNOVATION AVEC PASSION.

+41 21 964 64 79 | +41 79 763 38 15
info@roch-sa.ch | www.roch-sa.ch

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

Journée et soirée



Prix et renseignements: 079 210 59 49
E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

GLOBE

— MANAGEMENT —
EVENTS & CONSULTING

MYRIAM DAFFLON

CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH

GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)

trictive. L'arrêt stipule en effet que: «[...] même si le règlement de la zone réservée est moins contraignant que la réglementation actuelle [...], l'autorité qui délivre les permis de construire ne peut pas renoncer à appliquer le règlement actuellement valable». En l'occurrence, par règlement actuellement valable, il faut lire le PGA de 1972, sauf là où des plans spéciaux subsistent.

Il est également écrit, dans le texte du postulat, que la charge de travail aurait "décuplé". Si elle est effectivement plus importante et que cette surcharge pèse sur le service, le facteur 10 mentionné dans le postulat est largement surestimé. Heureusement, quand on sait que ce sont près de 550 dossiers qui ont été traités par le service de l'urbanisme en 2024.

Le postulat énonce également que "l'entière des postes vacants n'a pas encore été repourvue". En réalité, il n'y a actuellement aucun poste vacant par rapport au plan des postes du service. Par ailleurs, il bénéficie d'un EPT administratif auxiliaire supplémentaire.

Ces éléments étant clarifiés ou corrigés, la Municipalité souhaite intervenir sur le fond.

La Municipalité ne conteste pas que les ressources internes ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des attentes des autorités, mais aussi des usagers du service de l'urbanisme. C'est pourquoi la Municipalité a validé la préparation d'un préavis cadre, dont l'objectif est de proposer au Conseil communal une vision aussi complète que possible des attentes, des enjeux, des opportunités sous la responsabilité du service de l'urbanisme et de solliciter les ressources nécessaires pour y répondre efficacement.

Pour rappel, le personnel de la police des constructions s'est renouvelé et renforcé ces deux dernières années. Notamment grâce au Conseil communal, qui a accepté en décembre de pérenniser un poste d'auxiliaire. Il s'agit maintenant de stabiliser et d'améliorer les processus internes, de continuer à former la nouvelle équipe et d'accompagner les requérants dans leurs démarches.

Une comparaison opérée par le SU avec d'autres communes du Canton de Vaud confirme cependant que nous sommes légèrement en dessous des effectifs par dossier qu'il faudrait pour raccourcir les délais de traitements internes. Cependant, si l'analyse confirme effectivement des besoins en ressources, elle manque surtout sous l'angle de la planification et de l'aménagement du territoire.

Par ce postulat, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'engager des ressources temporaires pour la police des constructions. Cela impliquerait de former du personnel ou des mandataires aux spécificités communales pour un bénéfice limité, au moins dans le temps.

Il apparaît, a priori, que cette solution n'est pas la plus pertinente, alors que la Municipalité ambitionne des mesures plus durables et bien ciblées. Vous l'avez compris, pour la Municipalité, il s'agit de poursuivre le travail sur la finalisation de ce préavis cadre.

La Municipalité constate que le dépôt d'un postulat a été choisi, plutôt qu'une proposition, au sens de l'article 101 de votre règle-

ment, qui aurait été plus rapide en envisageant directement une augmentation des lignes budgétaires ad hoc. Elle en déduit que les postulants ont volontairement voulu donner le temps et l'occasion à la Municipalité de proposer d'autres solutions pour augmenter les ressources humaines et financières du service de l'urbanisme, de sorte qu'elles soient en adéquation avec ses missions.

À ce titre, elle ne s'oppose pas à ce postulat. En cas de prise en considération, elle y répondra probablement avec le préavis cadre mentionné précédemment.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Je soumet au Conseil la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité. Si la prise en considération immédiate est acceptée, l'affaire est entendue. Si elle est refusée, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent le renvoi en commission.

VOTE du renvoi du postulat en Municipalité
Le postulat est pris en considération immédiatement et renvoyé à la Municipalité par 73 OUI, 0 NON, 6 ABSTENTIONS.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée «Un coup de pouce pour devenir championne de participation».

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée, qui donne l'espoir que le postulat Pilloud sera bientôt traité en incluant la proposition du préaffranchissement des enveloppes de vote.

J'aimerais juste souligner un point: le graphique qui montre les fluctuations des taux de participation de Montreux ne touche pas le fond du problème: dans toutes les communes, on peut remarquer le même phénomène, dépendant de l'intérêt plus ou moins grand de la population pour un vote ou une élection. Ce qui est par contre flagrant, c'est que la participation à Montreux est systématiquement plus faible que dans les autres communes de la Riviera comme à Blonay, Chardonne ou La Tour-de-Peilz. Ce n'est que quand nous avons voté sur l'initiative des Grands-Prés, en même temps que sur d'autres objets fédéraux, que notre taux de participation a pour une fois battu Blonay de, tenez-vous bien, 0,23 % ! Et dernier exemple en date, lors de la récente votation sur l'élargissement des autoroutes, notre commune était en 256ème position, en matière de participation, sur les 301 communes vaudoises.

J'espère que des mesures efficaces seront trouvées pour améliorer le taux de participation des Montreusiens et Montreusiennes aux votations et élections.

10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst «Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Chaque habitant.e de notre pays produit entre 120 et 127 kg de déchets plastiques par an. Une grande partie de ces déchets est incinérée plutôt que recyclée.

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), plus de 80 % des déchets plastiques sont incinérés, tandis qu'environ 15 % seulement sont recyclés ou réutilisés. Le recyclage des bouteilles en PET atteint un taux remarquable de 95 %, mais ce succès ne s'étend pas aux autres plastiques (source: www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/matieres-plastiques.html)

Bien que l'incinération avec valorisation énergétique, comme c'est le cas dans notre commune, soit une solution écologique pour certains déchets, elle ne remplace pas les avantages environnementaux d'un recyclage efficace.

Pour améliorer ces chiffres et réduire l'impact environnemental, un nouveau système de collecte des plastiques ménagers, le **Recybag**, a été introduit dans plusieurs régions de Suisse. Ces sacs, disponibles dans des enseignes telles que Migros et Coop ainsi que dans certains centres de recyclage municipaux, permettent de collecter divers articles en plastique (bouteilles de détergent, pots de yaourt, tubes, emballages, cartons de boissons, etc.) et de les déposer dans des points dédiés.

Le coût de ces sacs est accessible: 1 CHF pour un sac de 17 litres et 4 CHF pour un sac de 110 litres. Ce système encourage ainsi les ménages à participer activement au recyclage et pourrait représenter une solution pratique pour Montreux.

Mes questions à la Municipalité:

1. La Municipalité de Montreux est-elle informée de l'introduction du système Recybag dans certaines communes suisses et de son potentiel pour réduire les déchets plastiques incinérés?
2. La Municipalité envisage-t-elle d'adopter ce système ou d'explorer des solutions similaires pour inciter les habitants à mieux trier et recycler leurs plastiques ménagers?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'intérêt porté à cette interpellation.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice,

Bien sûr la Municipalité est informée de l'introduction de ces sacs, mais le sujet étant complexe, elle répondra par écrit.

10.3 Interpellation de M. Dominik Hunziker «Signalisation des chantiers à Montreux: ne tombez pas dans le panneau!»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs années déjà, je constate une anarchie persistante aux abords de divers chantiers concernant la signalisation routière. Les panneaux de circulation semblent être posés "au pif" selon les entrepreneurs, et apparemment en fonction de ce qui leur reste en stock.

Il arrive fréquemment que les panneaux utilisés ne soient pas conformes à la législation et qu'ils représentent un danger plus grand que le chantier lui-même, vu qu'ils sont placés en plein milieu de la chaussée plutôt qu'au bord de la route.

Mais le pire concerne sans doute les fermetures de routes: une simple interdiction de circuler est mise en place, sans indication précise de la zone concernée. Pourtant, l'ajout des numéros de rue impactés permettrait aux riverains de savoir s'ils peuvent accéder à leur domicile.

Pour terminer cette liste non exhaustive des défauts constatés, j'ai trouvé à plusieurs reprises des panneaux, détruits par le chasse-neige, qui ne sont pas remplacés dans les meilleurs délais.

Fort de ces constats, je pose les questions suivantes:

- 1) Existe-t-il une réglementation concernant les panneaux de chantier, ou chacun est-il libre de créer ses propres versions fantaisistes?
- 2) Si une telle réglementation existe, pour quelle raison n'est-elle pas appliquée à Montreux?
- 3) Qui est responsable de son application, et pourquoi cette dernière n'est-elle manifestement pas assurée, alors même que les services concernés et la police sont avisés?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle me fournira.

[Les photos présentées en séance lors de la discussion ainsi que des commentaires de l'interpellateur figurent en annexe au présent PV]

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Monsieur l'interpellateur, je vous remercie pour ce cours «in extenso» sur la signalisation routière...

Comme vous l'avez partiellement fait, je pense que la manière la plus efficace pour agir, c'est de contacter directement les services concernés. Le service des travaux publics, l'ASR ou le portail de Sécurité Riviera, vous offrent un certain nombre d'outils qui ont été mis en place pour faire suivre ces problématiques, par exemple lorsque vous êtes sur la route pour effectuer vos travaux pour le compte de la commune ou à d'autres moment bien sûr. D'autres Conseillers dans cette salle le font déjà régulièrement et nous les en remercions. Evidemment nous ne pouvons pas avoir les yeux partout, même si nous faisons tout ce qui est possible pour assurer la qualité de ces installations.

Les dispositifs sont aussi évolutifs: en cas de chantier, et c'est le propre d'un chantier, nous n'arrivons pas toujours à avoir une installation de signalisation parfaite du premier coup, il est vrai qu'il faut avoir une petite tolérance, nous sommes preneurs de vos différentes remarques pour améliorer la situation.

Par contre vous nous faites quasiment un procès d'intention en matière de pose de panneaux, mais surtout en matière d'information des riverains: les riverains sont toujours informés avec soin des chantiers et des désagréments qui ont lieu. Nous mettons une priorité sur ces aspects-là.

Par rapport à vos questions, nous répondons de la manière suivante:

- 1) *Existe-t-il une réglementation concernant les panneaux de chantier, ou chacun est-il libre de créer ses propres versions fantaisistes?*
La signalisation sur place doit respecter des règles, je me réfère en particulier à celles édictées dans la LCR et l'OCR. Les autorisations sont délivrées par les services techniques de la commune.
- 2) *Si une telle réglementation existe, pour quelle raison n'est-elle pas appliquée à Montreux?*
La réglementation est appliquée à Montreux. Nous faisons tout pour que cela se passe le mieux possible, vous y concourez finalement, en mettant des points sur le devant de la scène. Les autorisations de chantier est toujours accompagnée par un dispositif adéquat, en matière de circulation, que les entrepreneurs se doivent de respecter.
- 3) *Qui est responsable de son application, et pourquoi cette dernière n'est-elle manifestement pas assurée, alors même que les services concernés et la police sont avisés?*

Le service des travaux publics, en charge du suivi, effectue des contrôles ponctuels des entreprises qui réalisent des chantiers sur le domaine public ou des chantiers privés qui ont un impact sur le domaine public. Au gré de leurs constats, l'ASR et l'inspectorat des chantiers vont aussi faire remonter des anomalies: vous conviendrez toutefois qu'un suivi permanent de chaque chantier n'est pas possible.

En conclusion, dans un souci d'efficacité, nous vous invitons, Monsieur l'interpellateur, à nous signaler ou à nous transmettre directement les points évoqués ce soir qui ont

retenu votre attention, afin de remédier à ces détails pratiques, ceci de manière plus rapide qu'au rythme des séances successives du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à la Municipalité d'avoir répondu tout de suite.

Je voulais déposer une résolution, mais ce n'est pas possible car celle-ci serait contraignante. Je vais donc (c'est une demande des villageois de Chernex et des commerçants) encourager la Municipalité:

1. Pour le chantier de l'EMS de Chernex, de corriger au plus vite la signalisation routière qui était en place momentanément.
2. D'élargir l'autorisation de rouler en sens unique en plus des VMCV, pour les cycles et les vélomoteurs. Les vélos et les motos sont censés passer par en haut, mais la route est encore moins large et ce n'est pas sympa de faire monter un vélo, pour le faire ensuite redescendre, car tout le monde n'a pas de vélo électrique. Rencontrer un camion dans les hauts de Chernex est bien plus dangereux que de laisser les cycles passer par en bas, vu que la largeur est là.
3. À la route de Fontanivent, de rouvrir la route les week-ends et pendant les vacances de chantier, car je ne vois pas pourquoi la route serait fermée quand le chantier est arrêté.
4. Poser un panneau «riverains autorisés» à l'intersection du chemin de Pallud 16, parce que, momentanément, la moitié des usagers ne voit pas le premier panneau à l'intersection du Zéphire et ils s'engagent jusqu'au deuxième rappel et au lieu de faire demi-tour, ils s'engagent dans le chemin Pallud, qui est piétonnier et fréquenté par les écoliers afin qu'ils ne passent pas par en bas, alors que toute la circulation prend ce chemin pour arriver au Chemin du Carroz, qui est à 100% piéton.

J'espère que ces vœux seront réalisés, je pense que les villageois, étant donné qu'il y a bientôt des élections, seront reconnaissants.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter une précision qui n'a pas été mentionnée par M. le Municipal, il y a le portail de cartoriviera.ch, vous entrez l'adresse sur votre portable et vous avez tout un espace où vous pouvez signaler divers problèmes qu'il y a sur le territoire de la commune, comme les chenilles processionnaires, l'éclairage public en cas de lampadaire éteint, fuite de canalisation, place de jeu, signalisation routière, sécurité sur les chantiers et les vélos épaves. Si jamais vous pouvez le faire directement depuis votre portable et cela prend quelques secondes pour faire un signalement.

M. Florian Chiaradia Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Tschopp pour ces précisions, j'ai mentionné le portail sécurité Riviera, mais c'est Carto Riviera, avec moins de détails et de connaissances que M. Tschopp. C'était clair dans mon esprit, mais pas dans mes explications.

Pour M. Hunziker, nous sommes preneurs de l'ensemble de vos informations, vous connaissez nos coordonnées et c'est avec plaisir que nous traiterons l'ensemble des éléments que vous avez soulevés ce soir.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS**11.1 Réponse à la simple question de Mme Anna Krenger relative à la subvention annuelle pour les transports publics.****11.2 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup intitulée «Où en sont le PV et dédommagement promis à la dernière réunion des citoyens consultés pour le PACom?».**

M. le Président ouvre la discussion

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole concernant la communication de la Municipalité sur les postulats et motions éventuels en attente. Je réagis à la réponse donnée au point 2.36 concernant le postulat que nous avons rédigé, M. Michel Zulauf et moi-même, en demandant à la Municipalité une étude visant à trouver, sur le territoire communal, un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.

Voici ma réaction à la réponse municipale: A plusieurs occasions la question d'un lieu présentant l'incroyable relation entre la musique et Montreux a été évoquée au Conseil communal.

La dernière fois, les membres unanimes d'une commission avaient refusé une assertion municipale prétendant qu'un musée sur la musique serait contre-productif (sic !).

Au contraire, l'avis général était qu'il fallait envisager un tel projet, qui apporterait une valeur ajoutée, culturelle et touristique, énorme à notre commune.

La réponse municipale au postulat du 23 juin 2023, toujours en attente, est très insatisfaisante. En effet, il est très facile de constater que le musée de Montreux ne peut absolument pas répondre au programme d'un lieu mettant en valeur l'ensemble de l'histoire de la musique à Montreux. Que la Municipalité s'obstine ainsi à chercher à enterrer l'une des possibilités d'offre culturelle et touristique les plus porteuses pour l'avenir de Montreux est regrettable et démontre qu'elle fait preuve d'un manque de vision évident. Le Musée de Montreux lui-même ne sait d'ailleurs pas vrai-

ment quoi faire de l'idée municipale et ce projet n'a pas vraiment d'avenir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à la communication de la Municipalité concernant l'occupation du site de l'ancien hôpital par l'EVAM. J'ai une question à Mme Pellet: il est indiqué que la Municipalité a été interpellée par un courrier relatant certaines nuisances. Je souhaite avoir des précisions et savoir si c'était un courrier ou une pétition. Car, moi, j'ai entendu parler d'une pétition.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement nous avons reçu un courrier signé par plusieurs personnes, que nous avons toutes reçues. Que vous l'appeliez courrier ou pétition cela revient au même.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors techniquement non, cela ne revient pas au même parce qu'une pétition aurait dû être envoyée au Bureau du Conseil pour information, même si elle n'est pas de sa compétence. Personne n'a été informé de cette pétition.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à m'exprimer sur la communication municipale concernant la dissolution du Groupe logistique et opérationnel du Bureau électoral (GLOBE).

En tant que dernier président en date du GLOBE, je remercie la Municipalité, qui, par le biais de cette communication, entérine et régularise la situation actuelle concernant la reprise des activités de l'ancien GLOBE par l'administration communale depuis plus d'une année déjà.

Je souhaite apporter quelques précisions pour ce Conseil, cette décision a été prise à l'initiative du GLOBE et du Bureau électoral, sous mon impulsion.

Je tiens particulièrement à remercier Mme Egli, ancienne Secrétaire municipale, pour son concours précieux dans le cadre de la réorganisation de ces activités.

Je crois pouvoir dire, sans exagération, que tant l'exécutif que le législatif de notre commune, se seraient largement passés des nombreuses problématiques liées aux opérations de dépouillement, que nous avons connues par le passé et qui ont largement contribué à la réputation de Montreux en ce domaine.

Je suis, pour ma part, acquis à la reprise de l'entier de la gestion des opérations de dépouillements, sous la houlette d'un poste revalorisé de «secrétaire des droits politiques»

d'une collaboratrice de l'administration générale, qui offrira une stabilité opérationnelle et permettra d'appréhender, de manière plus sereine, la perspective des futures votations.

En particulier lors des élections de notre commune, permettant au Bureau électoral de se concentrer sur ses tâches décisionnelles dans l'établissement des résultats et, par là même, de diminuer la pression souvent injuste qui pèse sur les épaules du Président de ce Conseil. Je profite de l'occasion pour remercier, en particulier, le responsable technique de l'ancien GLOBE M. Budry qui s'est investi sans compter depuis plusieurs décennies au profit du Bureau électoral, ainsi que les anciens présidents du Conseil, avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer lors de différents dépouillements particulièrement difficiles, MM. Giuliano, Büchler, Luder, ainsi que notre secrétaire, Madame Morier, et Mme Grec, Secrétaire municipale adjointe. Je suis convaincu que cette réforme, telle que recommandée par la CoGest par le passé, qui correspond à ce qui est appliqué en matière de gestion des dépouillements dans de nombreuses grandes communes, ainsi qu'un nouveau logiciel informatique, permettront à Montreux de publier des résultats, lors des votations et élections, dans les meilleurs délais.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Gétaz, effectivement le texte peut prêter à confusion. Il y a deux choses distinctes, quand nous disons «(...) la Municipalité explore plusieurs pistes qu'il conviendra, cas échéant, de préciser...» c'est une chose et nous aurions dû mettre, «**de plus en 2024, le Musée...**», il s'agit de deux éléments distincts et la Municipalité poursuit ses réflexions.

M. le Président

J'ai encore un point sous divers, une invitation du Corps de musique de Montreux-Clarens qui a été adressée au Président du Conseil et qui convie les Conseillers et Conseillères à venir assister à l'un des deux concerts annuels qui auront lieu à la salle de gymnastique de Clarens, ce samedi 1er février à 20 h 15 et ce dimanche 2 février à 17 h 00.

Cette invitation sera transmise aux conseillers ce soir, pour celles et ceux que cela intéresse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 30, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

ROCK TRIBUTE FESTIVAL

JEUDI

8 MAI

ELVIS PRESLEY TRIBUTE

CHRIS AARON AND THE MEMPHIS KNIGHTS

THE BEATLES TRIBUTE

HELP!

8 MAI

THE ROLLING STONES TRIBUTE

STICKY FINGERS

VENREDI

9 MAI

DIRE STRAITS TRIBUTE

CALLING MARK

TOTO TRIBUTE

TOTO JAM

9 MAI

U2 TRIBUTE

WE2

SAMEDI

10 MAI

BLONDIE TRIBUTE

CALL MY BLONDIE

AEROSMITH TRIBUTE

EUROSMITH

10 MAI

GUNS N' ROSES TRIBUTE

GUNS FOR ILLUSION



CONCERTS • ANIMATIONS • EXPOSANTS • BARS • FOOD

CASINO BARRIÈRE MONTREUX

DÈS 45.- INFORMATIONS ET BILLETTERIE www.casinodemontreux.ch



Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 février 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 85 conseillères et conseillers sur 99 sont présents.

Absences excusées: Mmes Valérie Calderini, Susanne Lauber Fürst, Kyon-Won Schärer, Laurence Sierrro, Laetitia Sivi; MM. François Cardinaux, Claude-Pascal Gay, Laurent Gilliard, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultre, Olivier Mark, Paul Wetzel

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier suppléant.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, «aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.»

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit:

- 9 Postulats, motions et propositions
- 9.1 Postulat de M. Romain Pilloud «Gratuité des TP le dimanche: Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés»
- 10 Interpellation
- 10.2 Interpellation de M. Vincent Haldi «Délégues aux délégués: Quid de la durabilité de la politique municipale en termes de ressources humaines?»
- 10.3 Interpellation de M. Christian Fürst «Des polluants éternels sur le terrain des Fourches?»

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote: **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

0 PRÉAMBULE

M. le Président

Ce dimanche aura lieu la course à ski du Conseil communal. La journée débutera dès 10 h 45, les conseillers communaux sont intégrés à la course populaire, il y a 14 Conseillères et Conseillers inscrits et 4 spectateurs. Pour celles et ceux qui participent à la course et qui souhaitent faire de la reconnaissance sur le parcours, il faudra prendre le train de 8 h 28. Le programme exact sera transmis aux participants et accompagnants

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025, y a-t-il des demandes de modifications? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé par 80 OUI et 1 ABSTENTION.

2 NOMINATION

2.1 D'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, suite à la révision des statuts.

M. le Président

Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Carla Silva Borges De Sá.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après avoir envisagé de remettre en cause cette manière automatique d'élire les membres de ces délégations, le groupe Montreux Libre a renoncé à contester le siège socialiste, mais reviendra avec un postulat qui sera déposé ultérieurement pour proposer au Conseil une réflexion sur la manière dont nous nommons ces délégués et dont nous pourrions améliorer leurs comptes rendus.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose,

ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Carla Silva Borges De Sá. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Carla Silva Borges De Sá élue membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3 CORRESPONDANCE

M. le Président

Il n'y a pas de correspondance.

4 COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

A la suite d'une demande du Président de la COGEST, une proposition de modification des indemnités des membres du Conseil vous sera soumise lors de la prochaine séance.

La proposition sera d'ajouter une indemnité forfaitaire pour les présidences des commissions permanentes. Vous pouvez déjà avoir une réflexion jusqu'à la prochaine séance et nous vous proposerons un projet d'ajout dans le règlement.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Néant

6 RAPPORT DES COMMISSIONS

6.1 Sur le préavis No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2025 de la Municipalité du 20 décembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un montant de

CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour le passage aux nouvelles normes MCH2;
2. de lui accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 un montant de CHF 20'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts de formation et d'accompagnement au changement;
3. de porter au budget de fonctionnement 2026 un montant de CHF 30'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts de formation et d'accompagnement au changement;
4. de lui accorder un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 70'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts d'honoraires et de supports externes;
5. de porter au budget de fonctionnement 2026 un montant de CHF 130'000.- TTC au maximum sur le compte 200.3185, pour couvrir les coûts d'honoraires et de supports externes;
6. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

6.2 Sur le préavis No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Laysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Rapp. M. Olivier Blanc).

M. le Président ouvre la discussion

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler que les différents points concernant la rénovation du bâtiment de la rue de la Corsaz ne sont plus à jour dans le rapport, mais je pense que nous y reviendrons.

M. le Président

Je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport, puis sur les amendements que nous avons reçu, ce soir, de la part de la Municipalité et qui sont signés par M. Walther.

La Municipalité peut, selon l'article 124 de notre règlement, amender ses propres préavis et je vais vous expliquer comment nous allons voter les deux amendements. Vous avez dû recevoir ces amendements via vos chefs de groupe et en avez discuté lundi, pour celles et ceux qui étaient présents aux séances de groupe respectives.

Nous avons les amendements des points des conclusions 1, 2 et 5 qui découlent de la suppression des travaux d'assainissement de la Corsaz 2-4-6 que nous allons voter en bloc, car il s'agit d'un objet, d'une unité de matière et nous avons un autre amendement demandant l'ajout d'un point 2bis, qui propose une étude complémentaire pour la Corsaz, nous voterons ces amendements séparément.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suivant l'Office fédéral de l'environnement, les bâtiments en Suisse représentaient 23% des gaz à effet de serre produits en 2022, soit 9.4 millions de tonnes de CO2 équivalents.

En assainissant les bâtiments communaux les plus énergivores, la Municipalité prend ainsi ses responsabilités, en ciblant les investissements de manière à optimiser le bénéfice énergétique pour la commune.

Les coûts de l'énergie fluctuent dans le temps, néanmoins une tendance à la hausse de ces coûts, sur le moyen ou long terme, est prévisible. Aussi, ce projet est une première étape nécessaire, autant pour gérer les finances communales que pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040 de notre administration.

Enfin, en réalisant cet assainissement, la commune donne un signal clair et montre

l'exemple aux propriétaires de biens privés, afin qu'elles/ils s'en inspirent pour assainir leurs propres biens.

En conclusion, le groupe des Vert.e.s soutiendra à l'unanimité ce préavis, et vous encourage à en faire de même.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce rapport et pour sa volonté d'investir des montants, certes conséquents, mais indispensables pour assainir et mettre en conformité plusieurs de nos bâtiments communaux qui sont, pour certains, des passoires énergétiques.

Mais il s'agit aussi, dans un contexte bloqué par les zones réservées, de pouvoir donner du travail à nos entreprises locales.

Nous vous invitons à soutenir les conclusions du rapport. En vous remerciant.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutiendra le préavis et se réjouit de voir la commune prendre en main la question des passoires énergétiques que sont certains de ces bâtiments. Par contre la réponse à la question de la récupération de la chaleur des eaux des douches est pour nous extrêmement frustrante et décevante. En effet les systèmes de récupération de chaleur des eaux de douche existent depuis plusieurs années, ils sont adaptés aux contraintes des rénovations de nombreuses salles d'eau et il est très difficilement compréhensible, que, comme le reconnaît la Municipalité, il n'ait pas été étudié plus avant.

Quant à la récupération en sortie de piscine, elle n'a tout simplement pas été étudiée.

Cela devrait nous rappeler ce qui s'était produit lors de la rénovation des vestiaires de la Saussaz, à l'époque la Municipalité avait aussi reconnu ne pas avoir étudié la pose de panneaux solaires sur le toit. Nous avons déposé un amendement octroyant CHF 100'000.- pour l'étude et la pose de panneaux solaires. Accepté par le Conseil communal, cet amendement avait permis que les panneaux soient posés rapidement. Aujourd'hui, qui imaginerait qu'un préavis ne prévoit pas la pose de panneaux sur un toit plat sans contrainte particulière? Pour la récupération de chaleur des eaux, nous sommes encore, comme pour les panneaux solaires à l'époque, dans la phase où les technologies parfaitement au point, disponibles et utilisables, ne sont pas encore systé-

matiquement intégrées dans les projets de constructions ou de transformations.

La fondation Solar Impulse, dont c'est la mission, identifie ces technologies appliquées qui nous permettront de trouver beaucoup de solutions. Elle a identifié deux entreprises qui produisent les équipements nécessaires à la récupération de chaleur des eaux: une en Belgique, l'autre à Bienne en Suisse.

Nous pensons que la commune doit donner l'exemple et, si possible, profiter du chantier de la piscine pour implémenter cette technologie, par ailleurs extrêmement fiable.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce préavis soit complété via un amendement par un point 2 ter formulé comme suit:

2 ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

Ainsi la Municipalité aura reçu notre message, à savoir qu'il faut mettre en œuvre cette solution qui permet d'économiser beaucoup d'énergie de chauffage et elle aura déjà le mandat et les moyens financiers de la réaliser. Si, ce qui nous étonnerait énormément, cette solution devait coûter plus que l'enveloppe maximale accordée de CHF 100'000.- alors la Municipalité reviendrait devant le Conseil avec un autre préavis ou une demande de dépassement sur laquelle nous pourrions nous prononcer.

M. le Président propose de continuer la discussion générale.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Loin de moi l'idée de reprendre les débats du mois de décembre là où nous les avons laissés, mais les inquiétudes du PLR, au sujet des finances communales sont toujours bien vives. Une chose est claire, la nécessité d'assainir énergétiquement ces bâtiments est bien réelle et nous ne remettons en aucun cas cet état de fait en cause, mais un investissement n'est pas dicté uniquement par sa nécessité, mais aussi par notre capacité à le financer. Le PLR votera majoritairement en faveur du préavis, mais mon intervention se base principalement sur les CHF 95 millions de francs d'investissements qui, a priori, suivront ces 10 prochaines années, pour la suite des assainissements des bâtiments communaux.

En effet il nous semble opportun de demander à la Municipalité d'avoir un plan d'inves-

tissement global pour l'ensemble des investissements énergétiques de sorte à ce que nous puissions maîtriser nos finances à long terme.

Le groupe PLR viendra prochainement avec des objets au Conseil communal pour s'en assurer.

Par ailleurs il aurait été très appréciable, de mon point de vue en tout cas, que la Municipalité se donne les moyens de répondre à la motion de M. Cédric Blanc, acceptée par notre Conseil en 2021, «Motion Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux» notamment concernant les assainissements du bâtiment de Temple 11 qui auraient, en fonction des futures utilisations de ce bâtiment, probablement pu être rediscutés d'une manière ou d'une autre. C'est ce que nous appelons à faire pour les futurs préavis des prochains assainissements énergétiques.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA soutiendra le présent préavis. Les investissements sont conséquents, mais semblent nécessaires pour décroître progressivement, mais rapidement notre dépendance aux énergies fossiles polluantes.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais intervenir brièvement au moment de la discussion générale, pour saluer le fait que la majorité des personnes qui se sont exprimées étaient en faveur de ce projet. Oui, ces travaux auront un coût, mais il paraît important à la Municipalité de pouvoir procéder à cette première étape. Nous ne le cachons pas et M. Roch l'a rappelé, d'autres bâtiments seront, en effet, encore concernés et il y aura d'autres investissements importants à prévoir.

Il s'agit effectivement d'investissements, ce qui a déjà été dit ce soir, qui tombent au bon moment, parce qu'ils ont une certaine vertu anticyclique, au moment où l'affectation du territoire de la commune de Montreux ne permet pas à certaines entreprises de pouvoir avoir autant de travail qu'en temps usuel.

C'est ainsi que ce projet est intéressant au niveau environnemental, mais également au niveau économique. Il va permettre d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune de Montreux et ceci indépendamment des futures affectations des bâtiments concernés. Il permet aussi de fournir du tra-

vail d'entretien pour des entreprises du bâtiment. C'est d'autant plus utile maintenant que si nous nous mettions à repousser ces travaux, les suivants seraient également repoussés, avec le risque de devoir agir de manière plus serrée ultérieurement. Ceci sans compter sur une difficulté pour trouver suffisamment d'entreprises capables, alors, de faire ces travaux.

Pour la Municipalité, ce sont évidemment des travaux importants et des investissements à réaliser, si possible maintenant.

M. le Président clôt la discussion générale et ouvre la discussion sur les amendements de la Municipalité.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite déposer un amendement. Je vais vous le lire et l'expliquer. Pour rappel, cet amendement fait suite à la séance de commission, où il a été demandé si une éventuelle surélévation du bâtiment était compatible avec ces mesures d'assainissement. Nous avons proposé de faire une préétude rapidement pour pouvoir y répondre. Les résultats de cette préétude sont arrivés après la rédaction du rapport, ce qui explique, comme le disait M. Blanc, qu'une partie dudit rapport de la commission n'est plus d'actualité.

Ce qui apparaît dans cette préétude, c'est que, pour pouvoir surélever ce bâtiment, il faut le renforcer et il y a une forte probabilité qu'il ait un impact sur les mesures d'assainissement prévues. Les deux points doivent être réfléchis en même temps, pour éviter de devoir défaire quelque chose que nous venons de faire, si nous décidons de surélever le bâtiment.

Pour pouvoir procéder à ces deux types de travaux en même temps et afin de limiter les nuisances pour les personnes qui habitent dans le quartier, nous vous proposons de repousser provisoirement la discussion sur le bâtiment de la Corsaz 2-4-6 et de lancer ces études complémentaires. Le moment où la Municipalité reviendra devant le Conseil communal, nous aurons l'ensemble des éléments: Faut-il ou non anticiper une surélévation? Faut-il ou non assainir et à quels coûts?

C'est pour cela que, pour la Municipalité, il est clair que cet amendement va complètement dans l'esprit de la discussion de la commission. Cela ne semble donc pas opportun de voter, aujourd'hui, ces assainissements. Par contre il nous paraît essentiel d'avoir un financement complémentaire pour ces études de renforcement, pour, le moment venu, avoir des discussions avec l'ensemble des cartes en main.

Voilà pourquoi nous vous proposons, de renoncer aujourd'hui, mais pas définitivement, aux travaux d'assainissements et nous vous demandons un financement complémentaire pour des études. J'espère avoir été clair.

Je donne lecture des amendements :

Amendements:

Préavis

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis;

Modifications

Supprimer le «bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux» de la liste des bâtiments à assainir.

Conclusions amendées

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis;

Préavis

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum;

Modifications

Réduction du montant initial de CHF 15'715'000.00 TTC à 13'323'000.00, la différence correspondant au coût d'assainissement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6, soit de 2'392'000.-

Conclusions amendées

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 13'323'000.00 TTC au maximum;

Modifications

nouveau

Conclusions amendées

2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2- 4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum;

Préavis

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir

si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

Modifications

Inchangé

Conclusions amendées

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

Préavis

4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis;

Modifications

Inchangé

Pour information, ces subventions devraient diminuer de 90'000.- francs, soit le montant prévu pour la Corsaz. Cela ne nécessite cependant aucun amendement.

Conclusions amendées

4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;

Préavis

5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 dans le présent préavis;

Modifications

Ajouter«des 4 bâtiments concernés par ces assainissements»

Conclusions amendées

5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 pour les 4 bâtiments concernés par ces assainissements dans le présent préavis;

Préavis

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Modifications

Inchangé

Conclusions amendées

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

M. le Président ouvre la discussion sur les premiers amendements des points 1, 2 et 5.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas parler au nom de la commission, puisque les membres n'ont pas reçu les amendements, mais je peux affir-

mer que ce premier amendement répond tout à fait à la préoccupation de la commission.

M. Matthieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens en préambule à remercier la Municipalité pour ce préavis qui doit améliorer

l'efficience énergétique des bâtiments communaux, ainsi que le confort de leurs usagers. Je salue également l'amendement proposé aujourd'hui qui correspond à nos échanges en commission et permettra de revenir avec un projet cohérent pour le bâtiment de la Corsaz 2-4-6. Par contre, je regrette fortement qu'aucune vérification statique n'ait été entreprise lors des premières phases d'analyse des bâtiments, d'autant plus que le projet de surélévation semble avoir été envisagé depuis le début des études d'assainissements énergétiques. La statique des autres bâtiments du préavis, a-t-elle été vérifiée, je pense notamment aux ascenseurs ajoutés au collège Vinet?

Je m'étonne également du montant demandé pour ces compléments d'étude, car pour vérifier la faisabilité statique du projet de surélévation, nous pourrions nous attendre à moins que le montant demandé, pourriez-vous détailler les prestations comprises dans le montant demandé dans le deuxième amendement qui suivra?

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra également l'amendement municipal, néanmoins une inquiétude persiste chez nous et je pense que la Municipalité sera réceptive à cette dernière.

Nous pensons que les études sur la question de la surélévation sont intéressantes pour la suite, néanmoins, il convient de savoir si c'est la seule possibilité.

Est-ce que c'est possible de surélever, il y a la question technique, l'étude le dira, mais également la question du plan de quartier, du plan d'affectation qui est lié à cet endroit. Par rapport aux voisins, y a-t-il des questions de vue ou de droit à la vue, et est-ce qu'il y a une option «un ou deux étages», qui ne serait pas analysée?

Pour nous l'important c'est que le travail, qui sera fait au travers de cet amendement, soit fait pour penser à toutes les possibilités et pas juste la question de la surélévation, s'il y a d'autres possibilités.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le deuxième amendement de la Municipalité est d'ajouter un article 2bis dont la teneur est la suivante:

2bis. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum;

Étant donné que j'ai la parole, je me permets de répondre à la question de M. Ehinger: effectivement c'est très cher, mais de manière concrète, je souhaite préciser que l'objectif de ces études n'est pas juste de voir si nous pouvons ou non surélever le bâtiment, mais de voir comment nous devons faire des renforcements pour pouvoir surélever, en ayant plusieurs scénarios comme le disait M. Pilloud.

Est-ce que nous arriverons «facilement» à renforcer le bâtiment pour avoir deux étages, il faut travailler sur la pesée des intérêts, il ne s'agit pas uniquement de savoir si cela joue ou pas. Les études sont conséquentes et il y a des adaptations éventuelles à étudier par rapport aux mesures d'assainissement.

Dans les détails, les frais d'architecte sont évalués à CHF 16'000.-, les frais d'ingénieur civil à CHF 25'000.-, les études pour le CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) évaluées à CHF 5'000.-, ainsi que des sondages et analyses du bâtiment pour CHF 14'000.-, en ajoutant des divers, le montant atteint les CHF 65'000.- proposés dans l'amendement. C'est un montant qui a été fixé avec une certaine marge, car cela a été évalué relativement rapidement. Le but est de ne faire que les études qui sont utiles pour la discussion et la décision ultérieure. Si nous arrivons à dépenser moins, nous le ferons.

J'espère avoir répondu aux questions de M. Ehinger.

Je confirme, par rapport aux interrogations de M. Pilloud, qu'évidemment le plan d'affectation communal n'est pas finalisé, donc nous ne savons pas de manière certaine, mais nous pouvons facilement deviner que nous nous trouvons dans un périmètre qui appelle à ajouter des logements avec une certaine densité. Il y a effectivement des droits de vue, limités aux bâtiments arrière, mais nous avons d'ores et déjà des discussions avec les propriétaires. Ce n'est pas quelque chose qui paraît réhibitoire et qui

empêcherait une surélévation. Le but n'est pas aujourd'hui de décider si nous surélevons ou pas, ni du nombre d'étages, mais de se donner les moyens d'avoir une nouvelle discussion sur l'assainissement de ce bâtiment qui est une des passoires, voire la pire passoire énergétique du patrimoine immobilier de la commune de Montreux. J'espère avoir répondu aux premières questions qui ont été soulevées, mais il y en aura peut-être d'autres.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons passer au vote des amendement.

VOTE 1^{er} amendement

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 15'715'000.00 CHF 13'323'000.00 TTC au maximum;
5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 *pour les 4 bâtiments concernés* par ces assainissements dans le présent préavis

L'amendement est accepté par 79 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION

VOTE 2^{ème} amendement

2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum;

L'amendement est accepté par 77 OUI, 2 NON, 2 ABSTENTIONS

M. le Président relit l'amendement de M. Gétaz et ouvre la discussion

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas parler pour tout mon groupe, mais personnellement je trouve que c'est très intéressant, dans le sens où un des points qui utilise le plus d'énergie, que ce soit chez nous à la maison ou à la piscine, ce sont les douches.

Tout le monde aime se doucher avec de l'eau très chaude et la chaleur part directement dans les égouts, donc je trouve que cela a du sens de récupérer cette chaleur qui pourra préchauffer l'eau des douches. Personnellement je soutiens à 100% cet amendement.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le fond, je serais entré en matière, mais je regrette que cet amendement n'ait pas été transmis au préalable aux autres groupes, car nous votons un montant de CHF 100'000.- ce qui me paraît élevé. A titre personnel, je suis un peu emprunté et je ne sais pas quoi faire, car me positionner en peu de temps sur une somme de CHF 100'000.- cela me dérange.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La proposition est peut-être intéressante, mais il serait peut-être encore plus intéressant que M. Walther nous dise entre le montant de CHF 100'000.- par rapport au montant de CHF 65'000.- pour une surélévation, si le ratio est bon, si cela en vaut la peine et ce qu'il en pense.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un point qui me dérange dans l'amendement, il est noté que c'est pour «l'étude et la réalisation», mais si l'étude montre que la réalisation n'est pas intéressante, car il s'agit de système intéressant dans les bâtiments neufs, mais en rénovation cela peut impliquer des travaux extrêmement conséquents, suivant le système de plomberie qui est déjà installé.

Cela veut dire, théoriquement, que, si nous l'acceptons, la Municipalité serait obligée d'aller au bout du projet en demandant un excédent pour les coûts supplémentaires. Peut-être que ce n'est pas une bonne idée. A deux mots près, j'aurais soutenu cet amendement pour étudier cette question et, le cas échéant, réaliser les travaux, mais étudier la question et faire les travaux, je ne sais pas si c'est pertinent.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec ces CHF 100'000.- je ne crois pas que la Municipalité soit obligée de faire les travaux si elle estime que cela n'a pas de sens et si cela dépasse les CHF 100'000.- elle devra revenir devant le Conseil, donc la question se reposera. Si vraiment nous voulons faire du juridisme, je propose d'ajouter le mot «éventuel» après implémentation à mon amendement.

Amendement modifié

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve cette proposition d'amendement très intéressante, mais j'ai une question technique qui me vient à l'esprit: le préavis général concerne l'amélioration de l'isolation énergétique des bâtiments, l'isolation périphérique, les toitures, les murs, etc.

Là, même si l'idée est bonne, je ne suis pas un expert du bâtiment, mais il me semble que cela concerne autre chose, c'est tout ce qui est échangeur de chaleur, pour récupérer la chaleur des eaux chaudes. Ma question est, sommes-nous en train de parler du même corps de métier, de quelque chose de cohérent par rapport au reste du préavis?

De l'avis de la Municipalité, est-ce que cela fait sens d'avoir quelque chose qui soit un tout ou nous sommes en train de parler de deux projets totalement différents?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour le texte de l'amendement, le mot «éventuel» me dérange un peu, parce que nous sommes en train de prendre des décisions de conclusion, décider «éventuellement» cela sonne un peu bizarre. Soit nous faisons l'étude, soit si l'étude est intéressante, nous la réaliserons, mais dire que les deux sont dans le même package, cela me paraît un peu contre nature.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est exactement pour les discussions que nous sommes en train de vivre que je rejoins

l'avis qui a été donné tout à l'heure par notre collègue M. Manzini.

Je regrette particulièrement que cet amendement intervienne aussi tard et qu'il n'ait pas été transmis au préalable aux différents groupes politiques et qu'il n'ait pas été déposé en commission, alors que le sujet a manifestement été abordé.

Sur la base des discussions que nous avons ce soir, des échanges qui ont eu lieu et des 6 lignes qui figurent dans le rapport, je suis désolé mais je ne peux pas me prononcer sur l'ajout de CHF 100'000.- aux conclusions dudit préavis.

Même si je peux juger le projet sans aucune connaissance, ni technique, ni environnementale, ni en termes de coût, je ne peux pas juger de la validité du bien-fondé de cet amendement.

Je me réjouis d'entendre M. Walther, mais je m'abstiendrai.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons tout le temps d'urgence climatique et là, typiquement, nous pouvons faire quelque chose de concret, il est vrai que cet amendement est arrivé trop tard et qu'il faudra faire mieux une prochaine fois.

C'est maintenant que nous pouvons faire quelque chose et au prix de l'électricité, même avec des panneaux solaires, je pense que nous pouvons vraiment amortir ces CHF 100'000.- en peu de temps.

De plus, le Conseil fédéral a pris une décision la semaine passée, qui est une bonne et une mauvaise nouvelle. L'énergie solaire peut être revendue 3 à 4 centimes, ce qui est une mauvaise nouvelle pour ceux qui ont des panneaux solaires; par contre dans les discussions en commission, j'avais proposé que la commune revende l'électricité à l'EMS ou au Côté Jardin, car le Conseil fédéral a voté la semaine passée que c'est autorisé.

Toute l'énergie que nous aurons économisée dans les douches, nous pourrions la revendre chez nos voisins. Je trouve cela très intéressant financièrement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est un peu difficile de se prononcer sur certains aspects techniques de l'amendement, la Municipalité le découvrons, comme vous, ce soir. Même si nous sommes assez

compétents à la Municipalité, nous avons de la peine à dire si cette enveloppe de CHF 100'000.- permet l'étude et la réalisation, ni quel type de réalisation. Nous ne pouvons pas répondre à ce type de questions et exiger ce soir, que nous nous engageons à faire les études et entreprendre les travaux pour la somme de CHF 100'000.-, pour après revenir avec un préavis de régularisation, dont nous ne pouvons pas imaginer le montant.

Pourquoi ces mesures n'ont pas été proposées dans le cadre de ce préavis? L'on pourrait me reprocher, en tant qu'écologiste, de ne pas assez consulter le site de M. Bertrand Piccard. Cependant, les vraies raisons sont que, dans le cas de des travaux prévus, cela a été dit, nous allons essentiellement intervenir sur l'enveloppe du bâtiment.

Or pour récupérer la chaleur, cela a été discuté en commission et M. Gétaz l'a dit, nous

avons deux solutions:

- soit le système de récupération sur site dans les vestiaires,
- soit des systèmes de récupération en sortie de piscine.

Dans les deux cas, selon une brève étude d'un ingénieur civil que je viens de recevoir, cela va coûter nettement plus cher. Il va falloir démonter complètement les douches récemment refaites, intervenir dans la chape pour mettre ces systèmes de récupération et après tout refaire.

Peut-être que nous ne parlons pas des mêmes solutions techniques que celles que M. Gétaz avait en tête dans le cadre de son amendement, mais sans prendre trop de risques, je pense que ces CHF 100'000.- ne suffiront largement pas.

Il y a un autre enjeu en termes de réalisation, c'est que cela peut justifier un nouveau permis et engendrer du retard. Or, en réponse à Mme Lauber Fürst qui était intervenue sujet des conséquences de la fermeture de la piscine, nous avons confirmé, en commission, que le calendrier est relativement serré pour arriver à une période qui pose le moins de problèmes possible, notamment pour les écoles.

Aujourd'hui, accepter cet amendement, qui est peut-être bénéfique au niveau environnemental, c'est intervenir sur autre chose que les travaux principaux qui sont prévus à la Maladaire, en remettant en question le calendrier, et ceci dans un flou financier relativement important.

Tout cela étant dit, la bonne nouvelle c'est que ce n'est pas trop tard, car si nous voulions étudier de manière complète une récupération de la chaleur en sortie de piscine et

pas juste dans les vestiaires, à savoir éventuellement la récupération de la chaleur des douches, c'est un projet qui peut très bien se faire séparément. C'est différent d'assainir un bâtiment que de faire un système de récupération de la chaleur en sortie de celui-ci.

C'est de cette manière que cela a été présenté à la commission et c'est une solution possible : considérer un autre projet que celui d'un assainissement du bâtiment de la piscine, en étudiant la faisabilité de créer un système de récupération de l'ensemble des eaux de sortie de la piscine et pas seulement dans les douches, avec les travaux.

Je n'ai pas votre texte sous les yeux et je le découvre ce soir. Si vous n'avez pas précisé «dans les douches», soit. Je peux maintenir que, si l'idée de M. Gétaz est d'avoir une récupération de chaleur en sortie de piscine, le montant de CHF 100'000.- ne suffira pas. Je recommande d'accepter ce préavis, sans cet amendement, et par voie de motion ou de postulat pour initier un projet de récupération de la chaleur. Il serait aussi éventuellement envisageable d'adapter l'amendement en précisant que les CHF 100'000.- sont un crédit d'étude, mais pour une démarche dans un deuxième temps et de manière séparée du projet d'assainissement.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons lu l'amendement et M. Walther l'a entendu, je vais le relire: *2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.*

Il ne dit pas du tout que c'est juste après les douches, il dit n'importe où, de n'importe quelle manière technique. Puisque nous avons dit que l'implémentation est éventuelle, cela veut dire que si les CHF 100'000.- sont suffisants pour couvrir l'étude, alors vous couvrirez l'étude avec l'enveloppe et vous reviendrez devant le Conseil pour la réalisation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas compris l'approche de M. Gétaz. J'aimerais une précision, si les CHF 100'000.- ne suffisent pas, que faisons-nous?

Est-ce que nous aurions quand même le droit d'assainir le bâtiment dans le calen-

drier qui était prévu? Ce n'est pas si clair que cela que de voter un montant dont nous ne savons pas sur quelle base il a été fixé, ni même si peut-être les études montrent que ce n'est pas possible de réaliser une telle mesure.

Concrètement, que devra faire la Municipalité s'il s'avère que ce n'est pas possible ou que c'est possible, mais avec des montants largement supérieurs?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si les CHF 100'000 permettent d'étudier et de constater que: soit il n'y a rien à faire, soit pour faire quelque chose cela coûte plus de CHF 100'000.-, vous reviendrez tout simplement avec un préavis devant le Conseil. Je l'ai dit dans mon intervention, je ne vois pas ce qui empêche, dans le cadre de cet amendement, que vous procédiez de cette manière.

Cela ne pose pas de problème, j'ai déposé cet amendement pour une raison simple, c'est que je trouve vraiment regrettable, quand nous rénouvons une piscine, que, au niveau de l'enveloppe, nous ne pensions pas à une dépense pour éviter le gaspillage de chaleur aussi grand que celui généré par les douches, le chauffage de la piscine et par cette eau qui part dans les égouts sans récupération. Il s'agit simplement de rajouter cet objectif dans le préavis, il n'est pas précisé dans l'amendement que vous devez le faire immédiatement, mais comme cela vous avez tout en main: si vous pouvez le faire en même temps, vous le faites et, sinon, vous le ferez plus tard.

Au moins le programme est inscrit, nous disons que nous avançons, car l'urgence climatique existe.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote de l'amendement.

VOTE Amendement de M. Emmanuel Gétaz

2ter. De lui allouer une enveloppe maximum de 100'000.- pour l'étude et l'implémentation éventuelle de solutions de récupération de la chaleur des eaux chauffées dans le cadre de l'exploitation de la piscine.

L'amendement est refusé par 49 NON, 14 OUI, 20 ABSTENTIONS.

M. Olivier Blanc (VER)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2025 de la Municipalité du 10 janvier 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin et de la Piscine de la Maladaire, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 13'323'000.00 TTC au maximum;
- 2bis. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études de projet complémentaires au préavis 10/2023 en vue du renforcement du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux pour permettre sa surélévation ultérieure et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif supplémentaire de CHF 65'000.00 TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis;
5. de transférer les dépenses d'étude de projet du préavis No 10/2023 pour les 4 bâtiments concernés par ces assainissements dans le présent préavis
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 80 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

7 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie. (Séance de la commission le jeudi 6 mars 2025 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux).

Premier en liste (UDC): M. Tal Luder
Mmes Soraia Dias, Anna Krenger,
MM. Christian Bürki, Jean-Marc Forclaz,
Mario Gori, Antony Huys, Romain Moracchini-Villard, Michel Posternak, Silvano Pozzi

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2 No 07/2025 relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse. (Séance de la commission le jeudi 13 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC): M. José Jorge
Mmes Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, Bibiana Streicher
MM. François Cardinaux, Alain Delseth, Angelo Giuliano, Pierre Loup, Domenico Silleri, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8 RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna «Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées», pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder «Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux», prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler «Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal», pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Furst «Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux», pris en

considération le 4 septembre 2024. (Séance de la commission le mardi 18 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, Salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (DA): M. Fabien Willemin
MM. Alain Akiki, Ihab Al Jundi, José Jorge, Simon Lepêtre, Tal Luder, Florian Manzini, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA se réjouit de pouvoir parler en commission des affichages et de la publicité. Nous souhaitons, pour la commission, avoir accès à la liste des publicités commerciales affichées sur les panneaux de la SGA lors des 5 dernières années. Nous vous remercions d'avance pour ces informations.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite faire une petite déclaration, c'est avec émotion que je vois ma motion à deux pas d'être réalisée. Le projet de règlement de la Municipalité a attendu 4 ans après mon dépôt, mais il a l'air prometteur et semble couvrir l'ensemble des desiderata de tous les conseillers. Je me réjouis de discuter de tout cela en commission.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Au nom de mon groupe, je remercie la Municipalité et les employé·e·s communaux pour l'élaboration du règlement communal sur les procédés de réclame, présenté dans le cadre du rapport-préavis No 04/2025. Nous saluons la volonté de nos autorités d'harmoniser l'affichage sur le territoire communal et de lutter contre les pollutions visuelles et lumineuses sur le domaine public.

Cependant, certains articles du projet de règlement nous semblent problématiques. Par exemple, l'interdiction totale des procédés lumineux entre minuit et 6 heures du matin mettrait en péril le fonctionnement de certaines boulangeries qui ouvrent dès potron-minet. Aussi, l'impossibilité pour les privés de poser des affiches sur leurs balcons, clôtures ou balustrades dans le cadre de l'exercice des droits politiques ou religieux nous paraît disproportionnée, surtout

au regard de la publicité commerciale actuellement gérée par la SGA, largement présente sur notre commune, qui continuerait à pouvoir être affichée.

Nous reviendrons bien évidemment sur ces points en séance de commission et proposerons probablement un amendement visant à supprimer la publicité commerciale, qui est aujourd'hui le vecteur de grandes entreprises non locales poussant à toujours plus de consommation. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

A titre personnel je me réjouis, sans entrer sur le sujet du préavis, de constater qu'il permet de réduire de 4 le nombre d'objets en suspens et qui doivent recevoir une réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 06/2025 relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon «Fonds immobilier», pris en considération le 21 juin 2023 (Séance de la commission le mardi 4 mars 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (ML): M. Vincent Haldi
Mmes Charlotte Chevallier, Béatrice Tisserand
MM. Nicolas Büchler, Frédéric Croset, Arnaud Grand, Pablo Menzi, Philippe Morier-Genoud, Mathieu Quartier, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues, cher public, Le groupe des Verts se réjouit que notre Conseil puisse étudier ce préavis en commission, car nous pensons qu'il est important que notre commune se donne les moyens d'être un acteur actif dans le domaine immobilier. Ceci est nécessaire, à nos yeux, afin que notre commune puisse louer des appartements à des prix abordables à nos concitoyens défavorisés, tels que des seniors, des handicapés, des étudiants, etc. et que notre commune reste

un acteur social important. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

9.1 Postulat de M. Romain Pilloud – Gratuité des TP le dimanche: Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs années maintenant, le pouvoir d'achat de la classe moyenne se réduit comme peau de chagrin. La faute à une inflation importante qui a surtout affecté les plus pauvres et la classe moyenne, dont les salaires n'ont très souvent pas augmenté dans la même proportion, contrairement aux ménages les plus aisés, pour qui l'inflation a été bien plus modeste, voire complètement indolore. Dans ce contexte, l'accès aux loisirs, plus particulièrement pour les familles, est de plus en plus difficile. En parallèle, les Montreusiens aspirent également à une tranquillité sur leur propre territoire, avec des dimanches et jours fériés plus paisibles, moins pollués et plus sereins pour les familles, qui ont aussi droit au repos et de profiter des riches activités proposées sur notre belle commune.

Et il est possible d'agir à la fois pour le pouvoir d'achat et pour favoriser l'accès aux loisirs, grâce à la gratuité des transports publics les dimanches et jours fériés pour les Montreusiens.

Un tel système:

- redonne du pouvoir d'achat aux Montreusiens, et plus particulièrement aux familles ne disposant pas forcément d'abonnements de transports publics et pour qui une journée de déplacement peut coûter cher;
- encourage la population à profiter d'activités locales, du bord du lac aux Préalpes, en passant par nos quartiers et nos villages: bref, un encouragement aux loisirs de proximité;
- limite l'utilisation de la voiture individuelle, permettant aussi de fait de diminuer les nuisances lors des dimanches et des jours fériés, mais aussi le coût engendré par l'usage de la voiture;
- serait simple à mettre en place, par exemple à travers une e-prestation uniquement accessibles aux habitant·es de la com-

mune, via la future carte habitant ou tout autre système jugé efficient.

Il est à rappeler que la mobilité de loisir a un impact plus important que toutes les autres formes de mobilité. En effet, 43% des distances parcourues chaque année le sont pour des loisirs, contre 28% pour les déplacements du domicile au lieu de travail.

Enfin, il est nécessaire d'évoquer l'existence d'un arrêt du Tribunal fédéral, qui interdit aujourd'hui l'idée de gratuité complète des transports publics. Toutefois, une gratuité partielle, ciblée sur un groupe (les Montreusiens) et dans le temps (le dimanche et les jours fériés uniquement), n'est aucunement remise en question et existe déjà, notamment à Genève (gratuité des transports publics pour les jeunes de 25 ans et moins:

<https://www.20min.ch/fr/story/geneve-gratuite-des-tpg-la-justice-valide-la-reduction-tarifaire-103236653>)

Dès lors, le postulat demande que la Municipalité étudie la mise en place de la gratuité des transports publics pour les Montreusiens sur l'ensemble du territoire communal, les dimanche et les jours fériés.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

10 INTERPELLATION

10.1 Réponse à l'interpellation Mme Susanne Lauber Fürst intitulée «Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag».

M. le Président

Mme Lauber Fürst est absente ce soir, mais avec son accord, je vous donne lecture de sa réponse:

«Madame la Municipale,

Je vous remercie de votre réponse à mon interpellation, qui fournit des éléments très intéressants pour mettre en contexte la problématique des déchets de plastique dans le contexte spécifique de Montreux.

Meilleures salutations

Susanne Lauber Fürst»

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais apporter un commentaire et remercier la Municipalité pour la dernière phrase qui précise «*que la collecte des briques à boissons est actuellement en phase de test sur le site de la déchèterie de Montreux*», je tiens à les remercier parce que cela répond à une interpellation que j'avais développée le 2 février 2022.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 Interpellation de M. Vincent Haldi «Délégués aux délégués: Quid de la durabilité de la politique municipale en terme de ressources humaines?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La lecture de la récente mise au concours d'un poste d'assistant-e au délégué à l'énergie, sous la forme d'un contrat d'auxiliaire à 100% pour une durée de 15 mois, renouvelable d'une année, m'a suscité quelques interrogations. Que je me permets de retranscrire à la Municipalité avec les questions suivantes:

1. Ce poste a-t-il été pourvu à l'heure actuelle?
2. Attendu que le descriptif des qualifications du profil dudit poste semble extrêmement proche, pour ne pas dire semblable à celui du délégué à l'énergie lui-même, quelle est la grille salariale de ce poste d'assistant-e et sur quelle ligne budgétaire celui-ci sera-t-il rémunéré?
3. Il est décrit dans les tâches principales du concours, que le poste d'assistant-e est appelé à collaborer avec l'office de la durabilité et la cellule durabilité sur différents projets. L'assistant-e est-il appelé à travailler sur l'étude énergie de remplacement des véhicules communaux?

Que ce conseil a rejeté par amende-ment récemment, estimant que le délégué à l'énergie était censé avoir les compétences requises pour élaborer cette étude.

4. La Municipalité entend-elle poursuivre cette politique de recrutement d'assistant-e-s pour les postes de délégués à la mobilité et à la durabilité?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elles voudra bien apporter à mes questions.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Venant de prendre connaissance de l'interpellation, nous y répondrons par écrit.

10.3 Interpellation de M. Christian Fürst «Des polluants éternels sur le terrain des Fourches?»

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chères et chers collègues,

À la suite de mon interpellation: *Notre nouvelle STEP intercommunale - enjeux et délais* du 2 mars 2022 et à la réponse qui a suivi de notre conseiller municipal, M. Caleb Walther, indiquant qu'il espérait encore un préavis durant le semestre 2022, je pense qu'il est à nouveau temps de déposer une interpellation.

Vous nous aviez indiqué que plusieurs analyses de sol ont été réalisées sur le terrain des Fourches à Noville, qui appartient à la commune de Montreux et qui était autrefois utilisé comme décharge. L'objectif de ces études est de déterminer si ce site est adapté à une station d'épuration intercommunale.

À ce sujet, j'ai les questions suivantes:

1. Les analyses ont-elles été réalisées sur mandat de la commune de Montreux?
2. Quel a été le coût des analyses?
3. Des substances toxiques dangereuses ont-elles été détectées, notamment des

PFAS ou des substances similaires ou dangereuses?

4. Si la parcelle est polluée, quel serait le coût pour la dépolluer?

5. Le Canton participerait-il aux frais de la dépollution?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La Municipalité vous répondra par écrit.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU ET DIVERS

M. le Président ouvre la discussion

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, dans les divers, je voulais vous faire part de mon mécontentement concernant l'interpellation que j'avais déposée lors de la dernière séance: «*Signalisation des chantiers à Montreux: ne tombez pas dans le panneau!*».

Effectivement, après la séance du 29 janvier, je me suis permis de remettre le texte écrit en main propre à M. le Municipal en charge de l'affaire.

Cela concerne les diverses modifications que nous pourrions apporter au village de Chernex pour améliorer la circulation liée au chantier de l'EMS.

Ce dernier, un peu vexé, refusa de prendre mon texte et me répondit que la police, ainsi que les différents services étaient à ma disposition et que je n'avais pas à déposer cette interpellation.

Comme déjà expliqué lors du développement de mon interpellation, j'avais déjà pris contact avec le service des travaux, qui a

confirmé que la signalisation n'est pas correcte et il a fallu attendre 9 jours pour que ces quelques corrections soient faites, mais de loin pas toutes les corrections.

Un commerçant avait pris contact avec la police de proximité qui est venue sur place et a fait le même constat.

Si je me suis permis de déposer cette interpellation, c'est pour dénoncer un problème systémique sur de nombreux chantiers. La preuve que le problème est bien politique, c'est que depuis mon interpellation, aucune correction n'a été entreprise.

J'ai de la peine à comprendre que les citoyens paient une heure de parking et après 1 h 10, ils se prennent une amende de CHF 40.- et que de l'autre côté, une signalisation incompréhensible soit tolérée pendant plusieurs mois et que les autorités l'ignorent complètement.

Deux poids, deux mesures, c'est absolument inacceptable.

De plus malgré les différents aménagements que j'avais demandé à la Municipalité de mettre en place, rien n'a été fait. Certes, ce n'est pas une obligation quand un conseiller soumet une proposition, mais je vous rappelle que momentanément toutes les 9 minutes, il y a un camion qui circule sur la route Fin du Craux et de Chaulin qui sont toutes deux très étroites. Les Chemin de Pallud et de la Crêtaz, qui sont des chemins que les enfants empruntent pour aller à l'école, ne sont pas sécurisés. Ces raccourcis sont devenus des autoroutes.

Ce jeu du Mikado doit cesser, oui vous connaissez ce jeu..., le premier qui bouge a perdu. Est-ce que la sécurité de nos citoyens ne nous tient vraiment pas à cœur?

De plus, ces deux prochaines semaines, la route de Sonzier sera fermée à la circulation, ce qui va encore aggraver la situation.

Comme il s'agit juste un coup de gueule de ma part, je n'attends pas une réponse de votre part, mais de l'action. Je ne lâcherai pas l'affaire et s'il le faut, je redéposerai la même interpellation à l'ASR. Je vous remercie pour votre écoute.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 21 h 20, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

GENDRE & EMONET

GROUPE COMPTOIR IMMOBILIER

Siège principal
Rue Industrielle 26
1820 Montreux

T +41 (0)21 977 30 30

Succursale
Place St-François 1
1001 Lausanne

T +41 (0)21 845 30 30

www.gendre-emonet.ch

GÉRANCE | COPROPRIÉTÉ | COURTAGE | A VOTRE SERVICE DEPUIS 1994

Procès-verbaux des séances du
11 décembre 2024, du 29 janvier
et du 26 février 2025.

Les versions complètes
des procès-verbaux peuvent être
obtenues au greffe municipal.

ARMOIRES & DRESSINGS | PORTES | CUISINES & SALLES DE BAINS



Nos Ateliers

MONTREUX | BUSSIGNY | GENÈVE

Nos Showrooms

BUSSIGNY | CRANS-MONTANA



www.wider-sa.ch

PASQUALE BRUNI



AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820
MONTREUX VD


JEWELLERY PALACE
Fine Jewellery & Swiss Watches

WWW.JEWELLERYPALACE.CH